

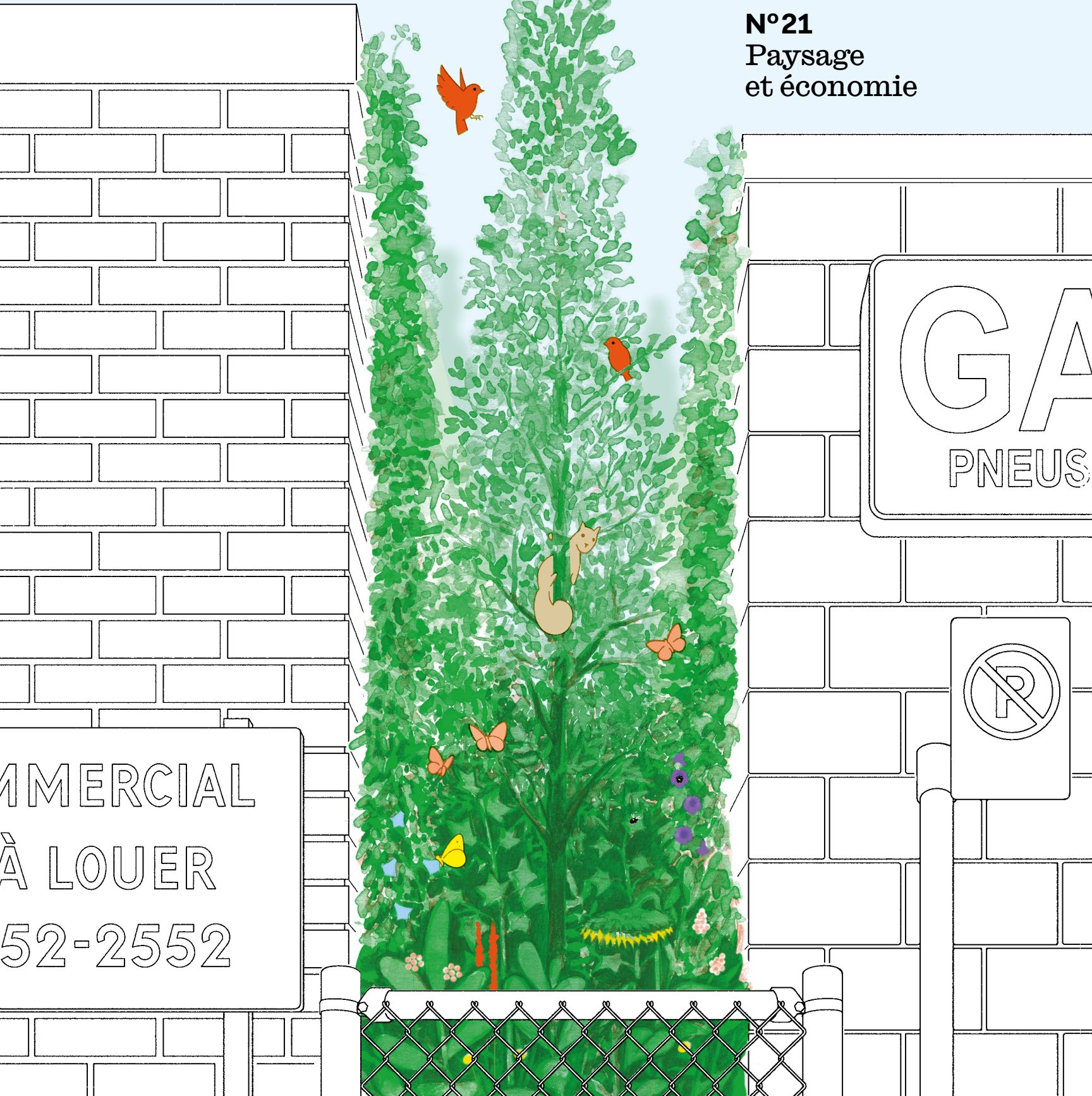
# PAYSAGES

LA REVUE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION  
DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC



Association des  
architectes paysagistes  
du Québec

**N°21**  
Paysage  
et économie



COMMERCIAL  
À LOUER  
52-2552

GA  
PNEUS





# TAJI

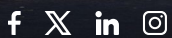
Nouvel éclat



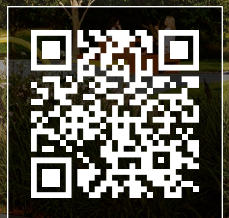
**cyclone**

[cyclonelight.com](http://cyclonelight.com)  
2175, Boulevard des Entreprises  
Terrebonne, QC J6Y 1W9

**Jonathan Moreau**  
Conseiller en éclairage  
514-884-7086  
[jmoreau@cyclonelight.com](mailto:jmoreau@cyclonelight.com)



DÉCOUVRIR TAJI





## Découvrez la gamme Natureau pour la gestion des eaux pluviales



### Formations offertes

Contactez Émilie Chagnon, agronome

[emiliechagnon@savaria.ca](mailto:emiliechagnon@savaria.ca)

514-977-5147 [savaria.ca](http://savaria.ca)

# PAYSAGES

## Éditeur

Association des architectes paysagistes du Québec  
420, rue McGill, bureau 406  
Montréal (Québec) H2Y 2G1

## Direction éditoriale

Sébastien Lebel  
Bénédicte Simard  
Youssef El Saai  
Hervé Haffreingue  
Catherine Fernet  
Josée Langlois

## Coordination

Aurore Degaigne

## Révision des textes

Sylvie Lemay

## Direction artistique

et design graphique  
Studio Le Séisme

## Page couverture

Stéphane Poirier

## Impression

Imprimerie Héon & Nadeau

## Publicité

Luc Villandré | dg@aapq.org

## Écrivez-nous!

Recevoir vos commentaires, questions  
et suggestions est toujours un privilège.

info@aapq.org

facebook.com/pageaapq

linkedin.com/company/

association-des-architectes-paysagistes-du-quebec

instagram.com/aapq\_architectespaysagistes

Tous droits réservés ISSN 1911-8554

Reproduction interdite sans l'autorisation de l'AAPQ. PAYSAGES, la revue annuelle de l'Association des architectes paysagistes du Québec, est publiée une fois par année. La publication d'annonces de type publireportage et de publicités dans ses pages ne signifie pas que l'AAPQ recommande ces produits et/ou services. Les opinions et idées contenues dans les articles n'engagent la responsabilité que de leurs auteur-rices.

## Envoi de Poste-publications

Convention n° 41060025

La couverture est imprimée sur du papier Rolland Opaque blanc MC 200M – 30 % recyclé post-consommation, certifié FSC®. Les pages intérieures sont imprimées sur du papier Enviro 100 satin texte blanc 140M – 100 % recyclé postconsommation, certifié FSC®.



ECF PCF

## PAYSAGE ET ÉCONOMIE

Pages 09 – 64

07. Mot de la présidente
10. Collaboration
12. Des paysages, miroirs de nos valeurs  
et de notre histoire  
**Damien Butin**



17. Quand les ressources deviennent paysages  
**Florence Harvey, Beavan Flanagan,  
Frédérique St-Arnaud**
24. Concevoir à partir de l'existant  
**Émilie Brown**



28. Paysages et économie: repenser  
la valeur du territoire  
**Serge Poitras, Jules Poirier-Ostiguy**
32. Gérer les paysages: entre identité  
et développement  
**Christophe Rivet, Anne Aubin,  
Valentina Samoylenko**

36. La condition économique du paysage  
**Guy Mercier**

44. Friche sans fric  
**Nicolas Gonnet**



48. Repenser la ville minéralisée  
**Pauline Salaün**

51. Céder pour mieux habiter  
**Olivier Morin**

#### **LECTURES ET RÉFÉRENCES**

Page 65–67

- 
- 65. Liste des lectures recommandées
  - 66. Liste des références des articles

#### **RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS**

Pages 68–82

- 
- 68. Index des annonceurs

54. La frugalité heureuse et créative  
**Guillaume Archambault-Lelièvre,  
Josée Labelle, Marianne Lafontaine-Chicha,  
Catherine Blain**

57. Histoire de sols  
**Mira Haidar, Julie St-Arnault,  
José Terradas, Emmanuelle Tittley,  
Jose Veloso**

60. Le Rif, terroir des saveurs  
**Myriam El Yassini**



#### **NOUVELLES DE L'ASSOCIATION**

Pages 83–97

- 
- 84. Mot du directeur général
  - 85. Conseils et comités de l'AAPQ
  - 86. Nouveaux-les membres
  - 88. Activités 2025
  - 91. Lauréat-es
  - 96. Répertoire des bureaux

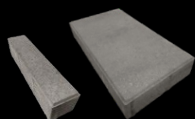


## LA COLLECTION AVENUE S'AGRANDIT.

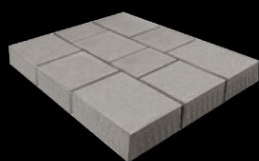
De nouveaux modèles, formats et épaisseurs viennent enrichir son charme intemporel.



PAVÉS, DALLES, MURETS, MARCHES, ET BORDURES



**PAVÉ AVENUE 120**  
100 x 450  
300 x 600



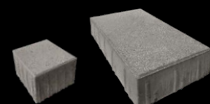
**PAVÉ AVENUE M150 SL**  
320 x 240 - 320 x 320 - 320 x 360  
320 x 400 - 320 x 440



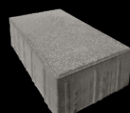
**PAVÉ AVENUE 100 LOSANGE**  
346 x 200



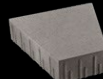
**PAVÉ AVENUE 100 TRIANGLE**  
300 x 260



**PAVÉ AVENUE 150 SL**  
200 x 200  
300 x 600



**PAVÉ AVENUE 200 SL**  
300 x 600



**PAVÉ AVENUE 100 TRAPÈZE**  
388 x 375



## Mot de la présidente

Claudia Villeneuve

Après avoir abordé la transition écologique en 2023 et les enjeux sociaux en 2024, la suite logique pour le thème de notre revue annuelle *Paysages* était d'explorer les aspects économiques, après un réjouissant intermède en 2025 pour célébrer 60 années d'évolution de l'architecture de paysage au Québec.

De mon point de vue, avant même que le concept de développement durable prenne forme dans les années 70, les architectes paysagistes en étaient déjà des acteurs intervenant dans les trois dimensions de ce concept : l'environnement, le social et l'économie. Dans tous leurs projets ou presque, les architectes paysagistes cherchent à protéger et à promouvoir la nature, ainsi qu'à améliorer la qualité de vie des gens. Le volet économique est peut-être moins évident ou moins documenté, mais le travail des architectes paysagistes contribue souvent au développement économique des villes et des régions rurales. La protection et la mise en valeur des paysages – la mission des architectes paysagistes en quelque sorte – ont certainement un coût, mais ces mêmes paysages rapportent aussi.

L'article intitulé « La condition économique du paysage » (p. 36) propose une théorie économique du paysage, définissant ce dernier comme un service visuel plutôt que comme un bien matériel. Le paysage génère de la richesse en valorisant les biens immobiliers et en stimulant les activités récréotouristiques, principalement grâce à l'expérience de la vue. Ses facteurs de production sont une étendue géographique – coûteuse mais gratuite pour ses bénéficiaires – et des dispositifs de contemplation. Le paysage est ainsi un actif collectif qui nécessite une politique et un investissement publics pour préserver et optimiser cette ressource partagée. Je ne pourrais être plus d'accord.

Le développement urbain, plus souvent qu'autrement associé à la croissance économique, implique la création de nouveaux paysages. Fabriquer de nouveaux paysages peut se traduire par l'altération ou la destruction de paysages existants. L'article intitulé « Gérer les paysages : entre identité et développement » (p. 32) traite de la notion d'équilibre entre continuité et transformation. Le projet de caractérisation des paysages de l'agglomération de Québec vise justement à concilier la préservation de l'identité paysagère et le développement urbain. L'étude pluridisciplinaire, qui comporte l'analyse des composantes naturelles, culturelles et morphologiques du territoire, met en lumière la grande diversité des 47 unités de paysage définies et les pressions liées à l'urbanisation.

Face à la crise climatique et à l'explosion des coûts de construction, le texte de la page 54, intitulé « La frugalité heureuse et créative, une avenue prometteuse pour l'architecture de paysage au Québec ? », plaide pour l'adoption de modèles frugaux dans notre domaine, à l'instar du mouvement international créé en 2018 à ce sujet. Malgré certains freins réglementaires et organisationnels, la frugalité démontre son potentiel économique, environnemental et social. C'est certainement une voie d'avenir!

En espérant que cette revue vous permette d'apprécier les liens multiples entre les paysages et l'économie, je vous souhaite une bonne lecture!

A handwritten signature in black ink that reads "Claudia Villeneuve". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.



### **Bancs Iconic**

Le véritable confort s'allie au design moderne avec le banc Iconic, où les surfaces en bois intemporelles et les embouts en aluminium moulé confèrent un charme renouvelé aux bancs traditionnels.

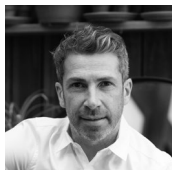
800.716.5506 | [maglin.com/fr](https://maglin.com/fr)



# Paysage et économie

## Des paysages, miroirs de nos valeurs et de notre histoire

P. 12



© Martine Montells

### Damien Butin

Ingénieur paysagiste formé à l'Institut des Techniques d'Ingénieur en Aménagement Paysager de l'Espace (ITIAPE) de Lille (France), Damien possède plus de 15 ans d'expérience dans la conduite des politiques paysagères et environnementales. Après avoir exercé plusieurs fonctions à responsabilités, il occupe aujourd'hui le poste de directeur stratégie et maîtrise d'ouvrage du patrimoine naturel à Bordeaux Métropole (France).

## Quand les ressources deviennent paysages

P. 17



© Le Picbois

### Florence Harvey

Formée comme architecte paysagiste, Florence porte un regard sensible sur le territoire et ses dynamiques. Elle pratique au sein de la coopérative en aménagement du territoire Le Picbois, où elle contribue à des mandats à diverses échelles en urbanisme, architecture de paysage, design urbain et récréotourisme.



© Le Picbois

### Beavan Flanagan

Titulaire d'une maîtrise en architecture de paysage de la Manchester School of Architecture, Beavan possède une expertise en planification des paysages à l'échelle régionale et en conception de parcs et d'espaces publics. Membre de la coopérative Le Picbois, son approche, nourrie par sa compréhension des dynamiques territoriales, demeure ancrée dans la sensibilité aux qualités intrinsèques des paysages.



© Le Picbois

### Frédérique St-Arnaud

Cofondatrice de la coopérative Le Picbois, Frédérique œuvre depuis six ans en aménagement du territoire. Elle s'intéresse aux enjeux de paysage, à la protection des milieux naturels et à la compréhension des dynamiques d'acteurs qui les sous-tendent. Son approche mobilise le paysage comme outil de médiation pour la planification territoriale concertée.

## Concevoir à partir de l'existant

P. 24



© Émilie Brown

### Émilie Brown

Émilie Brown, chargée de projet à la Cité de l'innovation circulaire et durable et consultante en développement régional et territorial, est bachelière en architecture de paysage et forte d'une scolarité de deuxième cycle à l'UQAR. Elle réfléchit aux paysages et aux dynamiques territoriales, portant un intérêt particulier aux enjeux régionaux.

## Paysages et économie : repenser la valeur du territoire

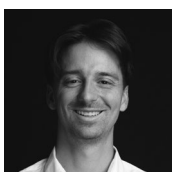
P. 28



© Antoine Desjardins  
photographe

### Serge Poitras

Directeur chez AECOM, Serge a contribué à de nombreux projets de planification, de programmation et d'intégration urbaine et paysagère d'espaces publics. Expert en gestion d'équipes interdisciplinaires, il donne une vision claire aux projets et mène à terme des dossiers de toute envergure. Il maîtrise chaque étape du processus, de la conception à la réalisation.



© Voltair

### Jules Poirier-Ostiguy

Jules Poirier-Ostiguy est économiste de l'environnement au sein du service Changements climatiques et milieux physiques chez AECOM. Ses travaux portent principalement sur les analyses coûts-bénéfices liées aux solutions d'adaptation climatique, l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et les études d'impact environnemental.

## Gérer les paysages : entre identité et développement

P. 32



© Cultural Spaces  
- Espaces Culture

### Christophe Rivet

Christophe Rivet est fondateur de la firme de consultants en stratégies durables Espaces Culture (Cultural Spaces). Après une carrière à Parcs Canada et Environnement Canada, il s'est orienté vers l'offre de conseils stratégiques en réhabilitation d'infrastructures patrimoniales, création et gestion d'aires protégées, et revitalisation de milieux urbains.



© Anne Aubin

### Anne Aubin

Consultante en architecture de paysage dotée de 15 ans d'expérience, Anne Aubin développe une expertise en conception axée sur la régénération de la biodiversité. Fondatrice de Botart en 2024, elle allie design, arts et stratégies végétales pour révéler les potentiels des lieux et réaffirmer la présence du vivant en milieu urbain.



© Valentina Samoylenko

### Valentina Samoylenko

Valentina est une professionnelle de l'aménagement formée en architecture et en urbanisme, spécialisée en SIG et analyses urbaines. Elle sait traduire des enjeux complexes en outils pratiques et visuels clairs qui combinent l'analyse patrimoniale, le dialogue interdisciplinaire et la prise de décisions éclairées.

## La condition économique du paysage

P. 36



© Université Laval

### Guy Mercier

Guy Mercier est professeur de géographie à l'Université Laval. Ses recherches couvrent trois champs : l'histoire et l'épistémologie de la géographie ; les études urbaines et aménagistes ; et la géographie du paysage, du patrimoine et de l'art public. Il est vice-président de l'Association internationale de géographie francophone et prépare actuellement, avec Yves Brousseau, un atlas général du Québec.

## Friche sans fric

P. 44



© Laurence Martin

### Nicolas Gonnet

Nicolas Gonnet, candidat à la profession d'architecte paysagiste et horticulteur urbain, est chercheur à la maîtrise en design de l'environnement à l'École de design. Sa recherche explore des gestes d'acupuncture urbaine et une approche du « ménager » plutôt que de « l'aménager » afin d'activer les interstices urbains et d'y laisser émerger un vivant spontané plus résilient.

## Repenser la ville minéralisée

P. 48



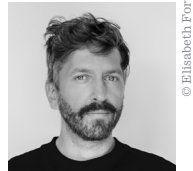
© Loïc-Alexandre Gauthier

### Pauline Salaün

Titulaire d'une maîtrise en communication, Pauline rejoint le Centre d'écologie urbaine en 2020. Elle y conçoit des stratégies pour outiller, mobiliser et inspirer citoyens, organisations et décideurs autour de projets durables et participatifs, contribuant à la création de villes écologiques, démocratiques et en santé.

## Céder pour mieux habiter

P. 51



© Elisabeth Fortin

### Olivier Morin

Directeur de conception en architecture de paysage, Olivier Morin a pris part à divers projets en contextes urbains et ruraux, recherchant partout les manières de permettre à l'humain de mieux habiter la nature et ménageant à celle-ci des espaces de liberté. Il déploie son expertise pour soutenir des expériences distinctives.

## La frugalité heureuse et créative

P. 54



© NIPPAYSAGE

### Guillaume Archambault-Lelièvre

Diplômé de la maîtrise en architecture de paysage (2022) et du baccalauréat en urbanisme (2019) de l'Université de Montréal, Guillaume Archambault-Lelièvre s'intéresse depuis longtemps aux dimensions culturelles, éthiques et philosophiques de la relation de l'humain à son environnement. Sa pratique est motivée par un engagement sincère à l'égard de la transition socioécologique.



© NIPPAYSAGE

### Josée Labelle

Josée Labelle est associée principale et cofondatrice de NIPPAYSAGE. Diplômée en architecture de paysage à l'Université de Montréal en 1998, Josée est architecte paysagiste agréée (AAPQ-AAPC). En 2001, elle cofonde l'entreprise, où elle dirige et coordonne plusieurs projets créatifs qui ont remporté de nombreux prix.



© NIPPAYSAGE

### Marianne Lafontaine-Chicha

Architecte paysagiste chez NIPPAYSAGE, Marianne Lafontaine-Chicha allie processus créatif et approche technique pour concevoir des espaces publics innovants et évocateurs. Titulaire d'une maîtrise en architecture de paysage, elle explore la résilience et l'intégration des processus écosystémiques à différentes échelles et transmet son expertise par l'enseignement universitaire.



© NIPPAYSAGE

### Catherine Blain

Catherine Blain, architecte paysagiste agréée diplômée de l'Université de Montréal, œuvre chez NIPPAYSAGE depuis 2012. Forte d'une formation en biologie, elle intègre les projets aux dynamiques écologiques des sites. Polyvalente, elle contribue aux volets conceptuel et technique et à la surveillance de chantier, tout en coordonnant des équipes multidisciplinaires.

## Histoire de sols

P. 57



© Sophia Khamil

### Mira Haidar

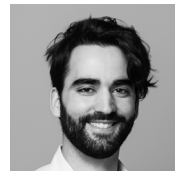
Diplômée en architecture de paysage et en patrimoine, Mira Haidar est associée chez Vlan. Experte en conservation, elle enseigne à l'Université de Montréal et siège au Conseil du patrimoine. Elle coordonne des projets complexes avec rigueur et sensibilité, valorisant le sol comme élément essentiel des paysages, de leur mémoire et de leur évolution.



© Sophia Khamil

### Julie St-Arnault

Cofondatrice de Vlan et diplômée en architecture de paysage, Julie St-Arnault dirige des projets multidisciplinaires d'envergure intégrant patrimoine, mobilité, biodiversité et résilience. Elle conçoit des interventions sobres et audacieuses, dont plusieurs ont été primées par le milieu. Depuis 28 ans, elle explore et valorise le sol comme matrice structurante des paysages.



© Sophia Khamil

### José Terradas

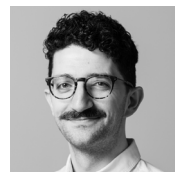
Architecte paysagiste, José Terradas allie design expérientiel et écologie. Sa maîtrise en design d'espaces et d'expériences culturelles nourrit une approche inspirée de la scénographie et du design événementiel. Passionné par la faune, la flore et les milieux humides, il conçoit chez Vlan des environnements narratifs reconnaissant le sol comme matière vivante du paysage.



© Sophia Khamil

### Emmanuelle Tittley

Architecte paysagiste chevronnée, Emmanuelle Tittley dirige chez Vlan des projets en milieux urbains et naturels. Son expertise englobe phytotechnologies, gestion des eaux, milieux sensibles, sols contaminés et infrastructures vertes. Par une coordination rigoureuse et interdisciplinaire, elle développe des aménagements durables qui valorisent le sol comme support essentiel de la résilience écologique.



© Sophia Khamil

### Jose Veloso

Diplômé en urbanisme et en architecture de paysage, Jose Veloso aborde les enjeux territoriaux à diverses échelles. Enseignant à l'Université de Montréal, il traite de l'aménagement du territoire et de l'impact des technologies sur le paysage urbain. Il contribue aussi à des projets de reforestation et de design urbain axés sur la gestion des volumes et des sols, et sur la durabilité.

## Le Rif, terroir des saveurs

P. 60



© Dominic Bouletice

### Myriam El Yassini

Architecte et candidate à la profession d'architecte paysagiste, Myriam affine une sensibilité nourrie par une formation plurielle et un bassin culturel maroco-canadien. Bientôt titulaire d'un MBA, elle privilégie des interventions sobres et intemporelles, attentives aux contextes, aux usages et aux transformations discrètes qui modèlent paysages et sociétés.

---

# Des paysages, miroirs de nos valeurs et de notre histoire

Entre mémoire et avenir : le paysage,  
capital vivant des territoires

**Damien Butin**

Directeur stratégie et MOA du patrimoine naturel,  
Bordeaux Métropole

---

● Paysage et activité humaine

---

Depuis l'Antiquité jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle,  
le paysage n'a cessé de remplir un rôle  
fondamental : reflet de nos idéaux, témoin  
de nos histoires, mais aussi terrain  
d'engagement politique, social et écologique.

---

Loin de se réduire à un simple décor, il apparaît comme un acteur vivant et structurant de nos sociétés, un patrimoine collectif dont nous sommes les dépositaires. Il constitue également un véritable moteur économique, capable d'influencer la valeur foncière, d'orienter les investissements, de soutenir l'attractivité territoriale, de générer des activités touristiques et agricoles, ou encore de réduire les coûts liés aux risques naturels. Ainsi, le paysage ne façonne pas seulement nos représentations : il participe pleinement à la dynamique et à la performance économique des territoires.

### **Paysages vivants : identité, mémoire et capital territorial**

Les paysages sont d'abord la matérialisation de nos valeurs à travers le temps. Dans l'Antiquité, les visions idéalisées de la nature (jardins, bosquets, collines sacrées, etc.) exprimaient un ordre cosmique et spirituel. Au Moyen Âge, les jardins monastiques ou les terrasses des cloîtres incarnaient la quête de méditation, d'équilibre, de retrait. À la Renaissance, le paysage devient objet artistique : la peinture paysagère, les jardins à la française ou à l'italienne participaient à une vision humaniste, où la nature était domestiquée, ordonnée.

Avec le romantisme aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, le paysage s'impose comme une expérience affective (montagnes sauvages, forêts, lacs) et devient un miroir de l'âme, une expression de la nostalgie, du sublime. Ce regard romantique, popularisé par la peinture, la littérature ou la photographie, nourrit par la suite les politiques de patrimonialisation des campagnes, des panoramas emblématiques. Ainsi se forge l'idée que le paysage n'est pas seulement une portion d'espace, mais un lieu de mémoire partagé.

**Au fil des siècles, le paysage  
devient un véritable enjeu politique :  
jardins royaux, parcs publics  
ou avenues plantées témoignent  
du pouvoir, de l'organisation  
économique, des choix de société  
et d'une volonté d'hygiénisation.**

En France, et particulièrement à Paris, le baron Haussmann donne une impulsion à une vaste transformation urbaine à laquelle participent des ingénieurs et architectes paysagistes majeurs avec, respectivement, Eugène Belgrand et Jean-Charles Alphand. Ensemble, ils conçoivent, transforment, mais aussi préservent des espaces qui expriment notre identité collective et racontent notre histoire et, en fait, sa richesse.

Aujourd'hui, le paysage va au-delà ; il est un levier stratégique et économique pour les villes et les territoires. Parcs, jardins, infrastructures paysagères, trames vertes et bleues ne valorisent pas seulement l'espace, ils augmentent la valeur immobilière, renforcent l'attractivité et soutiennent la compétitivité territoriale. Une étude récemment référencée dans la revue *Journal of Real Estate Studies* indique une augmentation moyenne de 5 % à 20 % de la valeur des logements proches d'espaces verts.

Le paysage structure donc la vie urbaine. Il organise les usages, catalyse les rencontres, favorise le bien-être et renforce le lien social. Chaque espace bien pensé améliore le confort thermique et la qualité de vie, créant un environnement où habitants, visiteurs et entreprises souhaitent s'installer et investir. Cette valeur n'est pas que pécuniaire, mais se traduit par des bénéfices humains et sociaux résolument déterminants : elle améliore la santé, le bien-être et la qualité de vie, et renforce le lien social au sein des villes, contribuant ainsi à l'attractivité, à la cohésion sociale et à la durabilité des territoires. C'est



Fig. 1 Parc aux Angéliques Mairie de Bordeaux

pourquoi, pour le paysagiste, chaque projet devient un quadruple acte de création de valeur : esthétique, patrimonial, social et économique. En façonnant des espaces accessibles, vivants et intégrés, il transforme des quartiers en territoires désirables, dynamiques et différenciés, capables de se démarquer et de prendre de la valeur à court et à long terme. Le paysage n'est plus seulement un miroir de notre histoire : il est un outil de développement, un capital durable qui structure le quotidien, nourrit l'identité des lieux et soutient la vitalité des territoires. Le rôle du paysagiste est central : il construit des lieux qui se vivent, se valorisent et se transmettent.

### **Le paysage comme capital vivant : enjeux culturels, écologiques et économiques**

À l'ère contemporaine, le paysage acquiert un statut à la fois patrimonial et politique. Selon la Convention du patrimoine mondial, les paysages portent en eux des « valeurs culturelles » et traduisant des relations anciennes entre les hommes et leur environnement. En tant que tels, ils témoignent de traditions vivantes, de pratiques historiques et d'identités territoriales. La recherche en aménagement le conçoit aujourd'hui comme un système socioécologique coévolutif où le savoir traditionnel, la biodiversité et les pratiques locales sont intimement liés.

Mais préserver ces paysages sous-entend un double défi : maintenir leur identité culturelle tout en favorisant leur résilience écologique. La restauration des paysages domestiques et des paysages naturels face au changement climatique nécessite des stratégies interdisciplinaires.

Ces espaces doivent être considérés comme des laboratoires vivants : ils combinent des connaissances en gestion, en sciences naturelles, en design paysager, etc. Ainsi, le paysage patrimonial n'est pas figé ; il change, se transforme, réclame attention et adaptation. Or, la manière dont ces paysages sont effectivement entretenus, transformés ou parfois abandonnés dépend largement des choix d'investissement et des arbitrages budgétaires. Les collectivités et les acteurs privés doivent décider où allouer les ressources, quelles interventions privilégier et comment valoriser les services écosystémiques tels que la purification de l'air, la régulation climatique, la biodiversité, le confort et le bien-être des habitants. Ces décisions conditionnent la qualité et la durabilité des aménagements : un financement insuffisant ou mal ciblé peut entraîner la dégradation d'espaces sensibles, alors qu'une stratégie intégrant la valorisation écologique et sociale peut transformer un paysage en véritable actif territorial. En ce sens, le paysage patrimonial est à la fois un héritage à protéger et un capital à gérer stratégiquement. Son entretien, sa transformation et sa mise en valeur nécessitent une approche équilibrée entre ambitions culturelles, contraintes financières et bénéfices écologiques et sociaux, garantissant ainsi sa pérennité et sa capacité à enrichir les territoires.

## Investir dans le paysage, gage de rendement, de repère et de remède dans un monde en crise

Dans un monde marqué par les crises (climatiques, écologiques, sociales, territoriales, etc.), le paysage joue un rôle plus que jamais central. Il constitue un repère, une mémoire collective, un ancrage dans la durée : chaque vallée, bocage, friche ou parc urbain nous raconte les décisions du passé, les valeurs qu'une communauté a mises en forme. Mais le paysage est aussi un remède : par sa dimension écologique, il offre des leviers concrets pour lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité. Les paysages culturels sont en première ligne face aux dérèglements climatiques : sécheresse, érosion, stress hydrique, altération des écosystèmes menacent non seulement leur beauté, mais aussi leur substance écologique et patrimoniale. Face à cela, les approches de gestion doivent se faire plus dynamiques : la préservation ne peut plus signifier immobilisme. Il s'agit d'élaborer des stratégies d'adaptation, de restauration, d'innovation qui prennent en compte l'évolution naturelle du paysage à partir de plans de « paysage et écologie » comme je le développe au sein de mon ouvrage *Politique paysagère, pour une ville verte et durable* aux éditions Berger-Levrault.

Par ailleurs, la nature marginale, les espaces laissés en friche, les talus, les bords de route, ces « tiers-paysages » tels que définis par Gilles Clément, paysagiste français, recèlent des biodiversités souvent plus riches que les zones aménagées : ils sont des réservoirs écologiques et symboliques, et participent à fonder les trames vertes et bleues. Leur valorisation devient un acte politique et éthique, celui de reconnaître que ces espaces « hors cadre » non seulement sont essentiels au fonctionnement du vivant, mais sont aussi des témoins de notre humble rapport à la nature. Ces orientations s'inscrivent dans une logique intégrée de durabilité et de création de valeur. La protection et la restauration des paysages permettent de prévenir des coûts importants liés à l'érosion des sols, aux inondations, à la perte de fertilité des sols ou à la dégradation des infrastructures naturelles et agricoles. Elles constituent ainsi un investissement préventif, réduisant les dépenses futures tout en renforçant la résilience des territoires face aux aléas climatiques.

## Parallèlement, ces aménagements produisent des bénéfices économiques et sociaux tangibles.

Ils améliorent la qualité des sols, soutiennent l'agriculture durable, dynamisent l'économie locale et renforcent l'attractivité résidentielle et touristique. Les paysages restaurés offrent également des possibilités de diversification des revenus, par exemple via l'agrotourisme, les circuits courts ou la valorisation des produits locaux, tout en créant des espaces de loisirs, d'éducation et d'expérimentation. Investir dans la préservation et la mise en valeur des paysages devient ainsi un levier stratégique multidimensionnel combinant protection écologique, transmission patrimoniale et développement économique. Ces interventions non seulement renforcent la vitalité et l'attractivité des territoires, mais constituent également un capital vivant, durable et évolutif, capable de soutenir le bien-être des habitants et la prospérité des générations futures.

### Planifier avec le vivant : quand le paysage devient moteur de développement territorial

Pour faire du paysage un véritable miroir vivant de notre histoire et de nos valeurs, il faut l'intégrer sans réserve dans la planification territoriale et l'aménagement. Les « observatoires de paysage », par exemple, permettent de suivre l'évolution des dynamiques, des



Fig. 2 Parc aux Angéliques

formes, des usages, des pressions (urbanisation, artificialisation, changement climatique) et d'éclairer les choix de conception. Dans les villes, le recyclage urbain (densification, renaturation, trames vertes, bleues, brunes, etc.) doit être pensé non seulement comme une réponse à la densité, mais aussi comme la « refabrication » de paysages patrimoniaux vivants, structurants et résilients que l'on peut qualifier d'écopaysages en respectant des objectifs de renaturation basés sur les solutions fondées sur la nature. La préservation des paysages ruraux exige, quant à elle, de s'opposer à la fragmentation (remembrement, artificialisation) qui détruit les bocages, les haies, les terroirs. Redonner leur place aux infrastructures vertes, encourager des pratiques agricoles intégrées avec l'écologie paysagère, renforcer le lien entre les communautés rurales et leur héritage territorial sont autant de leviers pour conserver un patrimoine vivant et significatif.

Ces démarches produisent des retombées économiques durables. En milieu urbain, la création et la restauration d'écopaysages augmentent la valeur foncière et renforcent l'attractivité résidentielle et touristique, dynamisant l'économie locale et générant de nouveaux flux de consommation. La renaturation réduit les coûts de gestion des eaux pluviales tout en améliorant la santé publique. En effet, un environnement paysager est propice à l'activité physique, à la réduction du stress, à l'atténuation des îlots de chaleur et à l'amélioration de la qualité de l'air. En zones rurales, la restauration



Mairie de Bordeaux

des bocages, haies et terroirs soutient l'agriculture durable et la biodiversité, tout en offrant des possibilités de diversification des revenus : agrotourisme, circuits courts, produits labellisés ou activités pédagogiques et culturelles. Ces aménagements attirent de nouvelles populations, renforcent le lien social et stimulent l'investissement local. Ainsi, intégrer le paysage dans la planification et l'aménagement ne se limite pas à l'esthétique ou au patrimoine : chaque projet devient un levier économique, social et environnemental, générateur de valeur foncière, de vitalité résidentielle et touristique, d'économies sur la gestion des risques et d'amélioration du bien-être collectif. Les paysages deviennent un capital vivant et stratégique, capable de soutenir le développement économique et la résilience des territoires.

Le paysage, en améliorant le cadre de vie et la qualité environnementale, soutient la transition écologique tout en renforçant l'attractivité et la valeur économique des territoires.

#### **Le Parc aux Angéliques à Bordeaux : mémoire, repère et matrice, banque vivante de la transformation de la rive droite**

Le Parc aux Angéliques illustre comment un paysage urbain peut devenir un miroir vivant de nos valeurs, de notre histoire et de la géographie d'un territoire. Situé sur une ancienne friche industrielle de 40 hectares, le parc est enclavé entre la Garonne et les coteaux en arrière-plan, ce qui lui confère un rôle stratégique dans la structuration paysagère et urbaine de Bordeaux. Il intègre les vestiges

patrimoniaux de la Grande Guerre et de l'industrie, qui dialoguent avec un paysage écologique restauré, combinant prairies et boisements, formant une puissante infrastructure verte et structurant la matrice urbaine de la rive droite en plein développement. Le parc recrée ainsi une continuité visuelle et écologique entre fleuve et coteaux, rappelant la logique historique des paysages bordelais, notamment bocagers, façonnés par la Garonne, tout en offrant un espace vivant favorable à la biodiversité et aux usages citoyens. Au-delà de sa valeur écopaysagère, il structure le territoire métropolitain et devient un repère symbolique pour habitants et visiteurs, reflétant les valeurs collectives d'appropriation du patrimoine, de transmission culturelle et d'engagement pour un territoire résilient.

**Ainsi, le Parc aux Angéliques montre que l'aménagement urbain peut protéger le patrimoine, renforcer les valeurs sociales et écologiques, et offrir une lecture contemporaine de l'histoire, des valeurs et de la géographie d'un territoire, faisant du paysage un véritable miroir de l'identité de Bordeaux.**

Fait rare et remarquable, l'aménagement du parc a commencé 10 ans avant le lancement du vaste projet urbain qui vise à transformer la rive droite, qui est le réceptacle de plusieurs nouveaux quartiers. Cette approche inversée, consistant à démarrer un projet urbain d'envergure par la création d'une infrastructure verte, a permis d'utiliser le parc comme un véritable levier commercial et social : le cadre paysager et la qualité de vie qu'il offre renforcent l'attractivité des futurs quartiers tout en assurant la couture entre ces nouveaux ensembles urbains, créant des liaisons piétonnes, cyclables et écologiques fluides. En somme, il peut être vu comme une véritable offre commerciale pour les investisseurs.

Le parc a joué un rôle clé dans la transformation urbaine en orientant la réflexion sur l'aménagement des nouveaux quartiers et en influençant leur morphologie. Il est également devenu un moteur de développement économique, favorisant l'implantation de nouvelles entreprises (dont « Darwin », qui est un écosystème urbain à part, entre village alternatif et laboratoire de demain) et entraînant une hausse des prix de l'immobilier, désormais comparables à ceux de la rive gauche historique, où se trouve le Vieux Bordeaux, classé à l'UNESCO et vitrine du Sud-Ouest de la France. Cet investissement paysager et écologique de plus de 20 millions d'euros, qui n'est pas totalement achevé, constitue un capital urbain précieux au cœur de la métropole bordelaise. Il a stimulé un dynamisme économique qui a attiré promoteurs et investisseurs.

Ainsi, un territoire autrefois déprécié s'est métamorphosé en un quartier renouvelé, attractif et florissant, un quartier à la mode devenu incontournable pour les locaux et touristes. Ainsi, le Parc aux Angéliques démontre comment l'aménagement paysager peut précéder et soutenir un projet urbain en devenant un capital vivant et stratégique, et un levier de stratégie commerciale. Il protège et valorise le patrimoine, structure le territoire, favorise le lien social, stimule l'attractivité et la vitalité économique, et offre un modèle rare de projet où le paysage devient levier et moteur du développement urbain.



Fig. 3 Parc aux Angéliques Mairie de Bordeaux

### Le paysage, miroir vivant de nos sociétés et infrastructure stratégique des territoires

Le paysage est bien plus qu'un simple décor passif : il est le miroir vivant de nos valeurs, de nos choix et de notre manière d'habiter le monde. Il reflète nos ambitions, nos contradictions et nos espérances, traduisant dans la matière du territoire ce que nous sommes collectivement : nos manières de produire, de bâtir, de partager et de rêver. Chaque crête, champ ou rivage raconte l'histoire d'une société, de ses croyances, de ses priorités et de ses oublis. À travers le temps, les paysages se sont façonnés comme la mémoire visible de l'humanité, portant les traces des gestes anciens, des savoirs transmis et des imaginaires qui fondent nos cultures. Ils témoignent également de l'évolution de notre rapport à la nature, de la place que nous accordons au vivant et à la beauté, et de nos pratiques et rythmes de vie.

### Observer un paysage, c'est contempler notre propre histoire, faite d'équilibres, de ruptures et de recompositions.

Dans un monde en mutation, le paysage demeure un repère essentiel, un lien entre passé et avenir, intime et collectif. Il agit comme un creuset d'émotions et d'expériences où chaque forme, couleur ou ambiance peut faire renaître un souvenir ou une sensation, reliant l'expérience personnelle à la mémoire collective. Il constitue également une boussole et un témoin face aux crises écologiques, climatiques et sociales, rappelant notre dépendance à un milieu vivant et la nécessité de le protéger.

Faire du paysage le miroir de nos valeurs et de notre histoire, c'est refuser l'amnésie. C'est affirmer que notre avenir ne se construira pas contre la Terre, mais avec elle. C'est redonner à chaque territoire une voix, un visage, une âme, et choisir de bâtir des mondes habitables, durables et robustes. Placer le paysage au cœur de la planification et de l'aménagement ne se limite pas à créer des espaces agréables : chaque parcelle, qu'elle soit vallée bocagère, métropole densifiée, tiers-paysage ou jardin patrimonial, est un totem qui raconte, soigne et anticipe. Protéger et régénérer les paysages assure la continuité d'une identité vivante, et les concevoir avec audace permet de bâtir des territoires durables, riches de sens et de valeurs, conciliant humain, vivant et patrimoine.

Le paysage, longtemps perçu comme un objet passif ou un supplément esthétique, s'impose aujourd'hui comme une infrastructure stratégique, au croisement des enjeux patrimoniaux, sociaux, écologiques et économiques. Dans un contexte de transitions multiples (climatique, énergétique, démographique, territoriale), il devient non seulement un support identitaire, mais aussi un levier d'adaptation et un réservoir de valeurs pour les territoires. Les approches contemporaines du projet de paysage le considèrent comme un système producteur de valeurs multidimensionnelles. Sur le plan écologique, il assure des fonctions essentielles : maintien de la biodiversité, régulation thermique, perméabilité des sols, maîtrise de l'érosion, gestion des eaux pluviales ou réduction des îlots de chaleur. Ces fonctions, lorsqu'elles sont anticipées et intégrées dès la conception, constituent des coûts évités pour les collectivités : limitation des dégâts d'inondation, réduction des dépenses liées à la dépollution, moindre dégradation des terres agricoles, baisse des coûts de santé publique grâce à l'amélioration du cadre de vie.

Simultanément, le paysage génère des bénéfices économiques directs et indirects : valorisation foncière, attractivité résidentielle et touristique, développement de l'économie de loisirs, mais également diversification des revenus agricoles via l'agrotourisme ou le tourisme vert. L'exemple du lac de Vassivière, en Limousin (France), en est une démonstration : un paysage géré comme une ressource devient catalyseur de dynamiques économiques multiples, mêlant culture, tourisme durable et revitalisation locale.

Les démarches de recyclage urbain, de renaturation et d'implantation de trames vertes et bleues illustrent concrètement ce potentiel. Elles reconfigurent durablement les représentations et les usages des territoires. Des projets comme le Parc aux Angéliques, à Bordeaux, montrent comment un espace paysager peut agir comme un instrument de transformation urbaine : il réoriente les flux, accroît la désirabilité résidentielle, attire des investissements, favorise l'installation d'activités économiques et contribue, par son rôle écologique, à réduire les besoins en infrastructures grises coûteuses. À l'échelle métropolitaine, il participe à la requalification d'un secteur, à la recomposition de l'image urbaine et à la structuration de nouvelles polarités.

Le paysage conditionne ainsi les choix d'investissement, les arbitrages budgétaires et les orientations d'aménagement. Lorsque les services écosystémiques sont explicitement reconnus, mesurés et valorisés, ils influencent directement les modalités d'entretien, la capacité de transformation et la pérennité des projets. À l'inverse, l'absence de prise en compte économique peut conduire à l'abandon ou à la dégradation de ces espaces, révélant la nécessité d'outils d'évaluation plus robustes et mieux intégrés aux politiques publiques.

Pour les professionnels du paysage comme pour les économistes territoriaux, l'enjeu contemporain n'est donc plus seulement de concevoir des espaces de qualité, mais d'articuler conception, gestion, gouvernance et économie dans une logique de performance territoriale durable. Le paysage doit être appréhendé comme une ressource stratégique au même titre que les infrastructures, les mobilités ou l'immobilier, capable d'activer des dynamiques de développement tout en assurant la résilience des territoires. ✨

---

# Quand les ressources deviennent paysages

Vers une requalification  
multifonctionnelle des territoires

**Florence Harvey**

Professionnelle en architecture de paysage, Le Picbois

**Beavan Flanagan**

Architecte paysagiste, Le Picbois

**Frédérique St-Arnaud**

Cofondatrice de la coopérative Le Picbois

---

● Le paysage comme richesse

Observer un territoire, c'est lire la trace des choix collectifs. Les paysages n'y apparaissent pas seulement comme des cadres physiques, mais comme des constructions sociales qui révèlent les rapports que les communautés entretiennent avec leur milieu.

---

Ces rapports ne sont pas fixes : ils évoluent, se complexifient et appellent des changements dans les pratiques d'aménagement. L'approche de la multifonctionnalité des paysages s'inscrit précisément dans ce mouvement, en invitant à considérer les territoires comme des systèmes où coexistent, s'entremêlent et parfois s'opposent plusieurs valeurs.

### L'émergence d'un rapport sensible au territoire

Au Québec, les territoires ont longtemps été abordés sous un prisme utilitaire. Leur valeur se mesurait d'abord à leur capacité à produire : des forêts exploitables, des terres cultivables, des cours d'eau transformables. Le récit du colon défricheur et, plus tard, l'industrialisation ont consolidé cette vision dans laquelle le territoire était avant tout perçu comme un réservoir de ressources (Flamand-Hubert et Lewis, 2017). Les paysages québécois portent encore la marque de cette relation. Pensons, par exemple, aux trames agricoles structurées, aux forêts façonnées par les cycles d'exploitation ou encore aux cours d'eau organisés en réseaux commerciaux pour le transport du bois et des marchandises.

Peu à peu, un rapport plus sensible au territoire s'est affirmé, d'abord en marge des logiques dominantes, puis plus clairement à partir des années 1970, moment de l'émergence des sensibilités environnementales. Portée par l'essor du tourisme et de la villégiature, favorisée notamment par le développement du réseau ferroviaire, cette transformation traduit un changement important de regard sur le territoire.

Le territoire cesse alors d'être seulement productif et devient aussi un espace de consommation symbolique et expérientielle. La forêt, la montagne ou le rivage ne sont plus simplement exploités, mais admirés, parcourus et racontés. Cette redéfinition du rapport au territoire s'accompagne d'une évolution dans la planification et les pratiques d'aménagement en réponse à l'émergence de nouvelles sensibilités et préoccupations. D'abord portée par les mouvements environnementalistes et les associations de défense du patrimoine (Montpetit et autres, 2002; Paquette, 2007), cette transformation du rapport au territoire a donné lieu à des outils et à des mécanismes législatifs axés sur la protection des paysages naturels et culturels. Au tournant des années 2000, l'annonce du Projet de politique du patrimoine du Québec (2000), la création du statut de Paysage humanisé (2002) et, plus récemment, la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (2023) témoignent de cette adaptation progressive du cadre législatif et réglementaire.

### La multifonctionnalité des territoires

Dans la pratique professionnelle, cette volonté de gérer autrement les paysages commande une compréhension plus globale et intégrée des dimensions du territoire. À cet égard, l'approche de la multifonctionnalité des paysages, développée par John Holmes (2008), offre une grille de lecture inspirante.

Holmes part du constat que chaque territoire joue plusieurs rôles à la fois et que sa structuration est le résultat de trois grandes fonctions. D'abord, la production, qui renvoie aux activités d'exploitation des ressources naturelles. Puis, la consommation, liée à l'expérience sensible et esthétique du territoire à travers le tourisme et la villégiature. Enfin, la protection, qui regroupe les efforts de conservation des milieux naturels, patrimoniaux et culturels auxquels les communautés accordent une valeur particulière.

Voir le territoire à travers ces trois fonctions, c'est reconnaître qu'il ne peut être réduit à une seule logique. Les infrastructures et les ressources matérielles ne prennent sens qu'en dialogue avec les perceptions et l'identité d'un lieu. C'est dans cette rencontre entre le tangible et l'intangible que se dessinent les paysages.



Fig. 1

Percé – Le Rocher Percé – Le Mont Sainte-Anne et la Baie de Percé, comté Gaspé-Est



Numérisée en 2008 (originale créée en 1927)  
Archives nationales à Québec, Fonds Ministère des Terres et Forêts  
Cie aérienne franco-canadienne

### **Une approche sensible et collaborative**

Dans la continuité des réflexions développées en recherche depuis plus d'une décennie, une nouvelle génération de firmes professionnelles explore activement la planification territoriale sous le prisme du paysage, traduisant concrètement les principes de la multifonctionnalité. L'expérience développée au sein de la coopérative en aménagement du territoire Le Picbois s'inscrit dans cette mouvance. Notre démarche vise à concilier les dimensions productives, récréatives, esthétiques et écologiques du paysage, en accordant une place centrale à la participation citoyenne, à la coconstruction des projets et à la valorisation des savoirs locaux.

Cette approche privilégie une compréhension fine des milieux de vie et des dynamiques qui les composent afin de concevoir des interventions respectueuses des écosystèmes et porteuses de sens pour les communautés. Elle propose de considérer le territoire comme un espace de dialogue et d'apprentissage collectif. L'aménagement du territoire devient alors un processus itératif et collaboratif où le territoire est envisagé non seulement comme un support d'usages, mais aussi, et surtout, comme un cadre de vie partagé et porteur d'une identité collective.



Le Pichois

Déprise agricole, route 132

Fig. 2



C'est dans cette rencontre entre le tangible  
et l'intangible que se dessinent les paysages.

## Étude de cas : l'atlas des paysages de la Gaspésie

Au cours des deux dernières années, l'équipe du Picbois a réalisé, en collaboration avec l'Enclume, un atlas des paysages de la Gaspésie avec une approche inspirée de la multifonctionnalité des paysages. La Gaspésie est un territoire d'observation privilégié, rempli de témoins des transformations de notre rapport au paysage. Deux semaines à parcourir la région et à capter la diversité de ses paysages nous ont permis de comprendre comment ils se sont composés. Longtemps structurée par la pêche, la foresterie, l'exploitation minière et l'agriculture de subsistance, la région a connu, au fil du XX<sup>e</sup> siècle, une diversification de ses fonctions territoriales. Le circuit touristique de la route 132 avec son défilement de motels, de chalets et de cantines témoigne du développement touristique et de villégiature directement relié au paysage emblématique du littoral. Le parc national Forillon, dont la création a mené au déplacement forcé de nombreuses communautés, est pour sa part le témoin d'une vision « cloche de verre » de la protection des milieux naturels en réponse à l'émergence d'une sensibilité environnementale dans les années 1970.

Aujourd'hui, les fonctions de production, de consommation et de protection coexistent dans les paysages gaspésiens : havres de pêche, cœurs villageois historiques, ensembles agricoles littoraux et mosaïque forestière témoignent tous de cette pluralité d'usages et de valeurs. Cette coexistence génère parfois des tensions, visibles à la fois dans la matérialité des paysages et dans la perception qu'en ont les communautés. Dans le cadre de l'atlas, nous avons exploré cette diversité de valeurs en organisant une série de rencontres avec des acteurs variés. Ces échanges ont mis en lumière une vision plurielle du paysage, à la fois ressource, cadre de vie, patrimoine culturel et écosystème à préserver, et ont permis d'identifier les principaux enjeux paysagers.



Fig. 3

Noyau villageois, Percé

Le Picbois

### Les enjeux

#### ① *La répercussion de la foresterie sur l'expérience des milieux naturels*

Le plateau intérieur de la péninsule, façonné depuis longtemps par l'industrie forestière, présente aujourd'hui une mosaïque de peuplements issus de coupes à blanc, de forêts pionnières et de massifs matures. L'essor du tourisme d'aventure, combiné à l'urgence de conservation liée au déclin du caribou forestier, accentue la pression sur ces milieux. Cette superposition de fonctions génère des tensions autour de la biodiversité, de la transformation perçue des paysages forestiers et des défis de cohabitation entre exploitation, mise en valeur et protection.

#### ② *La disparition des paysages agricoles*

Sur le littoral, où se concentre l'écoumène, le recul de l'agriculture au profit d'une urbanisation continue le long de la route 132 et de l'enfrichement des terres modifie les panoramas côtiers. Cette évolution nourrit un sentiment de perte identitaire chez ceux qui associent le caractère champêtre à l'héritage nourricier du territoire. Le développement du tourisme et de la villégiature, tout en reposant sur cette même qualité paysagère, contribue paradoxalement à la transformation du littoral en remplaçant en partie les usages agricoles.

#### ③ *La résilience côtière*

Le rapport à la mer se transforme également : la précarité des activités de pêche et l'intensification des aléas côtiers liés aux changements climatiques affectent directement la perception du paysage maritime. La menace qui pèse sur les havres et villages patrimoniaux, ainsi que la multiplication des ouvrages de défense côtière, participent à une anthropisation accélérée du littoral. Ces transformations cristallisent des visions opposées entre la nécessité d'intervenir rapidement pour protéger les communautés et la volonté de bâtir une résilience durable intégrant les dimensions écologiques, sociales et esthétiques.



Fig. 4 Rivière Cascapédia

Le Picbois

### Vers une requalification multifonctionnelle des territoires

Observer un territoire, c'est lire la trace des choix collectifs. Le paysage nous permet de regarder dans le rétroviseur, un miroir où se reflètent les décisions, les usages et les interactions qui ont marqué le lieu. Et si l'on renversait ce regard ? Si nous imaginions collectivement une vision pour l'avenir des paysages, serait-il possible de faire des choix, de guider leur transformation de manière à ce qu'elles soutiennent les aspirations des communautés ?

Saisir l'évolution des paysages, comprendre leurs multiples fonctions et reconnaître les valeurs qu'ils portent permet de répondre à deux questions fondamentales en aménagement : d'où venons-nous et où voulons-nous aller ? L'approche de la multifonctionnalité fournit un cadre particulièrement pertinent pour éclairer ces réflexions. Elle constitue à la fois un outil pour analyser les dynamiques qui ont marqué les territoires et un guide pour concevoir une planification du territoire capable de concilier harmonieusement les différentes valeurs et fonctions et les divers usages qui coexistent.

Si l'on envisage les territoires comme des systèmes multifonctionnels et coconstruits, le paysage devient un véritable instrument de médiation sociale, culturelle et environnementale ou, pour reprendre

les mots de Candau et Michelin (2009), un outil de « médiation paysagère ». Au-delà des logiques rationnelles, la planification du territoire s'ancre dans les expériences sensibles et les attachements qui donnent sens aux lieux.

Aborder l'aménagement à travers la lunette du paysage peut non seulement sensibiliser aux enjeux territoriaux, mais aussi mobiliser autour d'une vision commune. Le paysage devient un point de rencontre entre savoirs professionnels et vécus citoyens, et ouvre la voie à des projets d'aménagement plus cohérents, plus inclusifs et plus porteurs pour les milieux de vie. ✱✱

---

# Concevoir à partir de l'existant

Pour une pratique  
paysagère enracinée et circulaire

**Émilie Brown**

Membre stagiaire de l'AAPQ,  
chargée de projet en accessibilité,  
Cité de l'innovation circulaire et durable

---

● Économie circulaire et aménagement responsable

Aujourd'hui, concevoir un projet de paysage ne peut plus se faire en dehors des enjeux écologiques, qu'il s'agisse de la perte de biodiversité, de la pression sur les milieux naturels ou des changements climatiques.

---



Fig. 1 Station de bus Unterkraubach Nord, projet BUS: STOP Krumbach, Vorarlberg, conçue par Antón García-Abril et Débora Mesa du studio Ensemble

Adolf Bereuter



Fig. 2 La Petite Ceinture, Paris Jean-Nicolas Lehec / ASPCRF (2025). petiteceinture.org

Au Québec, territoire de vastes espaces encore peu habités mais aussi de paysages soumis à de fortes pressions, cette réflexion trouve un écho particulier. Or, cette transition ne se résume pas à l'adoption de nouveaux matériaux ou à une meilleure gestion des ressources : elle suppose un déplacement plus profond, une posture d'écoute, de sobriété, de lien et de circularité vivante.

Je propose ici d'explorer trois principes ancrés dans la pratique : partir de ce qui est là, travailler avec les ressources locales et composer avec le temps. Ce sont là trois gestes simples en apparence, mais puissants pour créer des paysages en harmonie avec le vivant. L'économie circulaire, loin d'être une idéologie nouvelle, est le fonctionnement même des écosystèmes. Ce que l'on redécouvre aujourd'hui sous ce nom relève d'une sagesse ancienne, remise au goût du jour. Mais dans une société dominée par l'accélération, cette logique du cycle devient difficile à appliquer puisque encore marginale dans nos pratiques. Subissons-nous cette cadence ou choisissons-nous d'y résister ? La véritable clé, peut-être, se trouve dans le temps. Et au risque d'assumer mes lunettes roses : l'économie circulaire, c'est aussi une forme d'amour du vivant, une énergie qui circule, un tissage de liens, du yin et du yang, une dynamique d'équilibre plus que d'optimisation, une spirale plus qu'un cercle fermé.

### S'ancrer dans le lieu : *Genius loci* et circularité

Pour amorcer une conception ancrée et sobre, il faut d'abord porter attention à ce qui est déjà là. Les paysages nous parlent, par leur froideur, leur splendeur ou leur silence. Ils nous interrogent, nous émerveillent ou nous laissent indifférents. Observer le lieu, l'écouter, s'en laisser toucher : voilà le point de départ d'une posture circulaire en paysage. Chaque site déploie ses potentiels à qui prend le temps de le comprendre. Un ancien entrepôt, par sa hauteur, devient centre

d'escalade, une friche exposée au sud-est, un verger nourricier. Plus finement, les végétaux spontanés, les reliefs, la structure du sol ou les matériaux en place deviennent matière à projet. Le *Genius loci*, ou esprit du lieu, devient alors une boussole précieuse. Valoriser ce qui est déjà là – topographie, sols, végétation, traces bâties – est un geste à la fois poétique et écologique. Ce n'est pas seulement faire moins, mais faire mieux. La Petite Ceinture à Paris illustre cette écoute du site : le collectif Wagon Landscaping a conservé les végétaux spontanés, orienté les dynamiques naturelles plutôt que de les effacer. Le paysage s'est ainsi façonné dans une relation patiente avec le vivant<sup>1</sup>. À Montréal, le Champ des Possibles prolonge cet esprit. Aménagé d'une réappropriation collective du lieu, où la friche devient refuge pour le vivant ; c'est un projet sobre, ancré, issu d'un dialogue entre nature, mémoire et communauté<sup>2</sup>.

Cette approche ouvre la voie à la permacircularité, qui exige une lecture rigoureuse des limites matérielles et temporelles, et incite à réduire l'extraction tout en ralentissant les rythmes. C'est cette exigence, à la fois systémique et matérielle, qui fonde la notion de permacircularité. Le chercheur et urbaniste Bastien Dumas, professeur à l'EPFL et spécialiste des stratégies territoriales durables, rappelle que « l'enjeu n'est pas seulement de recycler ou d'optimiser, mais de penser des systèmes qui soient viables à long terme, en s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes<sup>3</sup>. »

L'ingénieur François Grosse, expert des déchets, du recyclage et de l'énergie, souligne quant à lui que le recyclage seul ne suffit pas : « Avant même la question du recyclage, il s'agit purement et simplement de ralentir, globalement, la croissance de la consommation de chaque matière première bien au-dessous de 1 % par an. Il n'y a pas d'échappatoire à ce passage obligé<sup>4</sup>. »

Une telle posture paysagère suppose :

- D'observer et partir du génie du lieu;
- De concevoir des usages sobres et adaptables;
- De travailler en cycles vivants : sol, eau, biodiversité, mémoire;
- De faire du paysage un vecteur de résilience.

S'ancrer dans le lieu invite ainsi à une écoute attentive du site et de ses potentiels. Pour que cette écoute prenne forme, il faut aussi savoir mobiliser les ressources déjà présentes sur le territoire.

#### **Travailler avec les ressources locales : tisser, relier, composer**

Dans un second temps, il devient essentiel de tenir compte des flux de matière et les ressources déjà présentes sur le territoire. Et si les extrants de l'un devenaient les intrants de l'autre ? Et si les rebuts ici devenaient les richesses là ?

La Serre+ à Victoriaville est un laboratoire vivant d'économie circulaire territoriale. Cette serre innovante utilise les rejets agro-alimentaires des industries voisines pour cultiver en hydroponie, contribuant à la sécurité alimentaire. Les eaux sont d'abord filtrées par des microalgues, puis transformées en contenants écologiques. Portée par la Cité de l'innovation circulaire et durable et par la Chaire de recherche municipale pour les villes durables, la Serre+ réunit partenaires communautaires, chercheurs, enseignants, municipalité et entrepreneurs pour inventer des synergies locales : planchers en matériaux récupérés, valorisation des rebuts organiques, et bien plus encore. Voilà un bel exemple d'économie circulaire en action, incarnant la puissance de la collaboration et de l'innovation territoriale. Le secret réside dans le maillage : la rencontre des idées, des matières, des personnes. Dans le Vorarlberg autrichien, le projet BUS:STOP Krumbach a mobilisé des architectes internationaux et des artisans locaux pour créer des stations de bus singulières, enracinées dans le savoir-faire et les matériaux du territoire<sup>5</sup>.

### **Ces projets montrent que la circularité peut être à la fois écologique et culturelle : une façon de réinventer le lien aux ressources, mais aussi aux autres.**

Travailler avec les ressources locales crée des synergies matérielles et humaines, mais ces cycles ne prennent sens que dans une temporalité plus large, plus lente.

#### **Composer avec le temps : ralentir pour coévoluer**

Enfin, penser en cycles nous oblige à changer notre rapport au temps. Le paysage, l'économie, le temps : trois sphères qui ne s'accordent pas toujours. Le paysage suit un rythme lent et organique; l'économie s'agit dans l'urgence. Et pourtant, le temps est une matière première du projet :

- Un sol se régénère lentement;
- Une canopée prend des décennies à se former;
- Un sentier se dessine par répétition de pas.

Travailler avec le temps, c'est choisir de composer plutôt que de contrôler. Pour faire écho à Laure Waridel, écologiste québécoise et cofondatrice d'Équiterre, qui a popularisé l'expression « Acheter, c'est voter », on pourrait humblement ajouter que « Ralentir, c'est choisir<sup>6</sup>. »

Choisir nos priorités, nos rythmes, notre manière d'habiter le monde. Le mouvement « slow » – du *slow food* au *slow design* – nous invite à réhabiliter la lenteur comme valeur collective et écologique.



Fig. 3

Le Champ des Possibles à Montréal : une friche industrielle transformée en parc écologique et communautaire.

L'historien des sciences Jean-Baptiste Fressoz souligne l'importance d'une transition réfléchie : « Le défi qui se tient devant nous est celui du moins, du plus lent, du plus petit. [...] Il faut imaginer comment planifier cette transition pour qu'elle se fasse, de façon démocratique, dans le souci de la justice sociale et du bien-être<sup>7</sup>. » Cette posture rejoint celle du design régénératif lancé par Michael H. Shuman pour aller au-delà du « ne pas nuire » et restaurer activement les écosystèmes. L'architecte américain Bill Reed, cofondateur du Regensis Group et pionnier dans l'application pratique du design régénératif, insiste : « Il ne suffit plus de maintenir : nous devons coévoluer avec le lieu<sup>8</sup>. » Cela suppose d'accepter l'imprévisible, de faire confiance au devenir du site, aux cycles de l'eau, à la dormance hivernale, à la croissance lente.

Dans cette logique, l'urbanisme transitoire ouvre une piste fertile : à Montréal, le Village au Pied-du-Courant a révélé le potentiel d'un lieu par l'usage temporaire, l'expérimentation et la participation. À Paris, Les Grands Voisins ont transformé un hôpital désaffecté en quartier vivant et pluriel<sup>9</sup>. Dans tous ces cas, le temps n'est plus un frein, mais un levier. Vandana Shiva, docteure en physique et docteure *honoris causa*, fondatrice de Navdanya, affirme que « le temps de la nature est cyclique, régénératif. L'économie doit retrouver ce rythme du vivant, au lieu de le forcer ou de l'ignorer<sup>10</sup>. » Composer avec le temps, c'est accepter lenteur, imprévu et coévolution, et ainsi repenser profondément notre rapport au paysage.



Alexi Hobbs

### **Une autre manière de concevoir**

En somme, concevoir à partir de l'existant engage une posture à la fois éthique, poétique et politique. Voir au-delà de ce qui est là, c'est aussi un geste fondateur du projet paysager. C'est exercer un regard capable de révéler des potentiels invisibles, de deviner l'histoire enfouie ou d'imaginer d'autres futurs possibles. C'est faire confiance à l'intuition, à l'écoute fine, à la poésie du lieu autant qu'à ces données mesurables. La circularité en paysage ne se résume ni au recyclage ni aux circuits courts. Elle propose une transformation de notre regard : voir ce qui ne se voit pas, entendre ce que le lieu chuchote, cultiver une posture de soin et de lenteur.

Ralentir, c'est choisir. Choisir la qualité plutôt que la vitesse, la résilience plutôt que la performance, le lien plutôt que le rendement. Cette posture, loin d'être nostalgique, s'avère visionnaire. Elle redonne au projet paysager sa capacité à réparer, relier et régénérer. En s'ancrant dans le lieu, en valorisant les ressources locales, en travaillant avec le temps, nous dessinons une autre manière de concevoir : plus sobre, plus collective, plus vivante. C'est cette vision qu'il nous faut cultiver aujourd'hui, non par obligation, mais par conviction : celle que le paysage peut être un levier de transition juste et sensible. ✨

---

# Paysages et économie : repenser la valeur du territoire

Et si les paysages étaient bien plus  
que de simples décors ?

**Serge Poitras**

Architecte paysagiste et urbaniste, AECOM

**Jules Poirier-Ostiguy**

Économiste, AECOM

---

● Le paysage comme richesse

---

Longtemps perçu comme un simple décor ou une contrainte réglementaire, le paysage s'impose aujourd'hui comme un véritable levier d'innovation et de durabilité. Les projets de verdissement urbain, de corridors écologiques, d'agriculture urbaine ou de requalification des friches dépassent la seule dimension esthétique.

---

Ils améliorent la santé publique, renforcent l'attractivité résidentielle et touristique, soutiennent l'adaptation climatique et réduisent les coûts environnementaux. Dans un contexte de transition écologique, reconnaître leur valeur – à la fois économique, sociale et symbolique – devient essentiel. Les paysages remarquables génèrent des revenus touristiques, valorisent le foncier et stimulent les économies locales, tout en véhiculant une forte dimension culturelle et identitaire. La valeur des paysages dépasse toutefois la rentabilité. Ils incarnent l'âme d'une communauté ou d'un territoire, en portant la mémoire et les émotions collectives. Au Québec, forêts, lacs et rivières évoquent la nature sauvage, la résilience et les traditions locales, transformant chaque relief en lieu de contemplation, d'appartenance et de mémoire, au cœur de l'imaginaire collectif.

### Mesurer l'invisible : services écosystémiques et outils économiques

Reconnaître la valeur des paysages, c'est apprendre à mesurer ce qui, longtemps, a échappé aux outils classiques de l'analyse économique. Les milieux naturels offrent une multitude de services essentiels – souvent invisibles ou difficiles à quantifier – qui soutiennent nos sociétés au quotidien. Ces services écosystémiques peuvent pourtant être pris en compte dans les décisions publiques grâce à des méthodes d'évaluation adaptées.

Des études, comme celle de Dupras (2016<sup>1</sup>), ont montré la diversité de ces services : filtration de l'air et de l'eau, stockage du carbone, prévention des inondations, régulation des maladies, pollinisation, sans oublier les bénéfices esthétiques et récréatifs. Ces services, bien que non échangés sur des marchés classiques, ont une valeur réelle pour les collectivités.

Pour les intégrer dans l'analyse économique, on utilise des outils comme l'analyse coûts-bénéfices (ACB), qui évalue la rentabilité sociale d'un projet en tenant compte à la fois des effets marchands (p. ex. les économies sur le traitement des eaux) et non marchands (comme l'amélioration de la qualité de l'air). Deux approches permettent d'estimer ces valeurs : l'une mesure les impacts sur les marchés existants (p. ex. le coût social du carbone), l'autre s'appuie sur la disposition à payer des citoyens pour des bénéfices environnementaux.

### Les services écosystémiques se répartissent en quatre grandes catégories :

- ① *Régulation* : qualité de l'air, séquestration du carbone, contrôle de l'érosion;
- ② *Soutien et approvisionnement* : biodiversité, matières premières, sécurité alimentaire;
- ③ *Économiques et matériels* : réduction des coûts d'infrastructure, valorisation foncière;
- ④ *Socioculturels* : santé mentale, cohésion sociale, identité et créativité culturelle.

Ces catégories illustrent la richesse des liens entre nature et société. En les intégrant dans nos outils de décision, nous avançons vers une économie plus complète, capable de reconnaître la valeur du vivant et de mieux anticiper les coûts de l'inaction. L'infographie 1 (p. 30) présente la quantification de quelques bénéfices liés à des services écosystémiques.

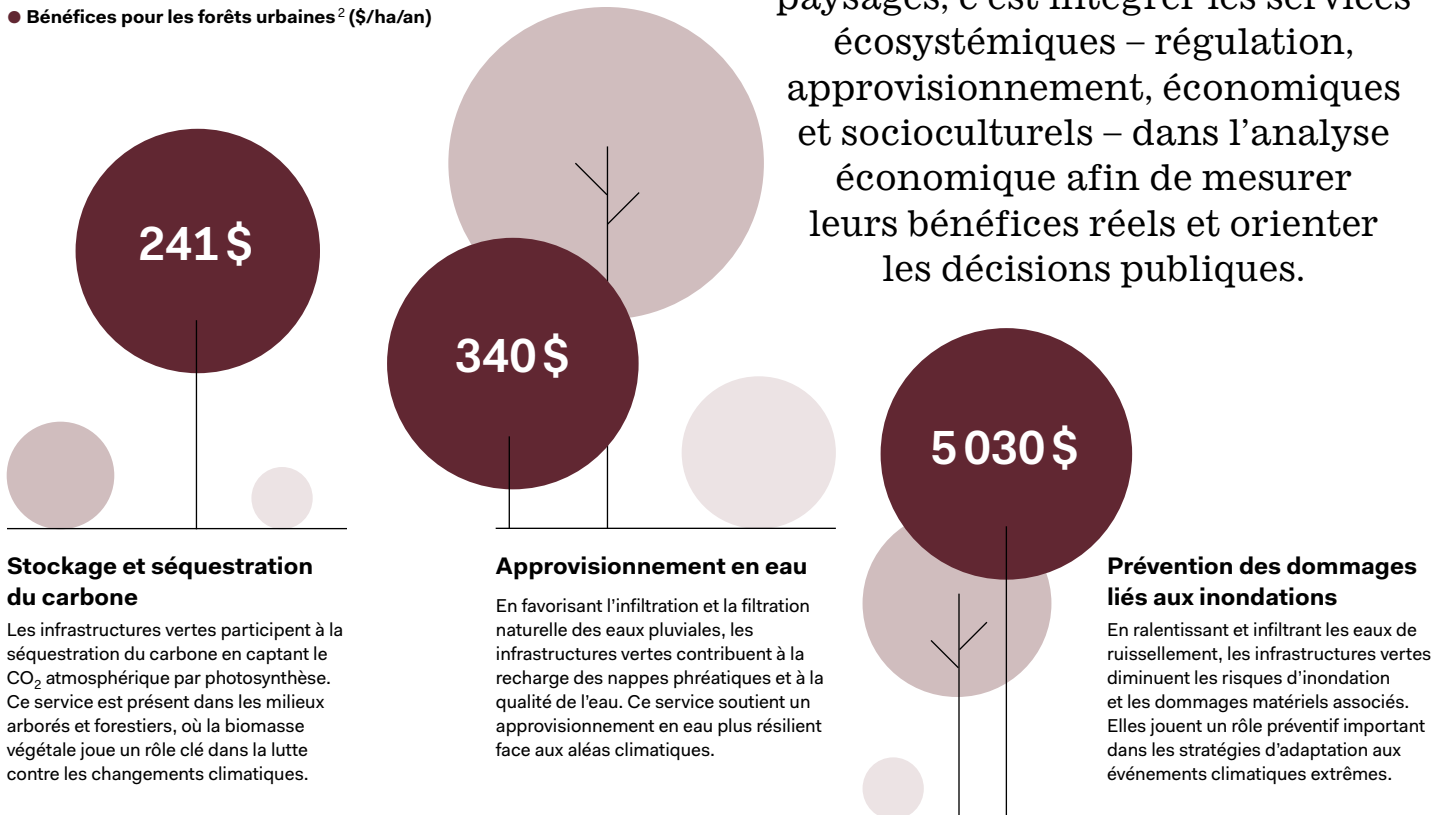
Fig. 1 Square Phillips par Provencher Roy, Montréal

Adrien Williams



## Infographie 1 : Bénéfices liés à des services écosystémiques

● Bénéfices pour les forêts urbaines<sup>2</sup> (\$/ha/an)



Reconnaître la valeur des paysages, c'est intégrer les services écosystémiques – régulation, approvisionnement, économiques et socioculturels – dans l'analyse économique afin de mesurer leurs bénéfices réels et orienter les décisions publiques.

## Infographie 2 : Retombées économiques liées à l'architecture du paysage





Fig. 2 Nouveau pavillon d'accueil de l'Oratoire Saint-Joseph par Lemay et Version Paysage, Montréal Adrien Williams

### Politiques publiques : investir dans la résilience

Face aux défis climatiques et à l'urbanisation rapide, les villes repensent leurs façons de se développer. De plus en plus, elles se tournent vers des solutions fondées sur la nature qui allient bien-être, résilience et durabilité. Le verdissement urbain, longtemps perçu comme un simple embellissement, devient aujourd'hui un outil stratégique pour gérer les risques climatiques, améliorer la santé publique et stimuler le développement économique. Ce virage témoigne d'un changement de paradigme : les paysages urbains ne sont plus des dépenses, mais des investissements à valoriser.

Le programme OASIS, mis en place par le gouvernement du Québec, illustre bien cette évolution. Il soutient la création d'infrastructures vertes – comme les noues végétalisées, les jardins de pluie ou les bassins de biorétention – qui renforcent la résilience climatique des villes<sup>3</sup>. Ces aménagements offrent une foule de bénéfices concrets : ils créent des îlots de fraîcheur, améliorent la qualité de l'air, retiennent les eaux pluviales, réduisent les risques d'inondation et favorisent la biodiversité urbaine.

Les bénéfices économiques sont également notables. Ces infrastructures naturelles réduisent la pression sur les réseaux d'égouts, limitent les dépenses de santé publique et augmentent la valeur des propriétés environnantes. Selon plusieurs études, chaque dollar investi en adaptation climatique peut générer de 13\$ à 15\$ d'économies futures<sup>4</sup>. Cette rentabilité à long terme montre à quel point ces initiatives représentent un choix intelligent et durable pour les collectivités. L'infographie 2 (p. 30) présente un exemple de retombées économiques d'interventions liées à l'architecture de paysage.

Partout au Canada, de plus en plus de municipalités intègrent les milieux naturels à leur gestion des infrastructures, avec l'appui de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de l'organisme Natural Assets Initiative<sup>5</sup>. Pionnière, la ville de Gibsons

(Colombie-Britannique) a reconnu dès 2014 ses aquifères, zones humides, ruisseaux et littoral comme des infrastructures municipales à part entière<sup>6</sup>. Cette approche a conduit à un inventaire détaillé, à la modélisation des services écosystémiques et à leur intégration dans la planification financière et climatique. À Saskatoon, un projet pilote d'évaluation du capital naturel vise à quantifier la valeur économique de ces services pour orienter les investissements municipaux<sup>7</sup>. Ces initiatives traduisent un changement de paradigme : les municipalités canadiennes reconnaissent désormais les milieux naturels comme des actifs d'infrastructure essentiels à la prestation des services publics et à la résilience des territoires.

### L'architecture de paysage : catalyseur d'une économie du vivant

À la croisée des disciplines de l'aménagement, l'architecture de paysage incarne une synthèse entre économie, écologie et société. Elle propose des réponses concrètes aux défis contemporains en intégrant les services rendus par la nature dans la conception des milieux de vie. En valorisant le paysage comme un bien commun, elle ouvre la voie à des pratiques innovantes : comptabilité écologique, financement participatif des espaces publics, partenariats public-privé pour la renaturation, économie circulaire du sol ou encore planification territoriale fondée sur les services écosystémiques.

Ces approches permettent de dépasser la logique du court terme pour inscrire l'action publique dans une perspective de durabilité. Elles offrent aussi des outils pour mieux articuler les dimensions économiques et environnementales en intégrant les bénéfices intangibles dans les décisions d'investissement, tel qu'illustré ci-dessus, par le biais du programme OASIS du gouvernement provincial et des initiatives de la FCM.

## Repenser la valeur des paysages, c'est élargir notre conception de la richesse.

C'est reconnaître que la prospérité ne se résume pas à la croissance économique, mais qu'elle repose aussi sur la qualité des milieux de vie, la santé des écosystèmes et le sentiment d'appartenance à un territoire. Les outils économiques existent pour intégrer ces dimensions dans les décisions publiques. Encore faut-il les mobiliser pleinement, avec ambition et cohérence. En valorisant les paysages pour ce qu'ils sont – des sources de bien-être, de résilience et d'identité – nous pouvons construire une économie plus durable, plus équitable et plus ancrée dans le réel. À l'heure des transitions, le paysage devient un langage commun entre économie et écologie. Il nous invite à bâtir des territoires qui prennent soin du vivant et dans lesquels il fait bon vivre. ✨

---

# Gérer les paysages: entre identité et développement

**Christophe Rivet, Ph. D.**

Consultant en aménagement et patrimoine,  
Cultural Spaces / Espaces Culture

**Anne Aubin**

Consultante en architecture de paysage, Botart

**Valentina Samoylenko**

Conseillère en aménagement,  
Cultural Spaces / Espaces Culture

---

● Économie circulaire et aménagement responsable

L'agglomération de Québec se distingue par sa grande diversité de paysages : noyaux villageois, milieux naturels, quartiers urbains et panoramas fluviaux.

---



Fig. 1 La chute Montmorency, un paysage identitaire à l'échelle de l'agglomération

Cultural Spaces/Espaces Culture

Le projet de caractérisation mené depuis un an a permis de mieux comprendre les paysages en révélant la richesse des strates successives qui témoignent de l'évolution du territoire, tout en mettant en lumière les défis auxquels ils font face. Au cœur de cette démarche se pose une question centrale : comment préserver l'identité paysagère tout en accompagnant un développement en pleine évolution ? La gestion des paysages dans une perspective territoriale offre ici un cadre essentiel pour guider les décisions, favoriser une vision commune et maintenir l'équilibre entre continuité, transformation et qualité du cadre de vie.

### Contexte du projet

L'agglomération de Québec connaît une évolution physique marquée depuis une trentaine d'années. Pour guider l'aménagement de manière durable, la Ville a entrepris une caractérisation permettant de saisir la diversité des milieux et les valeurs qui leur sont associées. Le projet, réalisé grâce au soutien financier de l'Entente de développement culturel entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, s'inscrit dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement pour répondre aux Orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Les pressions sont importantes : développement rapide, fragilisation des milieux naturels, transformation des cœurs

villageois et enjeux de cohérence entre de multiples acteurs. À cela s'ajoutent plusieurs désignations patrimoniales et écologiques, dont le Vieux-Québec, site du patrimoine mondial de l'UNESCO, les sites patrimoniaux déclarés et la récente candidature de Québec à titre de région de biosphère de l'UNESCO, qui créent à la fois des possibilités de mise en valeur et des contraintes de planification. Cette complexité confirme la nécessité d'une lecture fine du territoire pour orienter un aménagement respectueux de l'histoire, de la biodiversité et du caractère singulier de l'agglomération. La logique qui sous-tend l'octroi de ce mandat repose sur un besoin croissant de densification qui transforme le territoire. Face à cette réalité, la Ville souhaite aller au-delà des approches traditionnelles de planification pour intégrer la dimension paysagère dans ses outils stratégiques. Cette démarche vise à préserver et mettre en valeur les caractéristiques qui constituent l'ADN de Québec, tout en conciliant les impératifs de croissance et de transformation urbaines. En inscrivant le paysage au cœur des processus de planification, la Ville cherche à assurer une cohérence entre le développement et les composantes naturelles et culturelles qui la définissent. Il s'agit non seulement de protéger des éléments emblématiques, mais aussi de guider l'évolution des quartiers dans le respect des qualités esthétiques et patrimoniales intrinsèques.



Fig. 2 Rue résidentielle de Limoilou, reflet du paysage urbain de Québec Cultural Spaces/Espaces Culture



Fig. 3 Paysage fluvial, à marée basse, à partir des berges du Saint-Laurent à Saint-Augustin-de-Desmaures Cultural Spaces/Espaces Culture

## Méthodologie

La méthodologie élaborée pour la caractérisation des paysages repose sur une approche pluridisciplinaire et intégrée combinant analyses spatiales, lectures de terrain et interprétation des dynamiques culturelles et naturelles. Elle combine, entre autres, les pratiques de l'archéologie, de l'architecture de paysage, de l'écologie, de la conservation du patrimoine et des paysages culturels, de la géographie et de l'urbanisme pour permettre une vision nuancée d'un territoire humanisé. Le processus a commencé par un inventaire exhaustif des données existantes, y compris la topographie, l'hydrographie, l'occupation du sol, les réseaux de transport, les limites administratives, les désignations patrimoniales et les inventaires écologiques. Cette étape a permis de dresser un premier portrait des structures paysagères dominantes et des grandes continuités territoriales.

Une seconde phase a consisté en une analyse cartographique SIG à différentes échelles afin d'identifier les ruptures, les seuils et les cohérences internes qui fondent la définition des unités et sous-unités de paysage. Les critères retenus comprenaient la morphologie du relief, la forme du bâti, la couverture végétale, la structure viaire, les usages dominants et les éléments identitaires visibles. Cette analyse a été complétée par une lecture fine des vues, des ambiances et des perceptions, essentielle pour intégrer les dimensions sensibles du paysage. Des visites de terrain ont permis de valider les hypothèses cartographiques, de préciser les limites entre unités, de documenter les points de vue significatifs et de recueillir des observations sur l'état des milieux, les transformations en cours et les enjeux émergents. Les unités et sous-unités ont ensuite été décrites à l'aide de fiches normalisées, comprenant un énoncé de valeur, une description des composantes naturelles et culturelles ainsi qu'une analyse des forces, faiblesses et opportunités propres à chaque milieu.

Enfin, l'ensemble des résultats a été croisé avec les typologies de paysages définies pour l'étude, permettant d'associer chaque unité à une typologie dominante et sous-dominante, et de refléter la complexité des milieux. Le dominant traduit l'expression principale du paysage, alors que le sous-dominant met en évidence une influence secondaire importante. Cette structuration typologique a permis de reconnaître les identités hybrides et a favorisé une lecture transversale des enjeux, tout en offrant un cadre solide pour la formulation de recommandations de gestion et de mise en valeur.

## Une lecture par couche du territoire

L'analyse du territoire a d'abord reposé sur une lecture des composantes naturelles et physiques. Cette étape a permis d'identifier les continuités, les contraintes et les potentiels du territoire, qui constituent le cadre fondateur des paysages actuels, et de comprendre comment le territoire a orienté les formes d'occupation humaine au fil du temps. La deuxième étape s'est centrée sur la présence française, période durant laquelle l'implantation des rangs, des paroisses, des chemins et des ouvrages militaires a révélé une adaptation culturelle aux caractéristiques du lieu. Cette lecture met en lumière la symbiose entre organisation territoriale, contraintes naturelles et logiques de peuplement, dont plusieurs traces demeurent structurantes aujourd'hui.

L'analyse s'est ensuite tournée vers la période industrielle, marquée par l'exploitation accrue du territoire et l'implantation d'infrastructures majeures qui modifient durablement les paysages. Enfin, l'étude de l'après-guerre montre l'émergence de formes urbaines détachées des structures naturelles exprimées par l'étalement suburbain, le quadrillage viaire et le zonage fonctionnel, introduisant une rupture morphologique importante. Ces deux périodes expliquent nombre des tensions paysagères et morphologiques observées aujourd'hui. La présence autochtone sur le territoire de l'agglomération est reconnue de fait, les traces archéologiques et toponymiques n'étant que quelques indicateurs d'un lien millénaire qui se poursuit aujourd'hui entre les peuples autochtones et le territoire. Le projet a amorcé un dialogue avec les Wendat qui mènera, dans un second temps, à une compréhension du territoire culturellement juste et reflétera avec authenticité les perspectives wendat.

## Constats

En tout, 47 unités et sous-unités de paysage ont été délimitées, chacune avec une identité qui lui est propre. Leur analyse a permis de dégager plusieurs constats transversaux qui éclairent les dynamiques d'évolution du territoire, les valeurs à préserver et les enjeux à prendre en compte dans la planification. L'étude révèle une forte hétérogénéité des milieux, allant des paysages naturels peu transformés aux secteurs urbains denses, en passant par les villages anciens, les milieux agricoles actifs et les zones d'activité industrielle. Cette diversité s'accompagne de cohérences internes fortes, où chaque



Fig. 4 Haute-Ville et Basse-Ville de Québec, vues à partir du port Cultural Spaces/Espaces Culture



Fig. 5 Paysage rural à Saint-Augustin-de-Desmaures Cultural Spaces/Espaces Culture

unité présente une combinaison singulière de valeurs naturelles et culturelles qui justifie une gestion intégrée. Un deuxième constat majeur concerne la pression marquée de l'urbanisation d'après-guerre, particulièrement dans les unités situées en périphérie des secteurs urbanisés ou le long des axes structurants. Cette pression modifie la forme ancienne du bâti, fragilise les continuités agricoles et écologiques, et accentue les tensions entre développement et préservation du caractère identitaire des milieux. À l'inverse, certaines unités centrales et patrimoniales sont confrontées à des défis de densification et de cohérence morphologique, où l'intégration du bâti contemporain demeure déterminante pour maintenir la qualité paysagère. Les unités à caractère patrimonial se distinguent par leur cohésion formelle et culturelle, mais se révèlent sensibles aux transformations rapides du tissu bâti et aux changements des pratiques agricoles. Enfin, plusieurs unités témoignent de dégradations graduelles : minéralisation des sols, diminution de la canopée, banalisation architecturale, perte des repères visuels et contamination des cours d'eau.

À l'échelle de l'agglomération, l'analyse révèle un territoire marqué par une pluralité de valeurs et une mosaïque de typologies qui structurent la lecture du paysage. Elle met en lumière l'importance des paysages fluviaux, forestiers et riverains, qui jouent un rôle structurant dans la lisibilité du territoire.

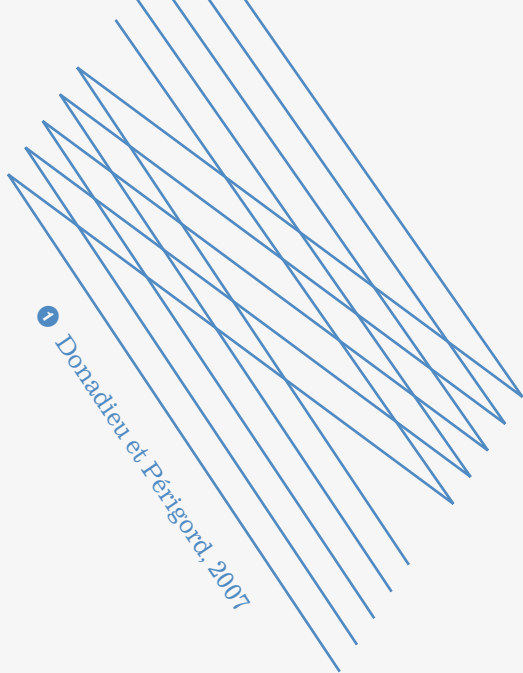
**Ces unités présentent souvent un fort potentiel récréatif et écologique, mais demeurent vulnérables à la fragmentation, à l'érosion des berges ou à l'intensification des usages.**

Les valeurs culturelles se manifestent, quant à elles, dans la trame historique du bâti, les paysages villageois, les lieux de mémoire et les éléments emblématiques. Enfin, les valeurs esthétiques et sociales, liées à la beauté des panoramas, à l'attachement citoyen et à la qualité des milieux de vie, complètent cette lecture globale.

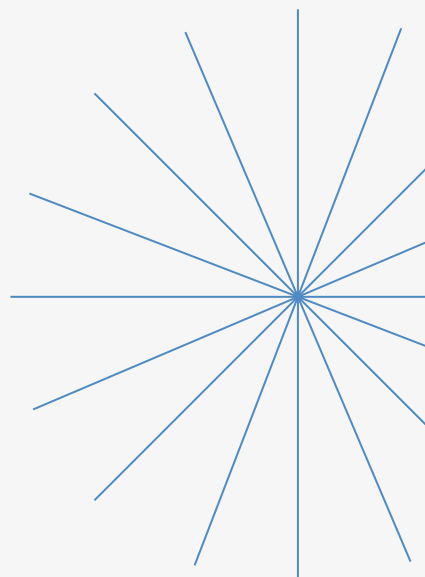
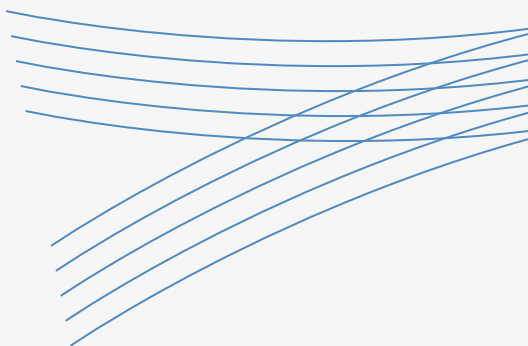
La coexistence de paysages naturels d'exception, de milieux agricoles actifs, de noyaux villageois, de secteurs urbains historiques et de zones industrielles ou portuaires crée un ensemble riche, contrasté et fortement identitaire. Cette diversité s'organise autour de grandes typologies dominantes auxquelles se greffent des typologies sous-dominantes qui révèlent les croisements, les transitions et les hybridations entre milieux.

#### **Une approche intégrée**

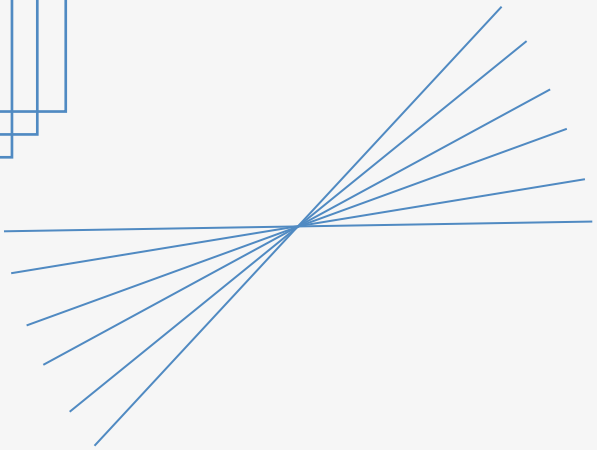
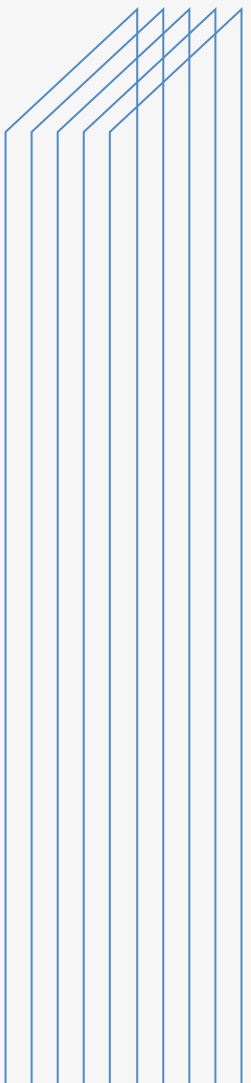
La caractérisation des paysages rappelle que l'aménagement du territoire doit composer avec une tension constante entre préservation de l'identité et évolution. Elle devient un outil efficace lorsqu'elle dépasse le diagnostic et s'intègre à la gestion du territoire. En révélant les valeurs et les dynamiques des milieux, l'analyse paysagère fournit un cadre unifié avec une vision transversale du territoire pour orienter des décisions plus éclairées et sensibles aux particularités locales. Elle permet aussi de reconnaître les continuités profondes du territoire devenant une source précieuse pour le Plan d'urbanisme et de mobilité en éclairant plusieurs de ses thèmes structurants sur les milieux de vie, l'environnement, l'économie et l'urbanisme. En soutenant une gestion plus durable, la caractérisation devient un outil stratégique pour concilier développement, qualité de vie et respect des paysages qui façonnent l'identité de la ville. ✨



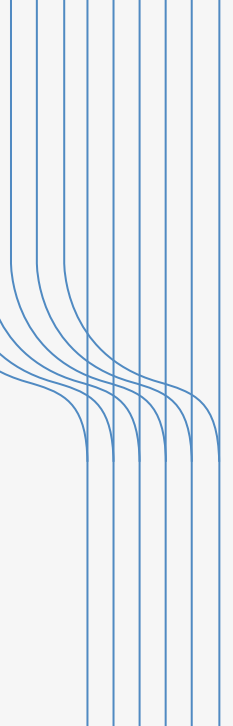
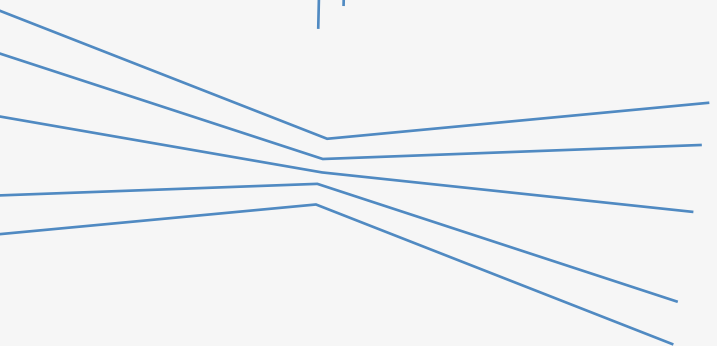
1 Donadieu et Périgord, 2007



2 Questali, 2011; van der Heide et Heidman, 2013; Price, 2017 et 2018



3 Litfran et autres, 2007



---

# La condition économique du paysage

**Guy Mercier**

Professeur de géographie, Université Laval

---

• Le paysage comme richesse

---

On prête volontiers une valeur économique au paysage<sup>①</sup>. Comme pour la plupart des choses qui ne sont pas vendues ou achetées comme telles, il n'est toutefois pas aisé d'expliquer en quoi exactement réside cette valeur et d'en prendre la mesure<sup>②</sup>. Deux problèmes fondamentaux se présentent quand on s'engage dans cette voie. Le premier est théorique; le second, pratique<sup>③</sup>.

---

Sur le plan théorique, il s'avère nécessaire d'identifier sur quoi repose la valeur du paysage.

**Le problème soulève la question de la définition même du paysage : à quoi tient le paysage et en quoi est-il le produit d'une activité humaine exigeant des investissements et des dépenses afin de le créer, de l'obtenir ou d'y accéder ?**

Car, dans l'optique économique, le paysage devrait en principe se concevoir comme un bien ou un service spécifique qui, n'étant pas spontanément et librement accessible, suscite une demande, stimule une offre et anime un marché. Dès lors surgissent des interrogations dont la réponse réclame une réflexion approfondie. En quoi un paysage peut-il être considéré comme rare, c'est-à-dire non disponible immédiatement, perpétuellement et sans restriction, au point où l'on voudrait le produire, se le procurer, en tirer profit ?

Si déjà une théorie économique du paysage n'est pas simple à énoncer, même minimalement, il reste par ailleurs, sur le plan pratique, à calculer la valeur d'un paysage en particulier. Le problème, dans cette perspective,

est empirique, voire comptable, puisqu'il importe en l'espèce de savoir ce que coûte un paysage et ce qu'il rapporte, c'est-à-dire sa valeur ajoutée. Pour connaître son coût, on pourrait, comme on le fait pour calculer la valeur de biens et de services non marchands, additionner les dépenses consenties pour produire un paysage. Si l'on considère que, selon une thèse largement répandue, tout ce qui se trouve à la surface terrestre appartient au paysage, l'exercice paraît aussi fastidieux que hasardeux. Néanmoins, il n'est pas interdit de penser que l'on puisse, ne serait-ce que par estimation, évaluer le coût de cette totalité (Lifran et autres, 2011). Sinon, on peut associer la valeur du paysage à un prix d'achat ou de location, si tant est que l'on puisse acheter ou louer un paysage.

Subsiste toujours la possibilité de concevoir la valeur économique sous l'angle de la rentabilité. Dans cette perspective, le paysage est un actif dont on mesure la valeur en délimitant son apport spécifique au profit tiré d'activités économiques. En effet, on peut présumer que, du moins en partie, la rentabilité de la vente d'une maison, de la location d'une chambre d'hôtel ou d'une excursion tarifée en montagne peut reposer sur le paysage. D'autres facteurs sont évidemment à prendre en compte, ne serait-ce la qualité intrinsèque de la maison, de la chambre ou de l'excursion en cause. Il demeure que la contribution du paysage n'est certainement pas négligeable en la circonstance. Cette approche n'est pas sans défi comptable, car il faut encore mesurer la part de la rentabilité qui revient exclusivement au paysage. Elle a cependant l'avantage d'ouvrir des pistes prometteuses pour la compréhension non seulement de l'économie du paysage, mais du paysage lui-même. En d'autres mots, s'interroger sur la rentabilité de l'actif paysager offre l'occasion de revoir les questions suivantes :

**Quel type de produit le paysage est-il ?**

**Quels sont les facteurs de la production du paysage ?**

**Comment le paysage produit-il de la richesse ?**

**Existe-t-il un marché paysager et quels en sont les agents ?**

**Quel type d'actif le paysage est-il ?**

Si, au terme de ce questionnement, se précise un tant soit peu l'intérêt que revêt socialement l'économie du paysage, il convient, en conclusion, de s'interroger sur les raisons justifiant d'y affecter un investissement public.

### ① *Le paysage aux yeux de l'économie*

Quelle est, à la base, la nature économique du paysage ? Est-il un produit ? Si oui, est-il une marchandise ? Un bien ou un service ? Quels sont ses facteurs de production ? En soi, ce simple exercice révèle toute la complexité de la définition même du paysage, qu'on l'envisage ou non sous l'angle économique.

#### **Le paysage comme produit**

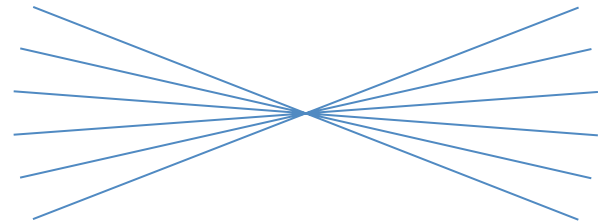
En économie, la production réfère à toute activité visant à satisfaire un besoin (Généreux, 1992 : 22). Un produit est le résultat d'une telle activité. Or, le paysage est-il, en ce sens, un produit ?

Il est souvent avancé que le paysage est un état de la surface terrestre (Donadieu et Périgord, 2007 : 46). Sur cette base, on conçoit aisément que le paysage est plus encore un produit, qu'il est le fruit d'un façonnement humain (Sauer, 1925; Paquet, 2009). Même lorsqu'y figurent essentiellement des forêts, des montagnes, des cours d'eau, des rivages ou d'autres éléments dits naturels, on peut considérer que le paysage est façonné par les normes sociétales qui le maintiennent en cet état (Mercier, 2002; Williams, 2014 : 236-261). D'un autre côté, la production du paysage apparaît dans toute son évidence lorsqu'elle émane d'une pratique architecturale revendiquée explicitement à ce titre.

De même, il est facile de soutenir que le paysage satisfait un besoin. Savoir lequel exactement demande toutefois plus d'attention. D'ailleurs, les études paysagères en débattent depuis longtemps en multipliant les conjectures à ce sujet (Schama, 1995; Jakob, 2008; Roca et autres, 2011). Pour sa part, la science économique n'a pas à résoudre ce problème. Qu'il s'agisse du paysage ou de tout autre produit, il lui suffit de constater qu'un produit existe pour présumer qu'un besoin est en cause (Généreux, 1992 : 22). Ainsi, il n'est pas nécessaire de comprendre pourquoi on produit le paysage pour en mener l'étude économique. Cela peut paraître réducteur dans un contexte où l'on attache un grand intérêt à l'explication de la raison d'être du paysage, en mettant l'accent sur les bienfaits qu'il procure et les méfaits qu'occasionne sa dégradation. Faisons tout de même l'hypothèse qu'une telle position peut en revanche aider à mieux définir ce qu'est, en fait, un paysage.

Une fois admis que le paysage est un produit, il reste à savoir s'il est pour autant une marchandise, c'est-à-dire s'il est un produit mis en vente. Lorsqu'une personne, à titre de professionnel de l'architecture du paysage par exemple, reçoit la commande d'un projet paysager et l'exécute, cela est manifestement le cas, puisqu'un contrat, où le produit livrable et les honoraires sont décrits, en atteste. Cela étant dit, la réponse est rarement aussi simple. On incline plutôt à voir le paysage comme un produit non marchand. N'est-ce pas le cas d'un paysage que l'on peut apprécier quotidiennement en circulant en voiture, un paysage champêtre par exemple ? Bien évidemment, les personnes qui cultivent les champs y consacrent de l'argent, mais elles ne vendent pas un produit paysager. Et la personne qui circule sur un chemin public à proximité peut admirer leurs champs sans avoir à acquérir une quelconque marchandise paysagère. Bref, la production d'un tel paysage génère des coûts,

mais sa consommation est gratuite. En revanche, une personne qui cultive un champ peut y accueillir contre rétribution des touristes ou des excursionnistes, non pas pour leur vendre des produits de la ferme, mais pour qu'ils admirent le charme champêtre du lieu. Si le charme tient du paysage, la marchandise, en l'occurrence, est un service, celui de pouvoir le contempler plus avant. De plus, la même personne peut recevoir des subsides publics parce que ses pratiques agricoles ont de surcroît l'avantage de préserver la physionomie traditionnelle de la région. Dans ces cas, l'agriculture serait effectivement une activité contribuant à produire une marchandise paysagère.



#### **Le paysage : bien ou service ?**

Au regard de l'économie, il ne suffit pas de poser que le paysage est un produit et qu'il puisse être une marchandise. Il importe également d'établir s'il s'agit d'un bien ou d'un service. Certes, il n'est pas toujours facile de départager un bien d'un service. Ainsi, la consommation d'un verre de bière au bistrot consiste en l'achat à la fois d'un bien et d'un service. Même si le prix payé couvre l'achat du bien autant que du service, la différence entre les deux n'en est pas moins observable et significative. Un bien est un produit matériel dont la consommation est généralement séparée ou séparable de sa production, comme une maison produite par un entrepreneur et consommée par la suite par un client. De son côté, le service est un produit immatériel, c'est-à-dire une action ou une expérience.

Une action est un service dans la mesure où elle est réalisée en vue de la consommation d'un bien. Ainsi en est-il du transport d'un bien d'un lieu à l'autre, entre là où il est fabriqué et les endroits où il est vendu, utilisé et recyclé ou éliminé. Si l'on définit le paysage comme un bien, il est évidemment difficile d'en concevoir le déplacement. En l'occurrence, c'est plutôt le déplacement de consommateurs vers le lieu de production du bien paysager qu'il faut considérer comme un service. Cela suggère que le paysage, s'il est un bien, est corrélatif à des services potentiellement marchands, propres à l'industrie récréotouristique, comprise dans son sens le plus large. Une expérience est considérée comme un service quand la production et la consommation forment une même réalité. Par exemple, la coupe de cheveux qu'une personne reçoit : sans la présence de son consommateur, il est inutile, voire impossible, de produire cette action. En ce sens, le service est un produit dont le consommateur est nécessairement coproducteur. Or, le paysage serait-il une expérience plutôt qu'un bien ? Peut-on le concevoir uniquement, sinon avant tout, comme un produit immatériel ?

Les experts répètent aujourd'hui à l'envi que les paysages, parce qu'ils sont d'une manière ou d'une autre façonnés par les êtres humains, ne sont pas de simples réalités matérielles (Berque, 1995; Luginbühl, 2001; Corbin, 2001). Ils seraient plus fondamentalement une interaction entre le monde physique et des communautés humaines, une interaction modulée selon des savoirs, des représentations, des imaginaires, des identités, bref des cultures.

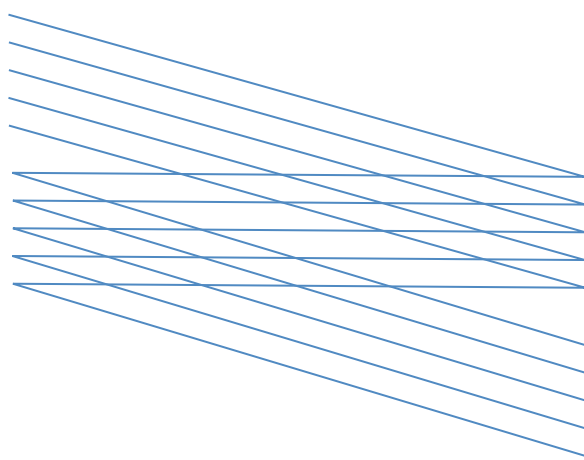
Autrement dit, les paysages ressortiraient de modes de vie dont ils seraient de surcroît le soutien, car les cultures ne sauraient exister au mieux sans les paysages qui les incarnent. Si l'argument n'est pas sans pertinence, il manque en revanche de spécificité, car, à la vérité, il s'applique à tout bien produit matériel, à tout bien. En effet, n'en est-il pas de même d'un vêtement, d'un meuble, voire d'un véhicule, dont la production se conforme plus ou moins fortement aux traits de la culture? Dans ce contexte, explorer la possibilité que le paysage soit un service et non pas un bien, parce qu'il est une pure expérience, est peut-être un exercice plus révélateur (Appleton, 1975).

#### Le facteur visuel

Soutenir que le paysage est un matériau imprégné de culture ou une culture qui s'incarne dans un matériau n'est pas nécessairement faux. Cela n'est toutefois d'aucune utilité pour décider si le paysage est un bien ou un service. Le problème doit plutôt être posé autrement, en considérant l'une et l'autre des options sans a priori. Revenons d'abord à la possibilité que le paysage soit un bien. S'il est un bien, le paysage, rappelons-le, ne peut être déplacé. Aussi, pour le consommer, une personne doit être à la même place que ce bien ou consentir un déplacement pour s'y rendre, à moins que ledit bien paysager ne soit reproduit graphiquement en un dessin, une toile, une photographie ou en une image de synthèse. Dès lors que le supposé bien paysager se matérialise aussi dans une image, il peut être consommé partout ailleurs, voire partout en même temps. À quoi s'ajoute le fait qu'un paysage puisse exister seulement sous la forme d'une image, comme dans le genre paysager que l'art graphique cultive depuis des siècles. En effet, l'artiste crée alors un paysage dont la réalité est uniquement graphique. Non seulement l'image représente un paysage, mais elle le crée littéralement (Mérot, 2009). Se révèle ici une dimension spécifiquement iconographique

du paysage qui n'est évidemment pas sans intérêt, mais écartons-la pour le moment. Retenons encore que le paysage peut être un bien immobilier. En quoi, à ce titre, peut-il être un actif rentable?

On sait que la valeur d'un bien immobilier est en partie corrélée aux éléments du milieu où il se trouve. Ces éléments, de diverses natures, agissent différemment sur la valeur du bien en question. Prenons l'exemple d'une résidence: elle a des chances d'être économiquement valorisée en étant près d'une école ou d'une bibliothèque. Un dépotoir ou une mine risquent de susciter un effet inverse. Or, parmi les éléments favorables à la valorisation d'un bien immobilier, quelques-uns sont associés au paysage tel qu'on l'imagine traditionnellement: un parc, un boisé, une terre agricole, une rivière, un rivage, un bord de mer, un massif montagneux, etc. Mais à quoi tient exactement l'avantage que présentent ces éléments? La question se résume à ceci: l'actif paysager repose-t-il sur le fait d'être situé à proximité d'eux ou sur le fait de les voir? Cette distinction est fondamentale. Si la vue n'entre pas en jeu, l'effet relève-t-il véritablement du paysage? Certes, la proximité d'un boisé apporte un avantage quant à l'accès physique. En revanche, un bien immobilier offrant une vue sur un boisé ne procure-t-il pas, en raison de ce seul critère, une plus-value spécifique, proprement paysagère en l'espèce? Dans cette circonstance, le paysage ne serait-il pas, à strictement parler, un service, visuel en l'occurrence, plutôt qu'un bien (Sardon et autres, 2016)? Autrement dit, le paysage, lorsqu'on en cherche la valeur économique spécifique, ne tiendrait-il pas au facteur visuel?



De fait, plusieurs analyses confirment que la visibilité d'un élément du milieu génère une plus grande plus-value que sa simple proximité (Black, 2018; Panduro et Veie, 2013; Sander et Polasky, 2009; Heinrich et Kashian, 2010; Fraser et Spencer, 1998; Walls et autres, 2015). La raison en est qu'une connexion plus étroite encore s'établit alors sur une base sensorielle, elle-même vecteur d'une sensibilité émotive ou affective. Et dans la mesure où le facteur visuel est en l'occurrence opérant, il est sans équivoque que l'atout économique en cause relève directement du paysage. Dès lors, on ne peut douter de la plus-value que l'actif paysager confère au bien immobilier. En effet, il y a là une validation empirique de la profitabilité du paysage en une composante exclusive: la vue et plus précisément encore l'expérience visuelle, dans sa dimension tant sensorielle que sensible. Sans compter

que le bénéfice en question ne se limite pas à la seule valeur immobilière bonifiée par l'actif paysager, puisque des activités économiques, dans le secteur récréotouristique notamment, peuvent en découler et générer des profits d'entreprise, des emplois et des revenus fiscaux (Stafford, 1996; Edensor, 2009). D'où la nécessité d'élargir le champ pour comprendre la part du facteur visuel dans la production du paysage.

### **Le paysage comme service visuel**

Suffit-il d'avancer que le paysage est un bien immobilier qui bénéficie d'une plus-value en raison du facteur visuel? Si le facteur visuel n'est qu'une simple contingence, qu'une condition accessoire du paysage, celui-ci existe, qu'il soit vu ou non. Si tel est le cas, le paysage serait finalement un bien et la vue, une manière de consommer. Il est toutefois possible d'examiner le problème sous un autre angle. Qu'en serait-il si le facteur visuel était le principe même du paysage? On pourrait dès lors considérer le paysage comme une expérience visuelle qui, sur le plan économique, est de l'ordre du service. Il appert que, pour envisager une théorie économique du paysage, quelle qu'elle soit, encore faut-il définir clairement ce terme. Or, qu'est-ce que le paysage?

Dans le langage courant, on le sait, le mot est polysémique. S'impose toutefois une acception maîtresse: le paysage est une vue portée sur la surface terrestre devant soi. Les autres acceptions en dérivent (Mercier, 2016). Ainsi, la surface terrestre vue s'appelle également paysage. Dans ce cas, dire que le paysage se rapporte à une réalité matérielle est une métonymie, alors qu'il est au sens propre une réalité visuelle. Bien que cette définition puisse sembler restrictive, elle évite de confondre le paysage et l'espace géographique (ou la surface terrestre). Elle permet d'ailleurs de comprendre que cette confusion découle d'un glissement métonymique. Ainsi, assimiler le paysage à l'espace géographique n'est au mieux qu'une figure de style qui, d'ailleurs, suppose toujours le verbe d'action *voir*. En effet, de même que l'on peut dire qu'une personne boit un verre pour faire comprendre qu'elle boit de l'eau dans un verre, on peut dire qu'une autre personne voit un paysage, au lieu de préciser qu'elle voit de l'espace géographique dans un paysage. Il n'en demeure pas moins que l'espace géographique, quand il n'est pas ou n'est plus vu, n'est pas, au sens strict, un paysage. Certes, voir un paysage n'est pas sans lien avec la physionomie de l'espace géographique observé. Mais c'est dans l'acte de voir que se révèle subjectivement cette physionomie, comme le goût de la boisson quand on la boit. D'ailleurs, la physionomie n'est que la manière dont toute chose, y compris l'espace géographique, s'offre à la vue. Le paysage, pour sa part, n'existe que si la vue se réalise.

Tout en retenant que le paysage procède de la vue de l'espace géographique, on peut objecter qu'il est difficile, pour toute personne douée de vision, de ne pas voir cet espace géographique qui s'étend partout devant elle. C'est pourquoi il faut distinguer la vue qui porte sur un élément composant ou occupant l'espace géographique de celle qui porte sur l'espace géographique dans son ensemble. Dans ce dernier cas, où l'espace géographique est l'objet même de la vue, la personne voit un paysage, tandis que dans le premier, elle voit quelque chose d'autre, soit un objet, un phénomène ou une personne

en particulier. Ainsi, le paysage n'est pas associé à une vue qui passe continûment d'une chose à l'autre, mais à une vue portée avec attention, en un lieu et en un temps précis, sur un espace géographique dans son ensemble. Seule une telle vue, où l'on contemple l'espace géographique pour lui-même, est spécifiquement paysagère. Dans ces circonstances, force est d'admettre que la définition qui se prête le mieux à une analyse économique est le paysage comme service visuel.

### **② L'économie du paysage**

Sachant que le paysage est un produit, plus spécifiquement un service, qui peut être une marchandise, on peut maintenant en esquisser la théorie économique.

### **Les facteurs de production du paysage**

Définir le paysage non pas comme un bien, mais comme un service a l'avantage de simplifier la compréhension de ses facteurs de production. En l'occurrence, les facteurs de production sont les éléments qu'il faut pour qu'une personne ait une expérience paysagère, c'est-à-dire pour contempler une étendue géographique qui s'offre à sa vue. Les facteurs de production sont soit des biens, soit des services, dont les coûts, variables selon les facteurs, sont en principe assumés par le producteur.

Quant aux biens, seuls deux sont fondamentaux: une étendue géographique à voir et un dispositif pour contempler cette étendue. L'étendue géographique à voir, même si elle recouvre une multitude de propriétés foncières, est généralement un bien obtenu gratuitement. En effet, le producteur qui offre une expérience paysagère n'a pas à payer l'étendue géographique qu'il offre à la contemplation. Or, ce facteur de production est pourtant, dans sa matérialité même, très onéreux. Heureusement, il suffit au producteur du paysage que son consommateur soit à un endroit favorable pour y accéder visuellement sans débours.

Le dispositif est justement cet endroit favorable. Il n'a pas à être aménagé aux fins expresses de l'expérience paysagère. À la vérité, tout lieu peut être un dispositif. Il suffit, par exemple, au promeneur d'en choisir un pour vivre une expérience paysagère. Ainsi, la personne qui chemine produit elle-même un évanescent dispositif et, l'instant d'un coup d'œil vers l'horizon, consomme un paysage. Le dispositif peut aussi être une résidence ou une chambre d'hôtel dont la fenestration, notamment, favorise la contemplation paysagère. Dans ce cas, le dispositif est intégré dans un facteur de production dont la destination n'est pas exclusivement paysagère. Il est plus spécifiquement paysager s'il s'agit d'un belvédère, soit toute infrastructure dont le but premier est d'offrir une vue sur les alentours. On peut y inclure les voies et les équipements qui mènent au belvédère, surtout si leur fonction première est d'en assurer la desserte. Que le dispositif paysager soit un bien public ou un bien privé, son accès peut commander un paiement.

Des services sont également des facteurs de production du paysage, comme le transport d'une personne vers un lieu voué à l'expérience paysagère. Dans la mesure où ils complètent l'ensemble des moyens mis en œuvre pour réaliser une telle expérience, ils peuvent être considérés comme faisant partie du dispositif. Cela amène à

concevoir le dispositif paysager comme un facteur de production dont les parties sont matérielles et immatérielles. Si le dispositif n'est qu'un lieu quelconque où l'on passe pour jeter les yeux au loin, son coût est nul ou tend à l'être. S'il est aménagé à des fins paysagères, son coût est à la mesure des investissements consentis pour le produire. Quel que soit son coût, il est fort probable qu'il soit infime comparativement à l'autre facteur de production du paysage qu'est l'étendue géographique offerte à la vue.

### La valeur du paysage

Le coût de production du paysage équivaut à celui des facteurs de production de l'expérience paysagère. Le coût de la consommation du paysage équivaut au prix payé pour en faire cette expérience. La différence entre le coût de la production et le prix de la consommation établit la valeur ajoutée du paysage. Or, cette valeur ajoutée est difficile à estimer, car le paysage est un service visuel qui vient rarement seul. Comme en attestent les exemples suivants, le paysage est fréquemment offert ou acquis en même temps qu'un autre produit :

Un visiteur ne se rend généralement pas en un endroit uniquement pour y jouir du paysage; d'autres intérêts présentés par ce lieu influent également sur sa décision;

Un restaurateur peut assurément compter sur la vue qu'offre sa terrasse sur les environs pour attirer des clients, mais son service et sa cuisine, notamment, peuvent être tout aussi attrayants, de sorte que la part de ses affaires qui tient au paysage n'est pas facile à départager;

Une maison peut permettre la production d'un paysage avantageux, mais la décision d'y résider ne repose pas, habituellement, sur ce seul critère;

Une autorité publique qui entretient une route panoramique rend de ce fait des services qui ne se limitent pas à la seule consommation paysagère.

Par ailleurs, il s'avère que, souvent, l'attrait paysager déclenche, accélère ou démultiplie des décisions économiques (de demande ou d'offre de biens et de services) sur le marché résidentiel, récréatif ou touristique. Bien qu'il soit difficile d'en estimer la valeur spécifique, il est manifeste que le paysage a un effet d'entraînement sur le plan économique. Aussi, en raison de son attractivité, le paysage stimule le marché immobilier. Il bonifie ainsi les valeurs foncières de sorte qu'il est, incidemment, un facteur de croissance de l'assiette fiscale municipale. D'autre part, le paysage, lorsqu'il est attrayant, favorise l'offre de biens et de services, notamment dans le domaine du plein air, du loisir et du tourisme. De fait, des pans entiers du secteur récréotouristique bénéficient de paysages avantageux. C'est notamment le cas de l'industrie hôtelière, dont le prix des nuitées dépend, en partie, de la qualité de l'environnement et de la vue. En somme, le paysage engendre de la richesse (valeur ajoutée) par l'entremise d'une valorisation des titres immobiliers (via la vente, la

location ou la taxation) tout autant que par la croissance de l'offre de biens et de services (ce qui génère des profits d'entreprise et crée des emplois, notamment dans l'industrie touristique).

### Le marché paysager et ses agents

On constate que la valeur économique du paysage s'actualise par le biais d'activités de nature fort diverse. Cela suggère que le paysage ne fait pas, pour l'essentiel, l'objet d'un marché spécifique, et la plupart de ses agents ne s'y consacrent pas en exclusivité ou en priorité. Ainsi, il n'y a pas à proprement parler de marché paysager ou d'industrie paysagère comme il y a un marché immobilier ou un secteur récréotouristique. Le service paysager n'en est pas moins présent sur des marchés par l'entremise d'agents qui en sont les producteurs ou les consommateurs. Or, on peut sommairement les regrouper dans les catégories suivantes, ce qui dessine les contours d'un marché paysager certes diffus et mêlé à d'autres, mais finalement bien réel :

Les visiteurs (touristes ou excursionnistes) qui déboursent pour se rendre ou pour accéder à un dispositif où ils peuvent jouir du paysage;

Les résidents qui élisent domicile à un endroit pour y regarder et contempler le paysage;

Les entrepreneurs qui offrent des biens et des services aux visiteurs attirés en un endroit en raison du paysage;

Les entrepreneurs qui construisent, vendent ou louent des résidences permettant la jouissance du paysage;

Toutes les personnes physiques ou morales qui, établies en une localité ou une région, en façonnent le paysage. Parmi ces personnes, les agriculteurs, les propriétaires de lots boisés et les grands propriétaires fonciers en général, vu l'étendue des superficies qu'ils occupent ou mettent en valeur, ont nécessairement une responsabilité particulière en matière de paysage;

Les autorités publiques qui, en vertu de leur responsabilité, desservent et aménagent un territoire et qui, de ce fait, en façonnent l'image que l'expérience paysagère captera. Notons que, souvent, les autorités publiques offrent des biens et des services aux visiteurs venus sur leur territoire pour y jouir du paysage.

### Le paysage : un actif collectif

Parmi les agents économiques du paysage, ceux qui en sont les producteurs ont tous, sauf exception, une même caractéristique : l'étendue géographique qu'ils offrent à la vue échappe à leur périmètre comptable. En effet, ce facteur de production ne leur coûte rien. Par exemple, un restaurateur ne paie pas l'entretien des terrains de ses voisins que ses clients contemplant depuis sa salle à manger. En d'autres mots, l'actif paysager lui procure un revenu même s'il n'y a consenti aucun investissement pour acquérir ou entretenir l'espace géographique qu'il offre à voir. De fait, il n'a directement investi – ou à peu de choses près – que dans un seul facteur de production

du paysage : le dispositif. C'est pourquoi on peut avancer que le paysage, sous l'angle économique, repose d'abord et avant tout sur une externalité positive (Samuelson et autres, 1988 : 723-731). L'externalité positive est un facteur qui favorise le rendement d'un agent économique sans que celui-ci ait à déboursier quoi que ce soit pour en assurer le maintien ou l'opération. Ainsi, s'il advenait qu'un voisin du même restaurateur construise un immeuble ou une infrastructure qui cacherait ou gênerait la vue, l'externalité deviendrait au contraire négative. Bien que le restaurateur ait consenti le même investissement dans son dispositif, pour une raison qui n'est pas de son ressort, son revenu serait alors diminué, voire annulé, en raison de la dégradation de son service paysager.

Le paysage est donc, à la base, un actif collectif, en ce sens où les agents économiques, en raison des externalités, en sont de facto solidaires, ce qui suggère que les charges et les recettes devraient en être, d'une manière ou d'une autre, équitablement réparties. Or, comme l'actif paysager est largement financé par l'ensemble des occupants et par les autorités publiques d'une localité ou d'une région, on peut aussi le concevoir comme un bien commun dont les autorités publiques seraient fiduciaires.

### *Conclusion*

#### **Le paysage comme bien commun**

En sa réalité économique, le paysage est d'abord et avant tout une expérience visuelle de contemplation d'une étendue géographique. Sur cette base, le paysage est un actif qui génère des rendements. Mais pour optimiser ces rendements, un agent est appelé à intervenir plus que les autres. En effet, comme le paysage repose en grande partie sur une externalité, les autorités publiques doivent investir dans le paysage afin qu'il demeure un actif performant.

Deux raisons justifient l'investissement public dans l'actif paysager. D'une part, les autorités publiques ont un intérêt immédiat à maintenir, voire à bonifier cet actif à titre d'agent économique bénéficiant directement du paysage par l'entremise de la valorisation des titres immobiliers – au premier chef grâce à la taxation – et de l'offre de biens et services. D'autre part, comme le paysage est un actif collectif, les autorités publiques, qui exercent de hautes responsabilités relativement à l'organisation et à la planification du territoire, doivent par ailleurs, au nom de la population, le protéger tel un fiduciaire. En effet, les autorités publiques doivent, au bénéfice de tous les agents économiques du marché paysager, en atténuer les externalités négatives et en accentuer les externalités positives. De même, elles doivent renforcer, au sein de la localité ou de la région, les avantages comparatifs et les gains économiques indirects que procure la qualité du paysage. Bien évidemment, tout investissement public dans le paysage doit faire l'objet d'une estimation non seulement des bénéfices escomptés, mais aussi des coûts, y compris les coûts d'opportunité (Samuelson et autres, 1988 : 483-484), soit le manque à gagner que la renonciation en faveur du paysage occasionne. Pour que le paysage soit un actif collectif rentable, un investissement public ne saurait cependant suffire. Plus largement, une politique publique à cette fin expresse est indispensable. Cette politique ressortit au paysagisme (Donadieu et Périgord, 2007 : 83 et suiv.) ou encore, en

ciblant un domaine professionnel spécifique, à l'architecture du paysage. Quelles que soient les instances qui en prennent la responsabilité, le paysagisme, tout en s'intégrant dans le domaine général de l'aménagement du territoire, doit avant tout conserver son identité propre, tant dans l'analyse que dans la planification et l'opérationnalisation, l'essentiel étant que l'expérience visuelle spécifique au paysage n'y soit pas accessoire, mais fondamentale et plénière.

A minima, le paysagisme doit garantir l'externalité positive générée par l'actif paysager collectif. Ne serait-ce que pour soutenir le commerce concerné de près ou de loin par le tourisme, l'excursion et la récréation, une politique publique du paysage est sûrement justifiée. Il est vrai, toutefois, qu'un paysagisme envisagé dans cette seule perspective paraîtrait trop exclusif et trop indulgent. Les agents économiques qui en bénéficieraient directement ne se rendent souvent pas compte que l'atout paysager dont ils jouissent découle d'un investissement consenti par le voisinage et les autorités publiques. Or, l'économie du paysage repose bel et bien sur la solidarité des agents économiques, privés et publics. Dès lors, il est de mise que les autorités publiques s'en portent garantes au nom de toute la population. C'est pourquoi elles doivent également assurer au mieux la juste répartition des coûts du maintien de l'actif paysager. Elles doivent de plus veiller à ce que l'actif, qui de facto appartient à la collectivité, ne devienne pas susceptible d'appropriation, par acquisition ou autrement, par quelques-uns au détriment de tous les autres. C'est seulement en ce sens qu'une politique publique pourra légitimement consolider la nature fondamentalement collective de l'actif paysager. Plus encore, le paysagisme ne peut être une politique ponctuelle ou fluctuante, car il doit assurer la stabilité des bénéfices que procure le paysage. Il ne peut non plus être désincarné. Au contraire, il doit être ancré dans le territoire et doit émaner de la population qui l'occupe. Sinon, sa durabilité, sa prévisibilité et sa légitimité seront compromises. On peut espérer que, sur cette base, le paysagisme pourra concevoir et programmer des normes cohérentes et des aménagements congruents permettant de soigner la physionomie de l'espace géographique offert à la vue. Par ailleurs, le paysagisme doit garantir des accès publics à la vue paysagère. En effet, il est difficile d'imaginer que le fiduciaire étatique de l'actif paysager ne conçoive pas le paysage comme un service public à offrir gratuitement à tous dans le plus grand nombre d'endroits possible. Dès lors, il importe que le paysagisme public, en plus de parfaire la physionomie de l'espace géographique, soit attentif à l'érection et au maintien de belvédères de qualité, qui sont autant de dispositifs voués explicitement et principalement à une libre expérience du paysage par le plus grand nombre de personnes.

Enfin, le volontarisme paysagiste doit être assorti d'une pédagogie ciblée afin de faire comprendre à la population en général que le maintien, la valorisation et le développement de l'actif paysager sont essentiels à la valorisation foncière, à la rentabilité de maintes entreprises et à la vitalité régionale, voire à la santé. ❄



---

# Friche sans fric

## Plaidoyer sur la valeur des espaces sans valeur

### Nicolas Gonnet

Membre stagiaire de l'AAPQ, horticulteur  
urbain et chercheur en design de l'environnement,  
École de design

---

#### ● Économie circulaire et aménagement responsable

---

C'était au mois d'août dernier. Je marchais dans la rue, non loin du parc Baldwin, lorsque j'aperçus dans des saillies de trottoirs de grands balisiers (*Canna 'Tropicanna'*) majestueux, ornés de fleurs orangées. M'arrêtant d'un coup, interpellé par l'exotisme végétal, j'observai le curieux aménagement. La saillie était bordée de plantes annuelles tropicales qui cohabitaient sagement près d'une touffe de graminées et d'un grand cornouiller (*Cornus*), déjà plus très jeune. Cet assemblage végétal, très *all dressed*, ne m'était pas anodin. Il me renvoyait, très précisément, à ce sentiment d'enfance de vivre la nature en ville comme un décor. Dans ma jeunesse, j'ai eu la chance de bouger beaucoup hors de ma ville, notamment d'aller régulièrement en visite chez mes deux grands-mères, en Provence et au

Lac Saint-Jean. Ces deux territoires aux antipodes climatiques – l'un méditerranéen, l'autre laurentien – avaient pourtant en commun l'aridité de leur flore. Ils ont été mes terrains de jeux, des lieux de souvenirs en famille et mes premiers véritables contacts avec la nature

Ces moments ne revenaient qu'une ou deux fois par année. Mon quotidien, lui, se déroulait en milieu urbain. Le reste du temps, mon contact avec la nature se limitait à des parcs, des espaces contrôlés et domestiqués. J'ai grandi dans un urbanisme où chaque maison avait droit à sa surface gazonnée parfaite et à ses plates-bandes découpées, garnies d'annuelles tropicales, dans une illusion de nature parfaite, où la vraie nature, comme j'aimais l'appeler, n'existait que lors des périodes de vacances.



Fig. 2

Nicolas Gonnet

### La ville comme un décor

Il n'est pas rare, en été, de croiser dans l'espace public des bégonias, des alocasias géants ou encore des palmiers. Ces espèces tropicales, qui n'ont rien à voir avec la flore laurentienne, nous donnent une illusion d'évasion, d'une nature chic et valorisante, comme si nous avions développé un complexe face à notre nordicité, perçue comme une faiblesse, et que, lorsque l'été pointe son nez, nous cherchions à importer un peu d'Acapulco dans nos jardins. Le végétal devient alors un objet fonctionnel, pensé uniquement en réponse aux besoins humains, et non comme une entité vivante en interaction avec son environnement<sup>1</sup>.

L'apprentissage en architecture de paysage se structure autour d'un désir d'ordre, d'un besoin de maîtrise<sup>2</sup>. On apprend à manipuler le végétal comme un matériau inerte, rarement à composer avec sa part insoumise, son imprévisibilité<sup>3</sup>. On préfère le faire entrer dans des cadres fixes : alignements d'arbres, massifs de vivaces à floraison séquencée, pelouses tondues. Nos territoires sont façonnés de sorte que chaque portion du sol ait une fonction : travailler, habiter, circuler, etc.

Et pour la nature, on laisse quelques enclaves çà et là, soigneusement planifiées. Ce sont les fragments de vivant auxquels nous avons, pour ainsi dire, accordé le droit de cohabiter avec nous<sup>4, 5, 6</sup>.

Même dans le milieu de la conception, il arrive de créer des espaces verts censés offrir un écrin de verdure, mais qui peuvent parfois naître au prix du déracinement de ce qui existait déjà : une friche, un terrain vague, un milieu naturel.

**Un vivant spontané est effacé pour  
le remplacer par un vivant planifié,  
domestiqué, plus conforme à notre  
vision de la nature en ville.**

Ce geste s'inscrit dans une même logique de contrôle : celle qui transforme la terre en surface exploitable, au détriment de ses fonctions vitales. Les écosystèmes perdent alors leur résilience, et les villes deviennent plus vulnérables, plus chaudes, plus pauvres en vivant<sup>7</sup>.

### Comment trouver un sens dans la nature en ville ?

Comment la nature en ville peut-elle être perçue comme indispensable alors qu'elle paraît, paradoxalement, inutile ? Elle n'abrite personne, ne produit ni richesses ni services tangibles. Et plus un espace se rapproche du « sauvage », moins il semble répondre à une fonction identifiable<sup>8</sup>. Pourtant, dans les interstices de la ville, d'autres formes de vie résistent. En fin d'été, dans les grands centres urbains comme Montréal, on est alors confronté à une multitude de paysages spontanés, éphémères, qui, dès que le mercure commencera à descendre, dépériront lentement jusqu'à la dormance ou la mort. Ces marges, ces espaces résiduels, sont ce que Gilles Clément appelle « les tiers paysages<sup>9</sup> ». Matthew Gandy les dépasse encore en soulignant que ces friches urbaines, ces *wastelands*, constituent souvent les assemblages écologiques les plus riches et les plus évocateurs de la ville<sup>10</sup>.

Nos villes sont parcourues de ces végétaux spontanés, de ces « mauvaises herbes », comme nous les appelons, qui semblent avoir échappé à la mainmise humaine, comme si elles nous provoquaient presque. Animant les passions de certains qui se livrent à une guerre perdue d'avance, ces mauvaises herbes sont sans doute notre seule flore véritablement sauvage dans des villes entièrement contrôlées. La catégorie de « mauvaise herbe » n'existe pas dans la nature ; elle est une invention humaine<sup>11</sup>. Dès les débuts de l'agriculture, il a fallu distinguer les plantes désirées des indésirables. Ce tri sémantique a façonné nos paysages autant que nos imaginaires : cultiver signifiait domestiquer, et domestiquer impliquait d'exclure<sup>12, 13</sup>.

Mais c'est mal comprendre la résilience de cette flore. Curieuses par nature, ces plantes visitent nos villes, pointent leur nez là où on ne les attend pas : dans les trottoirs, nichées dans les moindres fissures de béton, envahissant les terrains en jachère, clairsemant les pelouses au grand désespoir de quelques papas de banlieue. Ne devrait-on pas, plutôt, les appeler « flore exploratrice » ?



Fig. 3

Nicolas Gonnet

### Friches

C'est dans cette tension, entre le jardin maîtrisé et les marges indomptées, que peut naître une pensée renouvelée de la nature en ville. Peut-être que la réponse réside dans les friches. Elles ne sont certes pas des paysages de carte postale dignes des plus grands parcs nationaux, mais elles sont simples. Et c'est beau, la simplicité. Là-bas, on trouve de la verge d'or, de la carotte sauvage, des asters, de la molène, de l'herbe à dinde, des peupliers et parfois même des bouleaux – qui poussent sur des sols ravagés.

Ces espaces vivent en marge de nos sociétés et suscitent parfois l'émoi : certains y voient de la saleté, un désordre à soigner, comme une plaie sauvage qu'il faudrait urbaniser. Justement, il nous est difficile d'imaginer que les friches aient une raison d'être, qu'elles abritent une faune qu'elles offrent la possibilité d'observer, et celle de faire l'expérience d'un lien avec ce qui nous dépasse.

On a longtemps jugé les friches et la flore spontanée inutiles, indignes d'une place au sein de nos sociétés. Contrairement aux forêts exploitées ou à l'industrie horticole, elles n'entrent pas dans un modèle utilitariste<sup>14</sup>. Que pourrait-on bien tirer d'une mauvaise herbe ?

**Ces terrains vagues ne sont pas perçus  
comme des lieux, mais comme des  
réserves de potentiel à urbaniser –  
on y fait table rase pour bâtir des tours  
à condos ou des centres commerciaux.**

Notre obsession de posséder nous empêche de tolérer celles qui poussent sans nous, parce qu'elles nous échappent. Reconnaître que les friches offrent pourtant des services essentiels à la biodiversité, aux insectes, bref à d'autres qu'à nous-mêmes, nous dépasse et parfois nous dérange. Échappant aux lois et aux plans, ces zones deviennent des refuges où le vivant et les humains retrouvent une forme d'autonomie : végétation libre, biodiversité ignorée, présences humaines marginales, usages discrets. Ce mélange fragile révèle ce que nous perdons en ville : la capacité d'habiter des marges où l'ordre et le contrôle ne dictent pas tout<sup>15</sup>.

### Ménager

Lors d'une autre balade, au détour d'une ruelle de terre battue et de gravier dans le Mile End, j'aperçus, comme une petite manifestation de résistance, une mare stagnante remplie de quenouilles. Étant assez étonné de ne pas y voir une colonie de phragmites, j'observai la mare : il y avait des libellules, des papillons, des oiseaux. J'ai même vu dans la vase quelques traces de pattes, sans doute d'une espèce d'oiseau. J'étais face à un micromilieu humide qui, en pleine ville, s'était tranquillement formé au fil des ans sans que personne ne vienne le perturber : une sorte de cohabitation simple entre un milieu naturel spontané et l'urbanité dense.

La présence de ce micromilieu humide généra en moi une certaine urgence d'agir, d'adopter une autre posture en tant qu'architecte paysagiste. Ne devrait-il pas être tout autant de notre métier que de prendre soin ? Concevoir avec ce qui est déjà existant ? Comme le disait Thierry Paquot : « Nous invitons les praticiens et les élus à ménager. Qui ? Les gens, les choses, les lieux et le vivant [...] Le ménagement territorial est une autre manière d'habiter les lieux, qui en retour nous habitent aussi<sup>16</sup> ». Ménager cet espace humide en friche, ce serait chercher à le renforcer plutôt qu'à le transformer. Lui permettre de durer. Sa petitesse le rend aujourd'hui vulnérable, menacé dans sa fragile existence. L'accompagner dans sa construction, ce serait offrir un refuge aux oiseaux d'eau et, par là, étendre leur aire de répartition, assurant ainsi leur présence au cœur même des milieux urbains<sup>17</sup>. Une quarantaine de jeunes arbres y ont donc été plantés. Des espèces indigènes, adaptées aux milieux humides, ont été choisies : pruche, érable rouge, épinette blanche, bouleau jaune – qui est d'ailleurs l'arbre emblème du Québec, pourtant presque absent de nos villes.

Si les friches et les marécages nous semblent collectivement dénués de valeur, planter un arbre, en revanche, en confère une : nous le voyons comme un investissement dans le temps long. Aujourd'hui, planter un arbre est devenu un acte réflexe, symbole digne d'un effet de mode de notre lutte contre les changements climatiques<sup>18</sup>. Mais quel sens a ce geste s'il s'inscrit sur une plaine gazonnée ou en rue isolée ? Qu'en est-il lorsqu'il s'inscrit dans un lieu déjà habité par une nature spontanée ? Que deviendra ce marais lorsqu'une canopée prendra place et que la mare et ses pourtours auront trouvé leur propre équilibre, bénéfique aux plus-qu'humains, et que les communautés voisines s'approprient ce lieu ? Si l'architecture de paysage incarne la maîtrise, la ville rappelle que le vivant suit ses propres règles. Les mauvaises herbes, ces exploratrices discrètes, transforment l'ordinaire en écosystèmes. Les considérer comme du désordre, c'est ignorer leur rôle dans la résilience urbaine. Les accueillir, c'est ouvrir le projet à l'incertitude : la friche devient manifeste, invitation à concevoir avec ce qui advient. Et si les friches sont tout ce qui nous reste de vrai dans les villes ? ✱

---

# Repenser la ville minéralisée : un enjeu économique et écologique

**Pauline Salaün**

Chargée de projets aux communications,  
Centre d'écologie urbaine

---

● Économie circulaire et aménagement responsable

Les villes québécoises sont marquées par des décennies d'aménagements dominés par l'asphalte et le béton. Stationnements, entrées, cours d'immeubles, ruelles et trottoirs composent aujourd'hui un paysage largement imperméable où le sol ne respire plus.



Fig. 1 Ville de Sherbrooke CRE Estrie et Ville de Sherbrooke

Dans certaines zones urbaines, jusqu'à 100 % des surfaces sont minéralisées, empêchant l'infiltration de l'eau et amplifiant les effets des îlots de chaleur.

Les conséquences sont bien connues : augmentation des risques d'inondation, hausse des coûts d'entretien des infrastructures, baisse de la qualité de vie et impacts sur la santé publique. Selon l'Institut national de santé publique du Québec, les îlots de chaleur peuvent créer des différentiels de température atteignant jusqu'à 12 °C entre les secteurs urbains et ruraux, avec des effets directs sur la santé et la consommation d'énergie. Mais au-delà du constat environnemental, la minéralisation remet en question notre rapport au sol et à la ville. Elle traduit un modèle de développement centré sur la mobilité automobile, sur la propriété et sur l'efficacité à court terme, au détriment de la biodiversité et du bien-être collectif. Réintroduire le vivant dans ces espaces, c'est donc repenser la manière même d'habiter et d'investir le territoire urbain, non plus seulement comme un espace fonctionnel, mais comme un écosystème à régénérer.

### La déminéralisation : un nouvel actif pour les villes

L'un des arguments les plus puissants en faveur de la déminéralisation est d'ordre économique. Chaque mètre carré d'asphalte retiré représente un gain collectif. D'abord, parce qu'un sol perméable contribue à la gestion naturelle des eaux pluviales, réduisant la pression sur les réseaux municipaux et limitant les risques d'inondation. Ensuite, parce qu'un milieu plus végétalisé favorise la santé publique, la cohésion sociale et l'attractivité immobilière.

Les coûts liés à l'imperméabilisation (infrastructures grises, gestion des eaux, canicules, entretien) pèsent lourdement sur les finances publiques. À l'inverse, les bénéfices associés à la végétalisation sont cumulatifs : diminution des dépenses municipales, réduction de la pollution, amélioration du confort thermique et valorisation du foncier.

Certaines municipalités nord-américaines commencent à chiffrer ces bénéfices en termes de services écosystémiques, évaluant la valeur économique de l'ombre, de l'infiltration de l'eau dans le sol, du stockage du carbone ou encore de la réduction des coûts liés à l'entretien des surfaces. Cette approche, encore émergente au Québec, ouvre la voie à des modèles d'investissement où la nature devient une infrastructure à part entière.

De plus en plus, les villes explorent ainsi des modèles économiques hybrides pour soutenir ces transformations. Subventions municipales, partenariats public-privé, incitatifs fiscaux et pratiques d'économie circulaire (comme la réutilisation des matériaux extraits lors de la déminéralisation) contribuent à faire émerger une approche plus durable de la gestion du territoire. Ces modèles transforment la manière de concevoir le paysage : de charge budgétaire, il devient un actif économique au service du bien commun.

### Le domaine privé : un levier sous-exploité

Si les efforts de verdissement se sont longtemps concentrés sur le domaine public, ce dernier atteint aujourd'hui ses limites. Les terrains municipaux disponibles à verdir se raréfient, particulièrement dans les quartiers denses où les besoins sont les plus criants. Or, une grande part de la minéralisation se situe sur le domaine privé : stationnements d'entreprises, institutions, coopératives, immeubles résidentiels ou sites industriels.

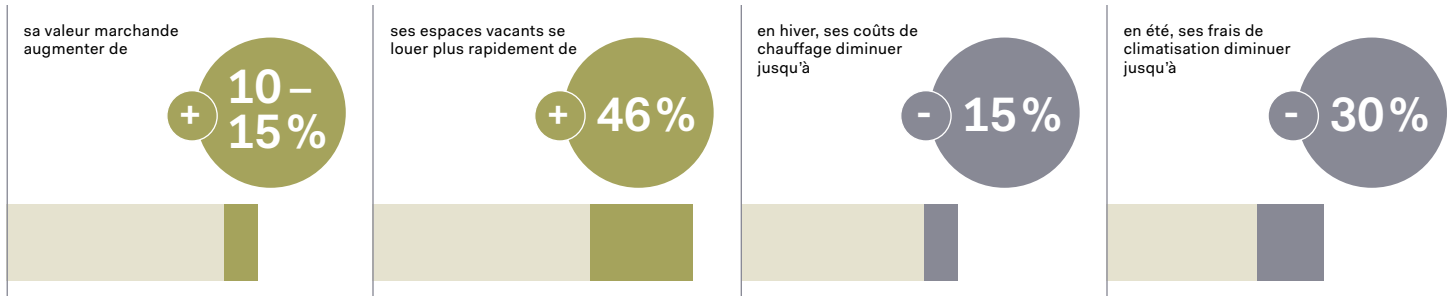
Ce potentiel, encore largement inexploité, offre un levier majeur pour accroître la résilience climatique des villes. Cependant, la mobilisation du secteur privé demeure un défi. Les contraintes réglementaires, les perceptions de coûts et l'absence de mécanismes d'accompagnement freinent souvent les initiatives.

Pourtant, plusieurs signaux démontrent un intérêt croissant. Les entreprises et institutions reconnaissent de plus en plus la valeur stratégique du verdissement pour leur image ou encore pour la gestion durable de leurs actifs immobiliers. Dans certains cas, la transformation d'une partie d'un stationnement en jardin, en terrasse ou en cour plantée devient aussi un geste identitaire, porteur d'une nouvelle culture organisationnelle. Mobiliser les propriétaires privés, c'est leur offrir la possibilité de passer à l'action, de participer directement à la transformation écologique de la ville et de devenir des acteurs reconnus de la transition. C'est aussi créer des synergies entre secteurs public, privé et communautaire pour bâtir des milieux de vie plus sains et durables.

### Montréal en action : un projet pilote pour démontrer le potentiel

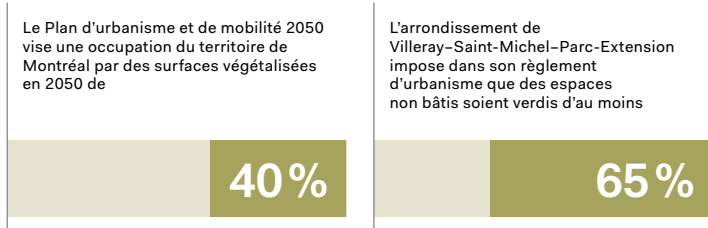
C'est dans cet esprit que le Centre d'écologie urbaine, en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) et la Ville de Montréal, a lancé en 2024 un projet pilote de déminéralisation du domaine privé. L'objectif : démontrer la faisabilité et la valeur d'une approche concertée entre acteurs municipaux et environnementaux, et propriétaires privés. Lors de cette première édition, deux sites ont été transformés pour un total de 390 m<sup>2</sup> d'asphalte retirés et remplacés par des plantations d'arbres et d'arbustes. Plus d'une cinquantaine de végétaux ont été plantés, redonnant vie à des sols jusqu'alors stériles. Sur l'un des sites, un stationnement a été reconverti en espace vert communautaire, créant un lieu de rencontre et de détente pour les personnes résidant dans le quartier.

## Un bâtiment commercial ou industriel entouré de végétation peut voir :



## Une gestion plus durable des eaux de pluie

En permettant au sol d'assurer son rôle naturel d'éponge, la déminéralisation limite les inondations.

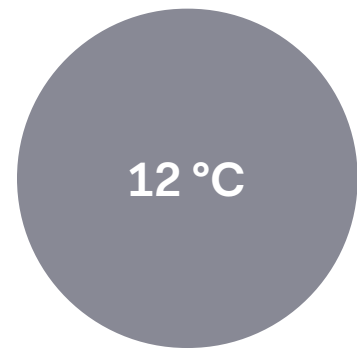


## Un contexte réglementaire en pleine évolution

De plus en plus de villes québécoises taxent les surfaces pavées, comme Montréal, Laval ou Longueuil.

## Une solution innovante pour lutter contre les îlots de chaleur

En été, la différence de température entre une zone asphaltée et un espace vert peut atteindre jusqu'à



Au-delà des chiffres, le projet a permis d'expérimenter une chaîne d'intervention complète : mobilisation, diagnostic, conception, retrait des surfaces, plantation et suivi. Chaque étape a généré des apprentissages précieux, notamment sur les conditions administratives et techniques nécessaires pour intervenir sur des terrains privés.

Forte de ces premiers résultats, une deuxième édition a été lancée en 2025, avec l'ambition de déminéraliser et verdir 600 m<sup>2</sup> supplémentaires sur le territoire montréalais. Ce projet de déminéralisation sur les sites privés et institutionnels est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal. Cette nouvelle phase s'inscrit dans le cadre du programme de déminéralisation de la Ville, qui étend désormais son soutien aux initiatives sur le domaine privé.

Par ces projets, le Centre d'écologie urbaine considère le territoire montréalais comme un véritable laboratoire d'innovation urbaine permettant d'expérimenter des approches concertées sur le domaine privé en appui aux objectifs de transition écologique portés par la Ville.

## Une démarche d'équité dans les milieux vulnérables

Le succès du projet repose sur la force du partenariat et la mobilisation des acteurs. Le Centre a joué un rôle de catalyseur, coordonnant la planification, le démarchage des propriétaires, l'analyse des sites et la concertation avec les partenaires techniques et municipaux.

L'approche se distingue aussi par sa dimension collaborative. Plutôt que de concevoir la déminéralisation comme un simple chantier, on l'a pensée comme un processus collectif, où chaque partie prenante contribue à la conception, à la mise en valeur et à la pérennité des espaces transformés. Cette coconstruction, au cœur de la méthode du Centre, favorise non seulement l'appropriation des lieux, mais aussi la multiplication des initiatives futures.

Un principe fondamental guide le projet : la justice climatique. Les interventions sont ciblées dans les zones prioritaires à verdir selon la carte des aléas climatiques de la Ville de Montréal, là où la minéralisation est la plus forte et les populations les plus exposées. Cette approche permet d'agir là où les besoins sont les plus grands, tout en maximisant les retombées collectives.

## Du sol imperméable au bien commun

Au-delà des chiffres et des surfaces transformées, la déminéralisation du domaine privé représente une évolution culturelle profonde. Elle traduit un changement de paradigme dans notre rapport à la ville : reconnaître le sol non plus comme un simple support d'infrastructures, mais comme un écosystème vivant au service du collectif.

Elle ouvre aussi la voie à une redéfinition du rôle des propriétaires privés dans la transition écologique. En devenant partenaires actifs de la résilience urbaine, ils contribuent à bâtir des milieux plus équitables, plus verts et plus vivants. À terme, cette vision pourrait s'étendre bien au-delà de Montréal. En intégrant la déminéralisation à la planification urbaine, à la réglementation et aux programmes d'aide financière, les villes québécoises disposent d'un levier concret pour faire face aux changements climatiques. En somme, chaque mètre carré d'asphalte retiré devient un mètre carré d'espoir : celui d'une ville capable de respirer, d'absorber, de se rafraîchir et de se régénérer. Faire du paysage un investissement, c'est faire du vivant un allié. C'est aussi poser un geste politique fort : réaffirmer que la résilience des villes de demain passera par la coopération entre acteurs public, privé et communautaire, dans une vision partagée du bien commun. ✨

---

# Céder pour mieux habiter

Quand l'architecte paysagiste prend du recul :  
entre appropriation humaine et autonomie naturelle

## Olivier Morin

Architecte paysagiste et directeur  
de conception, Lemay

---

### ● Paysage et activité humaine

---

Les marges nous enseignent ce que les centres oublient. Entre les champs rectilignes de nos campagnes, dans les espaces laissés à eux-mêmes, grouille une vie que nulle planification n'a orchestrée. Nos berges urbaines ont longtemps reproduit la logique des monocultures : tout occuper, tout domestiquer, tout contrôler. Mais que se passerait-il si nous acceptions de céder du territoire ? Si nous reconnaissons que certains espaces gagnent en richesse précisément parce qu'ils échappent à notre emprise ? Dans le cadre du projet de parc riverain de Lachine pour la Ville de Montréal, nous avons exploré cette inversion : créer les conditions, puis, aux endroits et moments opportuns, laisser faire. C'est là un geste à la fois humble et audacieux.

Nous savons désormais mesurer les bienfaits de la nature en ville. Les données s'accumulent et sont convaincantes, démontrant les bénéfiques sur la santé du territoire et des populations. Et pourtant, quelque chose persiste. Dans la planification d'aménagements, les

milieux naturels restent perçus comme des espaces latents, des terrains en attente d'un usage plus tangible. Chaque friche devient une occasion de développement. Chaque berge non aménagée, un potentiel à exploiter et à privatiser.

C'est l'inverse du regard que je portais, enfant, sur les marges entre les champs. Elles n'attendaient rien. Elles existaient, offrant découverte et refuge fleurissant du vivant. Que se passerait-il si nous adoptions ce regard sur l'aménagement de nos berges, ou du moins sur des portions de celles-ci ? Si nous cessions de voir chaque espace comme une surface à programmer ?

La protection des milieux naturels dispersés sur notre territoire est essentielle, mais elle ne suffit plus. L'enjeu n'est plus seulement de préserver ce qui reste ; il s'agit désormais de recréer ce qui a été perdu, de redonner aux espaces riverains ces marges fertiles qui faisaient leur richesse.

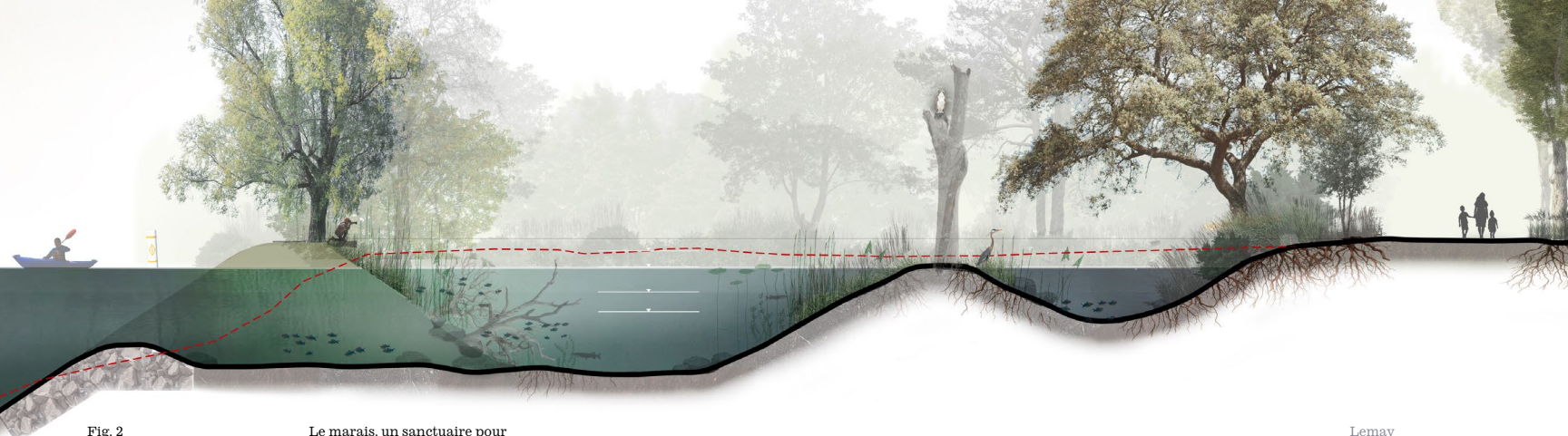


Fig. 2 Le marais, un sanctuaire pour le déploiement du vivant

Lemay

## La logique interventionniste

Pendant des décennies, nous avons conçu les aménagements riverains selon une séquence scriptée. Stabiliser d'abord avec l'ingénierie lourde : remblai, enrochement, murs de soutènement. Puis, aménager des aires d'agrément et de loisir là où l'espace le permet. Enfin, décorer les espaces aménagés avec des végétaux méticuleusement sélectionnés. Cette approche en silos génère des coûts cumulatifs à chaque étape sans créer de véritables synergies : des berges certes protégées, mais rigides; des espaces verts d'accompagnement, domestiqués au point de perdre leur vitalité; une nature réduite au rôle de jardin, incapable de déployer ses propres dynamiques.

Face aux crises climatiques et écologiques, cette logique montre ses limites. Les berges artificialisées sont incapables de s'adapter aux écarts de sollicitation. Simultanément, les citoyens aspirent à une plus grande proximité avec la nature, cherchant un contact authentique avec le vivant. En tant qu'architectes paysagistes, nous disposons des savoirs et outils pour créer les conditions de cet équilibre entre stabilisation des infrastructures, résilience des écosystèmes et appropriation citoyenne, entre occupation humaine et autonomie naturelle.

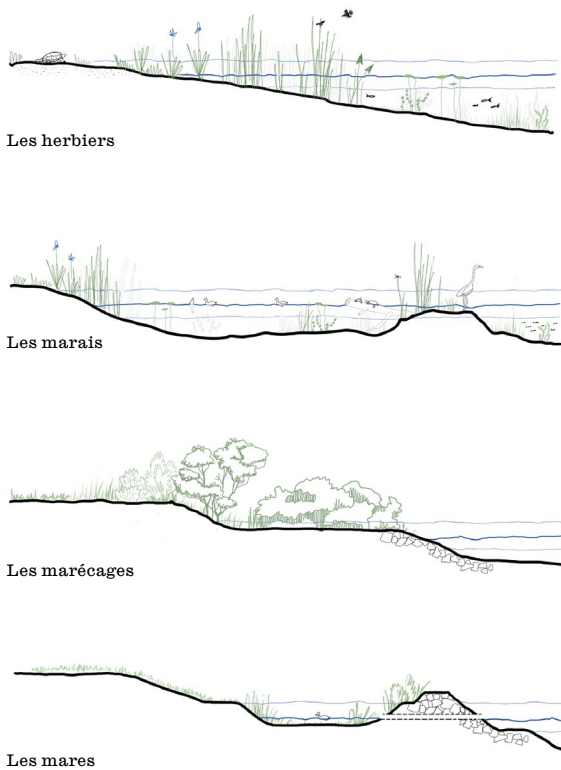


Fig. 1 Étude des possibilités de création d'habitats riverains

Lemay

## Lachine: inviter le fleuve

Les jetées artificielles offrent des conditions uniques pour expérimenter l'équilibre entre stabilisation technique et autonomie écologique. Dans le cadre de ce projet du grand parc urbain de Lachine, la Ville souhaitait stabiliser les anciennes jetées du canal et renforcer l'attractivité du site. Le projet devait également se conformer aux règlements sur la protection du littoral, un défi particulièrement soutenu dans un contexte de jetées étroites avec près de six kilomètres de rivage. Néanmoins, ce mandat était l'occasion idéale de mettre en pratique cette approche : instaurer des milieux naturels en ville et activer les dynamiques d'autorégulation d'écosystèmes; démocratiser et diversifier l'accès au fleuve pour les Montréalaises et Montréalais. Ces deux principes ont été le moteur de toutes les interventions.

La question des actions devient alors méthodologique : comment concevoir des berges où la nature n'est plus décor mais acteur ? Comment juxtaposer les besoins et les objectifs du projet pour tirer le plein potentiel de chaque solution ? Cette inversion exige de repenser la séquence traditionnelle de nos interventions. À Lachine, cela s'est traduit par ce qui suit.

## Sanctuariser pour enrichir

La stratégie la plus audacieuse consiste à céder volontairement du territoire. En sanctuarisant certains secteurs, nous limitons l'accès non par contrainte technique, mais par choix conscient. En nous retirant et en dégageant des espaces plus substantiels à la nature, nous lui offrons les conditions essentielles pour déployer librement ses processus écologiques et profiter de ses bienfaits. La superficie réservée crée un effet de levier majeur sur la biodiversité totale du site. Dans le cas du parc riverain de Lachine, le territoire généreux nous permettait de proposer une mosaïque d'habitats diversifiés tout en maintenant une appropriation citoyenne significative. Cette stratégie repose sur la calibration délicate entre zones d'appropriation plus denses et zones de retrait. Ces espaces inaccessibles deviennent des mystères : on les observe sans y pénétrer. Ils créent un rythme dans la scénarisation des espaces et enrichissent l'expérience du lieu en magnifiant le paysage riverain et le rapport à la nature.

## Reculer pour mieux accueillir

La forme des rivages artificialisés est souvent étrangère à leur milieu d'accueil et il en résulte un équilibre dissonant des forces entre hydrologie et stabilité. S'offrir le luxe colossal d'intervenir sur la morphologie en sculptant ses contours permet de générer les conditions favorables à l'établissement d'écosystèmes riverains. Reculer la ligne du littoral. Adoucir les pentes. Diversifier les profils de berge. Il ne s'agit pas seulement d'esthétique paysagère, mais d'économie écologique.

Ces gestes créent les conditions d'une véritable résilience. Ils offrent de la malléabilité et de la souplesse dans les solutions de phytotechnologie et dans la capacité à affronter l'énergie de l'eau. Sur des berges rectilignes humanisées comme celles de Lachine, nous sommes intervenus sur ces paramètres pour percer la carapace

et ajouter des zones de perméabilité. Le long du canal, des plateaux sont configurés pour offrir des zones d'inondations intermittentes. Dans quelques secteurs moins sollicités, des planches expérimentales permettent de mettre à l'épreuve des solutions de stabilisation exclusivement végétalisées tout en mitigeant les risques qui y sont associés. De cette façon, nous avons imaginé les conditions initiales en nous donnant les paramètres nécessaires pour assurer tant la pérennité du site que la sécurité des personnes qui le fréquenteront. Puis, nous avons accepté que le vivant prenne le relais. Le parc continuera à changer, porté par ses propres forces.

### Identifier les microcontextes pour maximiser les gains écologiques

Ainsi modulés, les recoins abrités offrent des possibilités de renaturalisation à moindre coût. Ces zones permettent d'implanter des milieux humides sans lourds ouvrages de stabilisation. À Lachine, parmi les interventions significatives, se situe un important marais adossé à la partie calme du canal. On a créé un nouveau plan d'eau présentant des variations de niveau, constitué de marécages arborescents, d'herbiers émergents et de zones d'eau libre. En bordure, des transitions douces avec le milieu terrestre favorisent la faune et la nidification des tortues.

En sculptant finement la topographie, nous avons créé une variété de toposéquences. Ces gradients subtils d'humidité, d'exposition, de drainage accueillent diverses communautés végétales : chaque niveau forme un habitat distinct. En renonçant à programmer uniformément toutes les zones, on crée naturellement une diversité d'ambiances qui multiplie les publics touchés. Les zones de contact direct attireront les familles, les secteurs sanctuarisés inviteront à la promenade contemplative, et plantes et animaux trouveront où croître et se multiplier.

### Au-delà du projet : recréer les marges fertiles

Redonner aux berges urbaines leurs marges fertiles n'est pas un luxe écologique, mais bien une stratégie valable sur le plan économique. Suivant cette perspective, la stabilisation n'est plus uniquement vue à travers le prisme de l'ingénierie, mais elle profite également du soutien d'écosystèmes durables qui participent à leur tour à renforcer la résilience des berges. Cette circularité – où les espaces créés amplifient la performance technique, écologique et sociale – révèle pourquoi les trois piliers se potentialisent au lieu de se compenser. C'est un investissement qui produit des bénéfices supérieurs à la somme de ses parties. L'équation s'applique partout où coexistent pression foncière et vulnérabilité environnementale. Là où chaque mètre carré est convoité, recréer des marges fertiles devient paradoxalement la stratégie la plus économiquement viable.

Mais au-delà des chiffres, cette approche accomplit quelque chose de plus grand : elle réconcilie protection du territoire et justice spatiale. En retournant à la collectivité des berges autrefois privatisées ou peu accueillantes, en démocratisant l'accès à des paysages vivants, ces projets affirment que la nature en ville n'est pas un luxe, mais bien un droit collectif.

### Redéfinir notre rôle

Pour les architectes paysagistes, ce changement appelle à redéfinir notre posture. Il engage à concilier l'ensemble des besoins traditionnels d'un mandat et à concevoir des solutions offrant une valeur additionnelle : celle de promouvoir la nature non seulement comme inspiration, mais comme résolution aux enjeux d'aménagement.

Dans ce processus, nous prêtons attention aux besoins exprimés par les communautés, puis sculptons des seuils entre le monde humain et le monde naturel, acceptant que la nature puisse évoluer après notre départ, portée par des dynamiques que nous avons amorcées, mais qui vont au-delà du geste architectural.

Cela demande aussi du courage. Courage de proposer de céder du territoire dans des contextes où chaque mètre carré est convoité. Courage de défendre des espaces sanctuarisés face à la demande de maximiser l'accessibilité. C'est un retour aux marges fertiles de mon enfance. Les berges urbaines peuvent redevenir ces lieux de mitoyenneté où la cohabitation profite à toutes les parties. À condition que nous acceptions de céder pour mieux habiter. ✨

Fig. 3 Le promontoire, un contact privilégié avec la baie

Lemay



---

# La frugalité heureuse et créative

Une avenue prometteuse pour  
l'architecture de paysage au Québec?

**Josée Labelle**

Associée principale et cofondatrice,  
NIPPAYSAGE

**Guillaume Archambault-Lelièvre**

Marianne Lafontaine-Chicha

**Catherine Blain**

Architectes paysagistes, NIPPAYSAGE

---

● Économie circulaire et aménagement responsable

---

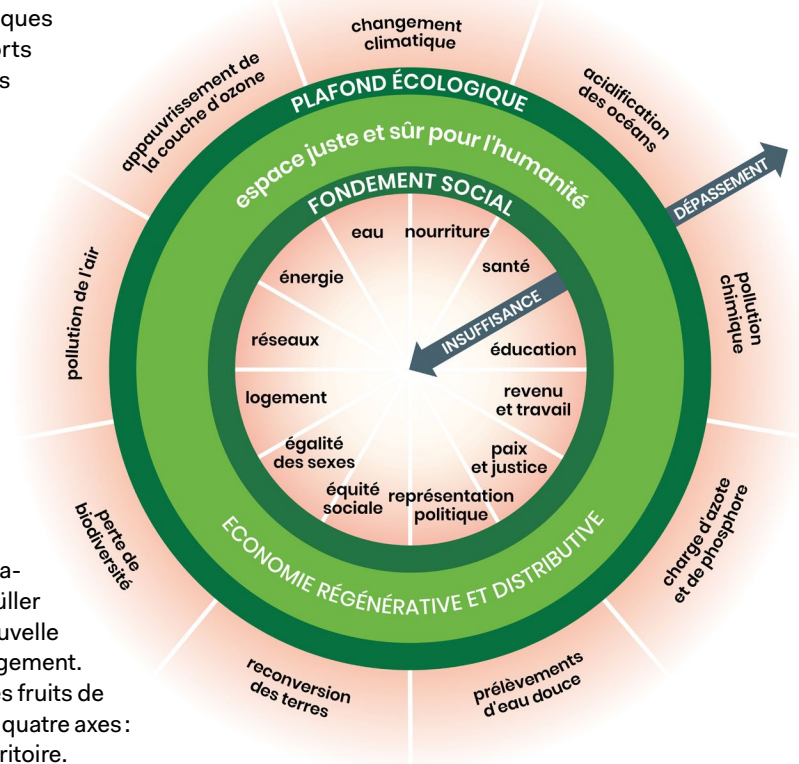
Il y a près d'un demi-siècle, nous prenions conscience de l'impact de nos modes de vie sur les systèmes terrestres. Parallèlement, les critiques d'un modèle économique basé sur la croissance infinie commençaient à se faire entendre.

---

Cinquante ans plus tard, malgré les cris d'alarme des scientifiques et les effets bien réels des changements climatiques, les efforts pour renverser la tendance restent insuffisants, notamment dans l'industrie de la construction, responsable à elle seule de la production de 60 % des déchets mondiaux ! Au Québec, les chantiers produisent 3 millions de tonnes de matières résiduelles par année, dont une infime partie est réutilisée<sup>1</sup>. Parallèlement, l'explosion des coûts de construction limite la capacité des collectivités à répondre à leurs besoins. De nouveaux modèles économiques s'imposent !

L'économiste Kate Raworth propose la théorie économique du « beigne », à l'intérieur duquel l'équilibre entre satisfaction des besoins et respect des limites planétaires permet à l'humanité de prospérer durablement. Raworth suggère de rester à l'intérieur de limites saines et sécuritaires grâce à des activités économiques régénératives (circularité des ressources) et distributives (mettant l'accent sur le partage et la collaboration<sup>2</sup>).

En France, le Mouvement pour une frugalité heureuse et créative, fondé en 2018 par Philippe Madec, Dominique Gauzin-Müller et Alain Bornarel, rallie de nombreux acteurs autour d'une nouvelle proposition éthique pour le domaine du bâtiment et de l'aménagement. Inspirée du sens étymologique de la frugalité – la juste récolte des fruits de la terre – cette approche invite à repenser les pratiques autour de quatre axes : frugalité en ressources, en énergie, en technologie et pour le territoire.



Doughnut Economics Action Lab  
Kate Raworth and Christian Guthrie,  
CC-BY-SA 4.0

#### ● Frugalité en ressources

Le mouvement frugal met de l'avant l'utilisation de ressources biosourcées renouvelables (bois, fibres, plantes, compost, champignons) et géosourcées (pierre, sable, terre), plutôt que les matériaux traditionnels issus de l'industrie lourde et pétrochimique (béton, acier, aluminium, plastique, etc.). Les matériaux biosourcés et géosourcés sont plus facilement réutilisables, nécessitent moins de transformation et encouragent l'approvisionnement et les savoir-faire locaux. Une gestion frugale des ressources rejette l'économie linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) et encourage la circularité (réutilisation, recyclage, réhabilitation). La frugalité des ressources en paysage concerne, entre autres, l'apport minimal en matériaux industriels, l'approvisionnement local, la réutilisation, la conservation des composantes existantes et la réhabilitation des sols contaminés in situ, notamment.

#### ● Frugalité en énergie

Trop énergivore, le secteur de la construction doit faire mieux. Le mouvement frugal y contribue en promouvant des approches innovantes, comme l'architecture passive. Dans le domaine du paysage, la frugalité en énergie peut s'obtenir par l'emploi de solutions simples basées sur la nature, le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés ainsi que par l'emploi ou le réemploi de matériaux in situ et locaux, des stratégies visant toutes la réduction d'énergie. Planter des végétaux de petit calibre et ensemercer permet de miser sur la croissance naturelle pour réduire les coûts. Des aménagements requérant peu d'entretien et des méthodes d'entretien peu énergivores (p. ex. gestion différenciée de la tonte) participent aussi à réduire la demande globale en énergie.

#### ● Frugalité des technologies

L'éthique frugale rejette l'idée que les solutions technologiques puissent résoudre les crises qu'elles ont contribué à créer, dont la crise climatique, qui se retrouve en tête de liste. Elle prône plutôt un retour aux approches *low-tech*, aux savoir-faire traditionnels et aux solutions simples basées sur la nature. En paysage, ce principe peut se traduire par le recours aux phytotechnologies, la simplification des ouvrages de génie (p. ex. ouvrages en surface) et la multifonctionnalité des infrastructures vertes (p. ex. parcs éponges). Et que dire des bienfaits des relations humaines « en présentiel » que le contact virtuel ne peut remplacer ?

#### ● Frugalité pour le territoire

La frugalité pour le territoire va de pair avec le concept de « ménagement du territoire » porté par des penseurs français, dont Thierry Paquot et Philippe Madec. Contrairement à l'aménagement, qui implique une vision fonctionnaliste et productiviste du territoire, le ménagement propose de prendre soin du « déjà là » dans toutes ses composantes (biologique, géologique, culturelle, etc.). Selon l'approche frugale, les projets sont des initiatives des habitants locaux; ils sont conçus avec eux et bénéfiques à l'ensemble des éléments du contexte d'insertion. Dans notre profession, la frugalité du territoire s'exprime notamment par l'implication des parties prenantes, la déminéralisation, le rejet des projets favorisant l'étalement urbain, ainsi que par le travail misant sur les qualités intrinsèques des espaces.

## Le cas du pôle récréatif Bellerive à Montréal

En théorie, frugalité et économie, entendues comme gestion judicieuse des ressources, vont de pair. Pourtant, les approches écologiques sont souvent perçues comme plus coûteuses et complexes que les méthodes traditionnelles. Est-ce vraiment le cas ? Pour apporter des pistes de réponse à cette question, nous analyserons un projet récent de NIPPAYSAGE situé dans l'arrondissement montréalais de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : le pôle récréatif Bellerive<sup>3</sup>.

Le projet consiste en le réaménagement de deux parcs du quartier Mercier-Est situés entre la rue Notre-Dame et le parc de la Promenade-Bellerive. Anciens domaines bourgeois au bord du fleuve, ils sont traversés par des alignements d'arbres centenaires. Afin de remédier aux problèmes de crue éclair lors de pluies exceptionnelles, deux ruisseaux secs sont aménagés pour drainer le réseau majeur du quartier vers le fleuve. L'ancienne rue Bellerive est transformée en infrastructure verte permettant de retirer 80 % des matières en suspension tout en offrant un espace de détente et un habitat pour la faune et les pollinisateurs.

Dans l'ensemble de la démarche, le réemploi de matériaux in situ a été priorisé. Le sol existant a été caractérisé et réutilisé tant comme remblai, par la création de nouvelles topographies, que comme terreau de plantation. Des dalles de pierres plates datant de l'aménagement d'origine ont été réutilisées pour créer de nouvelles surfaces. Le sable et le mobilier de l'aménagement transitoire déjà en place ont été intégrés dans l'aménagement permanent. L'utilisation du gazon en plaques a été minimisée au profit de l'ensemencement d'un mélange de prairies adapté au sol en place. Ces pratiques ont permis d'économiser les dépenses énergétiques liées à l'extraction, à la transformation et au transport de matériaux neufs.

Le projet a su « ménager » les parcs existants et protéger les arbres matures en concentrant les interventions autour des ruisseaux secs et dans l'axe de la rue Bellerive déminéralisée.

### Afin d'économiser en coûts de construction et d'entretien, des solutions simples basées sur la nature ont été préconisées.

En génie civil, le recours aux infrastructures souterraines (drain perforé, conduit) a été réduit au minimum. En ce qui a trait à l'entretien, l'adoption de la gestion différenciée de la tonte laisse entrevoir une diminution des coûts et de l'énergie consommée.

Dans l'ensemble du projet, nous estimons que les méthodes frugales ont permis d'économiser près de 385 000 \$ en coûts de construction, dont 205 000 \$ grâce à la récupération du terreau et 110 000 \$ grâce à l'ensemencement. Ces nouvelles approches ont aussi généré de nombreux cobénéfices difficilement quantifiables en termes monétaires, notamment la réduction des coûts d'entretien et l'amélioration significative du bilan carbone. Selon l'outil de calcul Pathfinder, développé et rendu disponible par l'organisme Climate Positive Design<sup>4</sup>, ces stratégies ont réduit de 497 tonnes le carbone émis par le projet, soit l'équivalent de 328 vols aller-retour entre Paris et Montréal ! Le transport des sols hors site épargné grâce à leur réutilisation in situ représente à lui seul 37 % des économies. L'installation de gazon en plaques sur l'ensemble du projet aurait, quant à lui, émis 355 tonnes de carbone, alors que l'ensemencement de la même surface n'émet que 65 tonnes, soit plus de cinq fois moins !



Fig. 2

Médiathèque James Baldwin

NIPPAYSAGE

## Défis et possibilités au Québec

Bien que les approches frugales semblent réduire les coûts de construction et d'entretien de façon significative, l'expérience du pôle récréatif Bellerive montre qu'elles demandent plus de temps et d'efforts lors de la conception. Ce constat s'avère particulièrement problématique dans un système du plus bas soumissionnaire.

Les efforts additionnels nécessaires à l'étape de conception concernent notamment les besoins d'une analyse plus fine de l'existant (p. ex. tester le sol, mesurer les éléments à récupérer, calculer les volumes de matériaux disponibles, etc.). En plus d'avoir à convaincre le donneur d'ouvrage de la plus-value de ces pratiques, l'architecte paysagiste constatera que la rédaction du devis s'en trouve complexifiée puisque ces stratégies ne sont pas balisées et sont parfois même interdites (p. ex. la récupération de terreau n'est pas autorisée dans le devis normalisé de la Ville de Montréal<sup>5</sup>). Enfin, l'adaptation des détails pour refléter les conditions réelles exige un travail minutieux plus chronophage que la simple référence aux détails standards.

D'autres obstacles freinent l'adoption d'initiatives frugales dans les projets de paysage au Québec. Le marché des matériaux usagés est encore marginal et demeure peu adapté à la structure rigide des contrats publics. Certaines postures défendues en ingénierie entrent toujours en collision avec les principes de frugalité, comme les réticences sur la réutilisation de fondations granulaires in situ. À moins qu'une certification soit requise, des objectifs de réduction du bilan carbone sont rarement demandés. La Ville de Toronto exige désormais, par le biais de son ensemble d'exigences en matière de performance environnementale Toronto Green Standard, l'analyse du carbone intrinsèque des projets de nouveaux bâtiments, y compris leurs aménagements extérieurs. Il s'agit d'un précédent inspirant, notamment pour la métropole québécoise, qui dispose d'un pouvoir d'influence non négligeable sur l'industrie.

La politique actuelle semble oublier la crise climatique, mais la société reste mobilisée. Un écosystème circulaire et solidaire se développe un peu partout au Québec, notamment dans le domaine de la construction. En témoigne l'émergence d'initiatives comme Surcy, une entreprise montréalaise d'économie sociale et circulaire visant la réduction de l'empreinte écologique du secteur grâce au réemploi des matériaux. Le Mouvement pour une frugalité heureuse et créative nous pousse à redéfinir les critères esthétiques des paysages et nous incite à contester les cadres normatifs et réglementaires hérités d'une autre époque. Suivons le mouvement et innovons dans nos pratiques afin de bâtir des collectivités prospères, durables et respectueuses de la Terre et du vivant ! ✨

---

# Histoire de sols

Valeur, valorisation et volume  
de la matière première des paysages

Julie St-Arnault  
Mira Haidar  
José Terradas  
Emmanuelle Tittley  
Jose Veloso  
Architectes paysagistes, Vlan Paysages

---

● Économie circulaire et aménagement responsable

---

Depuis plus de 25 ans, Vlan conçoit des projets de paysage dans lesquels le travail du sol est omniprésent. Matériau de base des espaces auxquels notre équipe réfléchit, le sol est une matière qui conserve les traces des actions naturelles et humaines qui l'ont façonné.

---

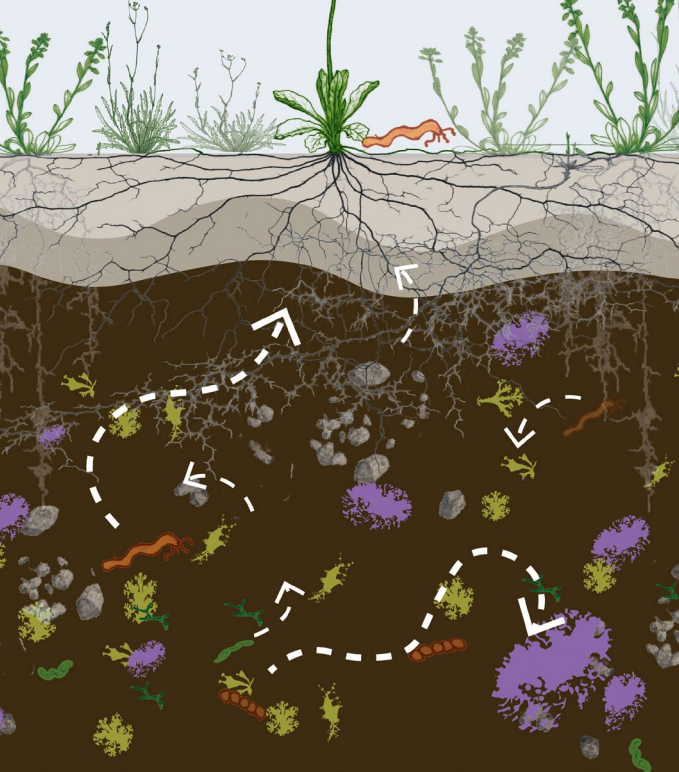


Fig. 1 Valeur – écosystème du sol Vlan + Uniform

Au-delà d'une simple surface, il s'agit d'un véritable palimpseste qui guide les interventions dans l'espace. C'est le support des projets d'aménagement dont le modelé est la trame de base des paysages. C'est aussi un milieu vivant dont nous comprenons de mieux en mieux l'importance, une ressource non renouvelable qui doit être protégée et valorisée.

Cet article traite de la manière dont les sols, souvent perçus comme des surplus à évacuer hors des chantiers de construction, peuvent devenir des ressources importantes lorsqu'ils sont considérés selon leur inhérence environnementale, géotechnique, écologique et contextuelle. Par le biais d'histoires de sols racontées par José Terradas, Emmanuelle Tittley et Jose Veloso, l'article met en lumière l'importance d'aborder le sol comme un milieu vivant et intrinsèquement lié à son contexte afin de permettre sa valorisation in situ et la gestion de ses volumes. Cette approche favorise la réduction des coûts du projet et renforce la durabilité des paysages. Les paragraphes qui suivent illustrent les questionnements et expériences de trois architectes paysagistes par rapport à cette ressource.

### Valeur

Puisque le sol est enveloppé par les plantes et loin de nos yeux, il est facile d'oublier qu'il foisonne de vie. Pourtant, un sol en santé regorge d'une légion d'organismes vivants : champignons, bactéries, algues, protozoaires, nématodes, rotifères, tardigrades, enchytréides, collemboles, mille-pattes, vers de terre, isopodes, mollusques, araignées, insectes, plantes et vertébrés se partagent et se disputent l'univers sous nos pieds (Selosse, 2017; Hopwood et autres, 2021). Bien que les estimations du nombre d'espèces habitant le sol demeurent hypothétiques, ces dernières se comptent par centaines de milliers, voire millions (Anthony et Bender, 2023). Chacune de ces espèces est le résultat unique d'innombrables années d'évolution. Ensemble, elles forment un système infiniment complexe dont les individus méritent d'être respectés par le simple fait qu'ils existent, indépendamment de leur utilité perçue.

Le travail des entités biologiques façonne le sol. Par leur alchimie collective, elles transforment le minéral en organique et vice versa. Grâce à elles, le minéral devient végétal, puis animal. Le sol est à la fois la fondation et le point d'origine des écosystèmes terrestres

(Hopwood et autres, 2021). En d'autres termes, nous sommes notre sol et notre sol nous redeviendrons. Quel impact avons-nous alors lorsque nous brassons ce monde à coups de pelle mécanique ?

« Dans une prairie (...) chaque centimètre cube de sol contient entre 100 et 1000 mètres d'hyphes » (Selosse, 2017), des systèmes filamenteux de champignons qui servent d'extension aux racines végétales. Ces réseaux extensifs connectent une multitude de plantes entre elles et font partie intégrante du fonctionnement des écosystèmes. Ils seraient même responsables d'un effet « pouponnière », favorable à la germination, les plantules se connectant au réseau existant afin d'obtenir rapidement et à faible coût l'accès aux matières convoitées dans le sol. De plus, les cavités et les tunnels creusés par d'anciennes racines ainsi que par l'activité de la faune du sol forment une partie de la structure nécessaire à l'absorption de l'eau et aux échanges de nutriments et de gaz requis pour maintenir la viabilité des sols. En remaniant le sol, ce sont la structure et les réseaux, les fruits des labours de ce monde invisible, qui sont perdus (Hopwood et autres, 2021). La connaissance de la composition et du rôle du sol est un aspect fondamental du travail de l'architecte paysagiste; elle permet de mieux comprendre les mécanismes de valorisation des sols en place et de gestion des volumes selon une approche intrinsèque aux caractéristiques écologiques d'un lieu, chaque intervention réutilisant les substrats existants et étant intimement liée au caractère spécifique d'un site. Lorsque les projets de paysage sont menés à l'intérieur de milieux naturels protégés, tels que les parcs nationaux, un grand soin est apporté à la protection des sols indigènes afin de ne pas les dénaturer et d'y introduire des espèces qui n'y seraient pas déjà présentes. Cette prémisse ne devrait-elle pas être le point de départ de tous les projets ?

### Valorisation

L'artificialisation des sols altère en profondeur leurs fonctions écologiques (biologiques, hydriques et climatiques) et ces changements peuvent s'avérer irréversibles. Or, pour les architectes paysagistes, il est souvent difficile de conserver le sol existant dans les aménagements. Les devis normalisés de plantation recommandent d'emblée de remplacer les sols existants pour des mélanges standardisés. Cette approche fournit des garanties d'efficacité pour la croissance des plantes, en référant à des normes établies. Toutefois, une approche différente est possible, dans laquelle les architectes paysagistes ont un rôle à jouer pour assurer la conservation des sols puisqu'ils ont les connaissances requises pour adapter les stratégies de plantation aux caractéristiques du milieu.

## Le coût environnemental et monétaire des pratiques standardisées en matière de gestion des sols constitue un levier important permettant de changer les paradigmes.

En effet, des économies substantielles peuvent être réalisées en modifiant les pratiques. L'implication de spécialistes en sol devient alors importante pour orienter la prise de décisions quant à la gestion des substrats : les utiliser tels quels, les amender, les tamiser ou les remplacer.

L'option d'enlever les sols existants, de les tamiser et de les amender permet de se rapprocher des sols achetés, mais comporte des désavantages. L'enlèvement et le stockage de la terre entraînent une perte de sa qualité, car la structure du sol est affectée. Les déplacements répétés de la machinerie liés à l'excavation, à l'entreposage et à la transformation des sols provoquent la compaction de

ce dernier, qui, devenu moins perméable, favorise le ruissellement (Young et Morrison, 2012). La faune du sol s'appauvrit sous l'effet combiné du manque d'eau et de l'exposition directe au soleil, qui affecte aussi la germination. Le remaniement entraîne également la libération du carbone stocké dans les sols. De plus, lorsque qu'un sol neuf ou retravaillé est posé sur un sous-sol compacté, la formation de nappes phréatiques perchées peut survenir, rendant le sol importé excessivement humide en période de pluie et trop sec en cas de sécheresse, ce qui limite l'enracinement profond des végétaux (Kays, 2013). La solution consistant à garder les sols en place et à les amender localement est l'approche la plus efficace pour conserver la biodiversité et les capacités de gestion de l'eau du sol. Grâce à leur structure plus stable et poreuse, les sols naturels offrent généralement une meilleure capacité de rétention d'eau, une filtration plus efficace des contaminants et un support optimal à la croissance des plantes. C'est cette approche qui a été préconisée dans de récents projets de restauration de boisés urbains sur lesquels Vlan a travaillé, dont la gestion de la végétation de la Colline du Parlement, à Ottawa, et la restauration du Bois-des-Pères. L'utilisation du sol existant avec ajout de nutriments dans les fosses de plantation a permis de concrétiser des aménagements pérennes en assurant la santé des sols tirant profit des investissements en plantation.

### Volume

La majorité des nouveaux projets de paysage engendrent des sols de déblai dont la gestion incombe à tous les intervenants. Au Québec, la réglementation en vigueur prévoit la traçabilité, la revalorisation et la réutilisation de tous les sols quittant le lieu d'origine.

Annuellement, ce sont plus de 3 millions de tonnes métriques de sol faiblement contaminé pouvant être valorisé qui sont transportées hors site (Durocher et autres, 2023), sans compter le sol non contaminé, pour lequel il n'existe pas de registre public. La diminution du transport des sols de déblai peut réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter l'usure de l'infrastructure, diminuer les coûts des projets et contribuer à lutter contre les changements climatiques. À titre illustratif, un récent projet auquel participe l'équipe de Vlan prévoyait que plus de 60 000 m<sup>3</sup> de déblais (approximativement 80 000 tonnes métriques) devaient être acheminés vers un site de revalorisation;

cela représente entre 3000 et 6000 voyages de camions hors site. Parallèlement, une grande quantité de remblais était requise pour le nivellement. Dans ce cadre, afin de réduire l'impact économique de la gestion des sols, la topographie a été réfléchie et il a été décidé d'intégrer les sols existants. Le drainage a été modifié et des lieux d'entreposage temporaires ont été identifiés pour stocker la terre. Ce pivot conceptuel a permis d'éviter le tiers des déplacements de poids lourds vers les sites de revalorisation. Cela représente une réduction importante des émissions liées au transport, mais aussi des frais d'entreposage et de valorisation des sols aux sites d'accueil.

Certes, des difficultés se présentent sur le terrain quant à la gestion des sols faiblement ou non contaminés. Intégrer des volumes de matière aux aménagements paysagers de façon fiable exige la maîtrise de logiciels spécialisés ou la création d'outils sur mesure. La gestion supplémentaire requise pour garder des tonnes additionnelles de sols de déblai sur le site doit donc être partie intégrante des ententes de services professionnels. Si ce travail implique des honoraires, ils sont largement compensés par les économies réalisées par une approche valorisant les sols en place.

La gestion des sols en site propre est une pratique déjà répandue et reconnue. Cependant, les architectes paysagistes peuvent contribuer à ce qu'elle devienne partie intégrante de la conception afin de récupérer la plus grande quantité de matériau possible sur le site. En tenant compte de cette matière en début de projet, le potentiel de valorisation sur site est accru.

### L'architecte paysagiste, acteur-riche de la valorisation des sols

Chaque histoire de sol raconte une facette de ce matériau vivant qui influe sur l'aménagement, la biodiversité, les usages quotidiens et les dynamiques territoriales. Reconnaisant l'importance du rôle de l'architecte paysagiste dans la protection de cette matière non renouvelable, les expériences menées chez Vlan nous amènent à chercher des solutions plus systématiques et adaptées qui pourront être mises en œuvre dans les projets réalisés par la firme.

L'architecte paysagiste a le pouvoir de mettre le sol en valeur, tant sur les plans symbolique, historique, social et économique que du point de vue écologique. La compréhension grandissante de la richesse de ce substrat en tant que support physique et biologique au développement d'organismes vivants doit influencer sur la façon de planifier les projets. Bien que la gestion des risques associés à la réutilisation des sols existants (capacité portante, contamination, support à la croissance des végétaux) doive être mitigée, cette pratique mérite d'être encouragée afin de rendre les aménagements plus performants sur le plan biologique et en matière de gestion de l'eau, en termes financiers et climatiques. Nous pouvons de surcroît apprendre des pratiques innovantes qui se développent dans des milieux connexes tels que l'agriculture (couverture permanente, travail réduit, gestion de l'eau et des nutriments). Une telle approche peut aussi donner lieu à des aménagements porteurs de sens et fortement ancrés dans leur milieu. ✱

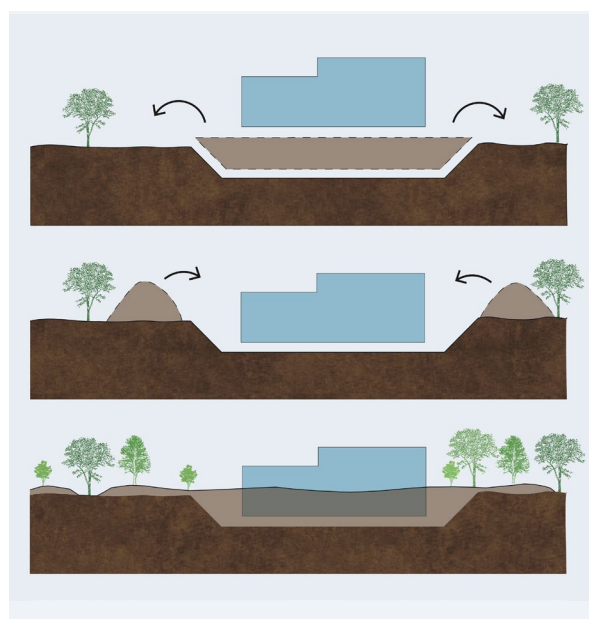


Fig. 3 Volume – gestion des sols en site propre

Vlan + Uniform

---

# Le Rif, terroir des saveurs

Revalorisation des terres agricoles du Rif oriental :  
s'enraciner vers le renouveau socioéconomique  
du patrimoine marocain

**Myriam El Yassini**  
Architecte et membre  
stagiaire de l'AAPQ, WAA+

---

● Le paysage comme richesse

---

Le Rif marocain est un territoire profondément marqué par son héritage culturel et son histoire profonde; son attachement à ses valeurs et sa résistance ont fait en sorte d'en préserver l'identité unique au fil de l'Histoire.

---



Fig. 1 Surface en dépression de l'écoulement des eaux superficielles lors des dynamiques hydrauliques saisonnières intenses

Myriam El Yassini



Fig. 2 Tissage du paysage avec un motif de plantation contraint d'érosion par la rétention des sols et la direction des eaux

Myriam El Yassini



Fig. 3 Maturation du motif paysager

Myriam El Yassini

### Les signes d'un paysage en tension : entre héritage agricole et morcellement foncier

Vêtues d'une agriculture de subsistance que nous qualifierons de « familiale », ces terres adoptent une pratique à un tempérament distinct de celui observé dans les grandes productions agricoles. Un paysage agricole fragmenté délaissé en naît par le désintérêt des héritiers pour ces pratiques qui ont pour la plupart suivi le cours de l'exode rural.

Par la complexité de la mosaïque foncière de ces territoires – terres de *tribu* ou *melk* (de l'arabe classique « mulk » (ملك) qui signifie « propriété privée ») – il est difficile pour les politiques publiques d'intégrer ces terres agricoles à des projets à grande échelle. Ceci mène les terres vers un déclin progressif leur valant un manque de reconnaissance et de mise en valeur, et limitant leur développement. Avec l'essor de l'agrotourisme axé sur la durabilité rurale, la revalorisation des terres agricoles s'érigerait en une voie prometteuse vers un développement territorial résilient, préservant l'identité culturelle et répondant aux enjeux socioéconomiques de la région.

Le Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental [PADERMO (2023-2030)] vise, entre autres, à mettre un frein au déclin : baisse de fertilité, morcellement accéléré et fragilisation générale du tissu agricole. Le rapport de conception émis par le Fonds international de développement agricole (FIDA) pousse plus loin l'analyse en fournissant un socle de données socioéconomiques : analyse des ménages, typologie des exploitations, répartition des producteurs, structure des revenus et vulnérabilités. Cela a permis d'orienter les hypothèses du projet et de calibrer les choix d'intervention sur des réalités mesurables en fonction de l'analyse SIG des données fournies par l'organisme iSDA Soil Africa.

## Ce que révèlent les sols : contraintes, pratiques et dynamiques rurales

La démarche entreprise pour le projet est plutôt inductive. Le projet a un point de départ concret et un site spécifique avec ses valeurs et caractéristiques intrinsèques (identité amazighe, fragmentation des terres, culture agricole, potentiel caché). Il s'ancre dans la région du Rif marocain, un contexte territorial concret auquel est associé par la suite un cadre conceptuel.

Les données issues d'iSDA Africa éclairent cette lecture : continuités écologiques fragmentées, zones érodables, gradients de pente contraignants. Les analyses menées structurent la lecture territoriale du paysage et en renforcent le diagnostic.

L'approche est basée sur l'expérience et la mémoire collective locale du lieu ainsi que sur les réalités locales culturelles telles que les dynamiques socioculturelles de la communauté et les interactions sociales, paysagères et économiques de la région. Ces observations s'alignent sur les travaux de Laouina (2010) invitant à appréhender l'eau et les sols comme structures principales des territoires semi-arides. En analysant l'ensemble de ces éléments, des hypothèses sont émises qui tendent vers les concepts de durabilité rurale et de multifonctionnalité du paysage agricole de la région vers une portée plus large que l'agriculture en soi. Le raisonnement du particulier vers le général fait de la situation spécifique du Rif un prototype idéal explorant la façon d'approcher le contexte rural marocain par les concepts de développement durable, de restauration des terres et d'agrotourisme pour sa régénération paysagère.

De ce fait, lire le sol d'un territoire consiste d'abord à en comprendre les contraintes qui, elles, dessinent en creux les possibilités paysagères.

### Fragments d'un paysage habité : continuités d'un tissu agraire et héritages amazighs

Le Rif s'ancre dans un contexte agricole marocain typiquement méditerranéen; les terres agricoles ne sont pas loin des zones résidentielles comme c'est le cas ailleurs. Ici, ces deux entités sont fusionnelles; le paysan du Rif vit sur sa parcelle, qu'il exploite pour sa résidence et ses cultures. Ce modèle agricole résidentiel rejoint celui décrit par Camps-Fabrer (1985), où l'arbre, la maison et la parcelle composent une unité indissociable du paysage méditerranéen.

L'agriculture dans le haut relief du Rif marocain en est principalement une de subsistance, adaptée au climat et victime des contraintes intrinsèque du site : l'isolement géographique des centres urbains. Elle tend vers l'arboriculture, principalement l'oléiculture, mais on y pratique aussi la céréaliculture. Perpétuer les pratiques agricoles s'avère compliqué et peu rentable pour les paysans de la région, qui sont limités sur le plan des ressources et affectés par la dégradation des sols. La logique du tissage entre habitat et pratiques agricoles, qui traduit ces façons d'habiter le paysage rifain, est révélatrice d'une cohérence territoriale, base culturelle essentielle de toute stratégie de revalorisation.

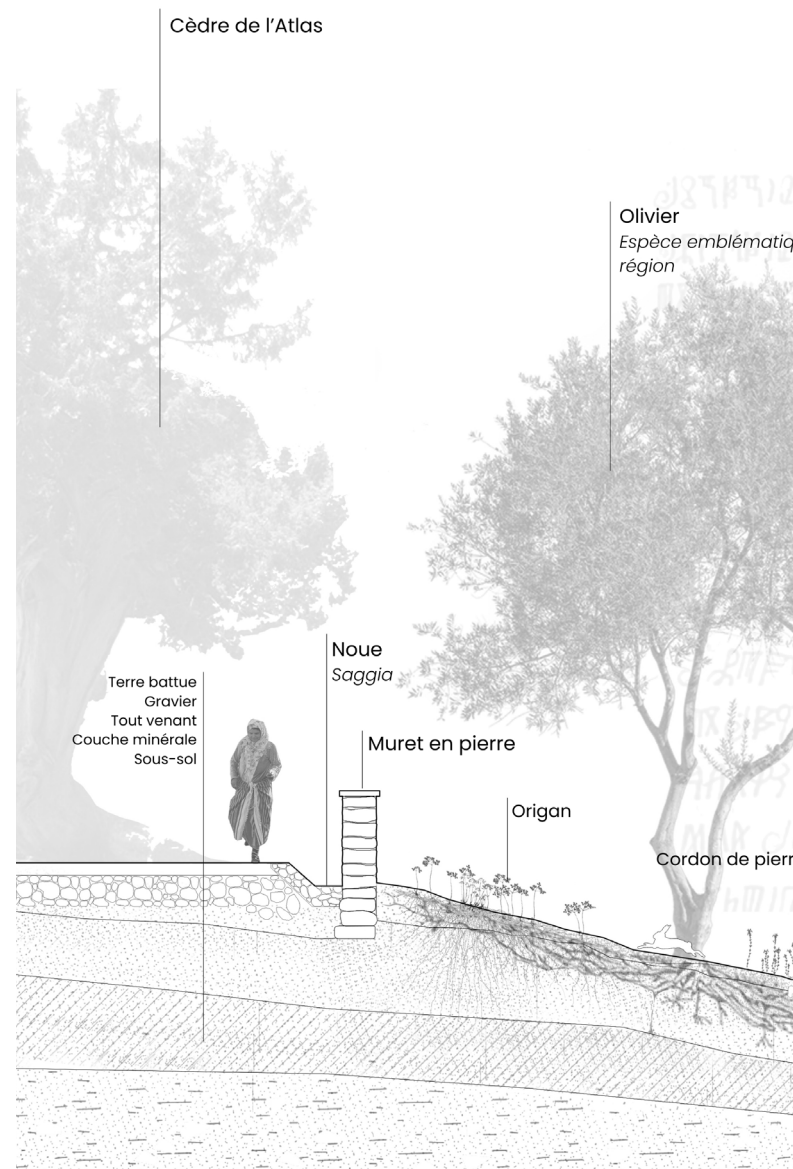
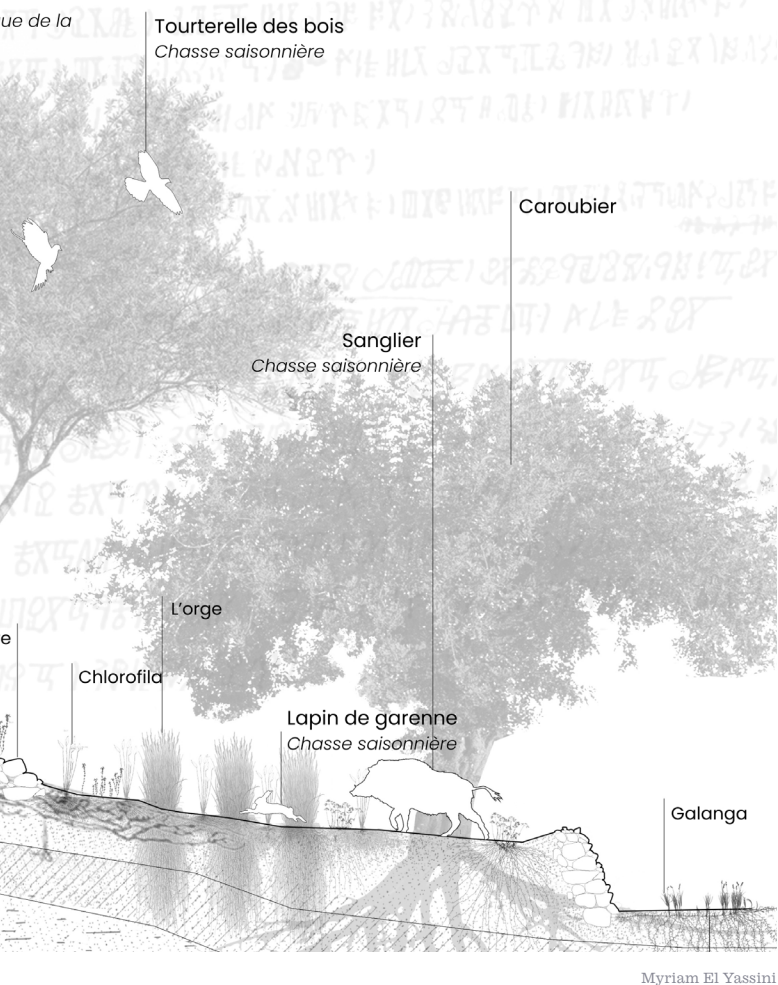


Fig. 4 Aménagement en relief pour l'acheminement des eaux le long des sentiers pédestres

### Les vulnérabilités structurelles du Rif : fragmentation, abandon et pressions socioéconomiques

Le paysage agricole du Rif, à cause du déclin progressif de ses terres, souffre d'un manque de reconnaissance de sa valeur patrimoniale et d'un désintérêt des autorités politiques publiques, ce qui limite son potentiel de développement. En raison d'une gouvernance parfois éloignée des réalités locales, les territoires montagneux du Rif restent souvent marginalisés. Cette distanciation institutionnelle, bien qu'atténuée par les interventions récentes du PADERMO, se ressent jusque dans les pratiques quotidiennes : l'agriculture familiale est souvent limitée à une ou deux cultures spécifiques. La diversification de la production renforcerait l'économie locale.

Le Rif recèle un potentiel touristique unique du fait de son portrait socioculturel et des produits de son terroir; cependant, ses paysages ruraux se prêtent difficilement à la mise en route de projets régénérateurs, ce qui met un frein au développement de la région. En dressant le portrait d'un système rural sous tension, on constate que les contraintes évoquées confirment la nécessité d'un modèle plus résilient.



Myriam El Yassini

## Restauration et résilience paysagères en trois temps

1

*Nous sommes à t=0.*  
Comprendre, s'ancrer  
et révéler

2

*Nous sommes à t=5.*  
Tisser, modeler  
et cultiver

3

*Nous sommes à t=20.*  
Guérir, diffuser  
et pérenniser

## Des pistes de renouveau émergentes : agriculture, tourisme et savoir-faire locaux

L'agriculture dans le Rif marocain repose sur des pratiques communautaires anciennes qui préservent l'identité culturelle amazighe. Ces pratiques sont transmises de génération en génération et représentent un savoir-faire précieux et identitaire de la région.

L'agriculture de subsistance du Rif, à l'inverse des grandes productions commerciales, se distingue par son impact plus faible sur l'environnement, son rôle dans la conservation des savoir-faire locaux et son usage durable des terres agricoles. Le développement de l'agrotourisme et de filières agroforestières permettrait de revitaliser les terres agricoles en valorisant les pratiques locales et en créant des emplois locaux.

## Une vision enracinée dans le réel : vers un modèle territorial résilient en 2050

En 2050, le projet sera à maturité. Le Rif renaît sous une nouvelle lumière, où ses terres agricoles, redécouvertes, renforcées et revalorisées, sont le cœur battant d'un développement durable et florissant. Ce projet se veut une fusion du patrimoine immatériel rifain et de l'innovation dans la conception paysagère contrant les enjeux environnementaux et socioéconomiques de la région. Cette vision rejoint les orientations du PADERMO : un modèle territorial fondé sur l'économie circulaire, la restauration paysagère et la diversification rurale.

## Reconstruire un maillage rural : continuités écologiques, parcellaire et accès au territoire

À l'échelle territoriale, une dynamique paysagère permet la distinction de multiples strates complémentaires, chacune révélant une facette essentielle du fonctionnement rural et guidant le renforcement écologique et socioéconomique du territoire.

- *Caractérisation du territoire* : un paysage habité où les fragments racontent l'organisation rurale
- *Végétation* : une mosaïque d'agroforesterie, de bandes végétales et de reboisements
- *Inventaire du parcellaire agricole existant* : alternance entre parcelles de proximité et exploitations plus vastes, toutes deux considérées comme des actifs paysagers générateurs de revenus
- *Plan de gestion agricole territorial unificateur du paysage* : définit des zones agricoles en appui pour recomposer la trame.
- *Proposition de paysage forestier liant les zones d'agroforesterie* : renaturaliser les marges et stabiliser les sols.
- *La narration par le paysage* : un sentier qui traverse et relie les milieux
- *Lien écologique tisseur proposé* : des corridors écologiques qui reconnectent les réserves de chasse de Midar, Ben Tayeb et Driouech, ainsi que leurs continuités

## Les logiques de l'eau et du sol : techniques ancestrales comme bases de la restauration

L'intégration des techniques agricoles traditionnelles dans la gestion des eaux et des sols, enracinées depuis des millénaires dans les pratiques locales, est importante. Roose, Sabir et Laouina (2010) montrent que ces techniques – terrasses, cordons pierreux, fossés – améliorent la résilience hydrique et la stabilité des sols en contexte méditerranéen.



Fig. 5 Vue d'un passage dans le jardin ethnobotanique depuis la maison d'hôte vers le salon extérieur



Fig. 6 Vue sur la salle de dégustation annexe à la maison d'hôte

Myriam El Yassini

### **Une palette végétale adaptée: essences résilientes et diversification économique**

La sélection des végétaux se fonde sur des espèces adaptées au Rif. Ajjoun et autres (2021) identifient ces espèces comme clés de la restauration écologique et de la création de filières économiques durables. Une sélection aussi diverse est réservée aux jardins ethnobotaniques, miroirs de la richesse de la palette de plantes médicinales et aromatiques issues des savoirs amazighs et documentées par les inventaires régionaux.

### **L'économie comme moteur local: hospitalité, circuits courts et identité territoriale**

Après une journée sur relief aride, les visiteurs découvrent des maisons d'hôte dessinées entre les jardins ethnobotaniques, miroirs d'une biodiversité locale (fig. 5). L'agriculteur du Rif rend hommage au territoire par une terre plus profitable; sa résilience contribue au renforcement de la biodiversité de la région. La découverte du paysage du Rif permet aux visiteurs de voir la maison d'hôte rafraîchie par la Saggia – système de noues acheminant l'eau depuis les hauts reliefs – et les salles de dégustation où les saveurs du terroir éveillent les palais et l'âme (fig. 6).

### **Vers une transférabilité internationale: le Rif comme modèle pour d'autres territoires ruraux**

Les principes mobilisés – savoir-faire locaux, économie circulaire, restauration écologique – offrent un modèle transférable à d'autres territoires agricoles fragilisés à travers le monde, entre autres à ceux confrontés à des enjeux de fragmentation et de dévitalisation. Ces approches pourraient également nourrir des modèles hybrides où le paysage redeviendrait moteur de vitalité et de résilience. ✨

# Lectures recommandées par le comité éditorial

*Le champignon de la fin du monde: sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme*

Anna Lowenhaupt Tsing,  
éditions La découverte

Lorsqu'on pense au « champignon de la fin du monde », on pense tout de suite aux photographies aériennes de ces gros champignons dans l'atmosphère occasionnés par les bombardements atomiques sur le Japon par les Américains. Si on en vient à changer un peu d'échelle, l'anthropologue Anna Tsing vient nous parler, dans son livre *Le champignon de la fin du monde: sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme*, du matsutake, ce champignon de forêt de pins intimement relié à l'identité japonaise, mais maintenant rare sur le territoire nippon et donc extrêmement onéreux.

Tsing propose d'observer comment les formes humaines et non humaines (*more-than-human*) apprennent à vivre, à coévoluer dans les ruines des perturbations occasionnées par les concentrations du capital. Le livre aborde donc l'histoire de leur répartition dans les ruines industrielles, que ce soit celle des forêts du Satoyama au Japon du XIX<sup>e</sup> siècle ou dans les forêts de l'Oregon aujourd'hui.

Cette lecture nous apprend quelques éléments de mycologie et de sylviculture, ainsi que quelques notions de marxisme, de capitalisme et de culture nipponne. Avant tout, le texte propose d'aller vers un agrandissement des représentations du geste complètement radical d'observer. L'autrice n'a pas l'intention de mettre de l'ordre dans un monde difficile à comprendre, mais invite plutôt à l'observer et à témoigner afin d'apprendre à poser diverses questions, à regarder différemment, au-delà de l'exceptionnalisme humain.



*Santé planétaire: prescriptions médicales pour un environnement sain*

Claudel Pétrin-Desrosiers,  
Écosociété

Ce livre de la docteure Pétrin-Desrosiers milite pour une approche transdisciplinaire où la protection des écosystèmes va de pair avec la santé des populations. Au carrefour de l'écologie et de la médecine, cette approche change la façon de penser la médecine en particulier et la santé en général.

La santé planétaire permet de concevoir la santé non comme exclusive au réseau de la santé et au système hospitalier, mais ancrée dans l'environnement où nous évoluons.

Si nous voulons réduire les inégalités en matière de santé et améliorer la qualité de vie de tout le monde, nous ne pouvons plus ignorer les impératifs écologiques. Nous vivons trois crises écologiques: changements climatiques, pollution de l'air et déclin de la biodiversité.

Après avoir démontré les conséquences de ces crises sur la santé humaine, l'autrice défend l'idée qu'elles méritent d'être recadrées comme des enjeux de santé.

Appuyé abondamment de faits et de données scientifiques probantes, ce livre démontre qu'il faut provoquer les changements de société qui s'imposent: verdissement urbain, exposition à la nature, réduction de notre dépendance aux énergies fossiles, transports actifs et collectifs.

Enfin, la santé planétaire nous ramène à l'essentiel: pour que nous soyons en santé, les écosystèmes doivent l'être tout autant.



*La qualité en architecture, urbanisme et paysage: théories et pratiques critiques*

Gonzalo Lizarralde,  
les Presses de l'Université de Montréal

Dans cet ouvrage, Gonzalo Lizarralde, professeur à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, propose une analyse éclairante des transformations urbaines contemporaines et des débats qu'elles suscitent. Face aux enjeux de dégradation écologique et d'inégalités sociales, il revisite la notion de qualité et remet en question nos critères habituels de ce qui est considéré comme urgent, nécessaire ou viable.

L'auteur examine de manière critique des principes largement mobilisés dans les disciplines de l'aménagement – durabilité, résilience, efficacité, confort – et en interroge la portée réelle. Il adopte une approche globale qui intègre, au-delà des considérations esthétiques, techniques et économiques, les dimensions morales et politiques des projets.

Malgré l'intérêt croissant au Québec pour la qualité du cadre bâti et l'adoption récente de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les repères théoriques et les données empiriques demeurent limités. L'auteur souligne notamment que la qualité d'un projet repose également sur la qualité de son entretien et sur un plan rigoureux de maintien des actifs – un principe qu'il résume par l'expression « Trop pauvre pour faire cheap ».

Il observe que plusieurs acteurs – praticiens, donneurs d'ouvrage, décideurs – adoptent des concepts « clés en main » sans en évaluer les impacts réels, contribuant à la banalisation de notions telles que durabilité, résilience ou participation.

L'auteur invite ainsi à un débat de société sur les priorités collectives et sur la vision que nous souhaitons pour nos villes, nos bâtiments et nos espaces publics, aujourd'hui et demain. Selon lui, la qualité n'est jamais un état acquis, mais un processus continu qui repose sur la consolidation de donneurs d'ouvrage compétents et sur une collaboration active entre tous les acteurs du milieu.



*Peut-on voyager encore? Réflexions pour se rapprocher du monde*

Rodolphe Christin,  
Écosociété

Rodolphe Christin a fait une thèse sur l'imaginaire du voyage. Il développe ici une critique du développement du tourisme qui rencontre un écho croissant.

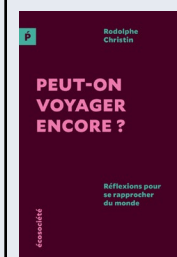
Vous aimez voyager? Comment réfléchir le voyage dans un contexte de crise environnementale et sociale? Le tourisme mondial génère des revenus importants; comment, dans le contexte, ne pas réfléchir à une transition? Dans tous les secteurs de la société, le modèle touristique ne peut échapper à cette réalité. Où en sommes-nous collectivement en matière de prise de conscience et de tourisme réflexif?

L'auteur démontre notre ambiguïté face à notre rapport au monde, à ses excès comme à ses manques. Le tourisme de masse impose sa logique dans les zones qu'il dessert en pesant sur l'aménagement du territoire, les paysages, l'accès au logement, les ressources en eau, ainsi que sur le volume et la nature des déchets.

L'auteur nous fait réfléchir au voyage, bien souvent réduit à une photo ou à un bibelot vite oubliés. Comment la découverte peut-elle encore avoir un sens?

Une autre voie doit être tracée. Ce livre nous invite à penser de nouveaux chemins pour se rapprocher du monde... et si l'humain faisait partie intégrante du vivant?

À l'heure du retour de vacances, quel est le bilan de l'impact du tourisme sur l'écosystème terrestre? Quels seraient les nouveaux modèles d'un tourisme durable et responsable qui sauverait nos vacances sans détruire le monde?



## Quand les ressources deviennent paysages : vers une requalification multifonctionnelle des territoires

BLOUIN, D. (2021). *Un modèle de gouvernance forestière autochtone ancré au territoire : analyse des conditions d'origine et du processus de cocréation dans le cas de la Gaspésie* (thèse de doctorat), Université Laval. <https://corpus.ulaval.ca/entities/publication/f907cd85-a52c-4253-b04a-9c66df6e9cc9>

CANDAU, J., et Y. MICHELIN. (2009). « Paysage, outil de médiation » (collection APPORT Agriculture et Paysage, n° 8), Institut Français de la Vigne et du Vin. [https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2023/05/n8\\_paysage-outil-de-mediation\\_2009-12\\_300dpi.pdf](https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2023/05/n8_paysage-outil-de-mediation_2009-12_300dpi.pdf)

FLAMAND-HUBERT, M., et N. LEWIS. (2017). « Quand la connaissance détruit l'illusion : la réappropriation symbolique du territoire comme nouvelle forme de pouvoir, 1920-1930 », dans BÉRUBÉ, H. et S. SAVARD (dir.), *Pouvoir et territoire au Québec depuis 1850*, p. 225-260, Septentrion.

HOLMES, J. (2008). « Impulses towards a multifunctional transition in rural Australia : Interpreting regional dynamics in landscapes, lifestyles and livelihoods », *Landscape Research*, 33(2), p. 211-223. <https://doi.org/10.1080/01426390801912089>

MONTPETIT, C., P. POUILLAOUEC-GONIDEC, et G. SAUMIER. (2002). « Paysage et cadre de vie au Québec : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle », *Cahiers de géographie du Québec*, 46(128), p. 165-189. <https://doi.org/10.7202/023039ar>

MRC du Rocher-Percé. (s. d.). *Laboratoire rural Agroforesterie et paysage*. <https://www.mrcrocherperce.qc.ca/documentation/laboratoire-rural-agroforesterie-de-paysage>

PAQUETTE, S. (2007). « Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 297(298), p. 41-54. <https://doi.org/10.4000/economierurale.1972>

## Concevoir à partir de l'existant

① JEANLOZ, J. (2023). *La ville circulaire : entre projet, idées et Realpolitik*, *Espazium*. <https://espazium.ch/fr/actualites/la-ville-circulaire-entre-projet-idees-et-realpolitik>

② Les Amis du Champ des Possibles. (s.d.). *Le Champ des Possibles*. <https://champdespossibles.org>

③ DUMAS, B. (2021). « Pour une permacircularité dans l'aménagement du territoire », *La Revue durable*, (69).

④ GROSSE, F. (2021). *La fin du tout-recyclage : pour une économie permacirculaire*, éditions Les petits matins.

⑤ Landezine. (2023). *Place Saint-Gilles à Bruxelles – projet de Taktyk*. <https://www.landezine.com>

⑥ WARIDEL, L. (2005). *Acheter, c'est voter : le cas du commerce équitable*, Écosociété.

⑦ FRESSOZ, J.-B. (2022). *Sans transition : une nouvelle histoire de l'énergie*, Éditions du Seuil.

⑧ REED, B., et The Regenes Group. (2009). *The integrative design guide to green building : Redefining the practice of sustainability*, Wiley.

⑨ Plateau Urbain. (2021). *Les Grands Voisins : une aventure urbaine partagée*. <https://www.lesgrandsvoisins.org>

⑩ SHIVA, V. (2005). *Earth democracy : Justice, sustainability, and peace*, South End Press.

## Paysages et économie : repenser la valeur du territoire

① DUPRAS, J., et autres. (2016). *Capital nature : valeur économique de la Trame verte de la Commission de la capitale nationale*.

② DUPRAS, J., et autres. (2016). *Capital nature : valeur économique de la Trame verte de la Commission de la capitale nationale*.

③ MELCCFP. (2025). *Programme OASIS* [environnement.gouv.qc.ca].

④ Institut climatique du Canada. (2022). *Limiter les dégâts : réduire les coûts des impacts climatiques* [institutclimatique.ca].

⑤ FCM. (2021). *Guide sur la gestion des actifs naturels*, Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM).

⑥ Ville de Gibsons. (2017). *Financial Planning and Reporting Experience*.

⑦ Ville de Saskatoon. (2017). *Natural Capital Asset Valuation Project*.

## La condition économique du paysage

Le présent article repose sur deux recherches auxquelles nous avons participé ces dernières années. Les rapports qui en ont été tirés contiennent des compléments d'information utiles, notamment au titre de la bibliographie

① BERTHOLD, É., et autres (2019); MERCIER, G., et autres (2024).

② Pour ce faire, on peut recourir à la modélisation hédonique des valeurs foncières qui permet de préciser comment différentes variables influent respectivement sur le prix de vente des propriétés immobilières (Black, 2018).

③ Nous avons proposé, à la faveur d'une étude empirique détaillée, une méthode d'analyse de l'expérience paysagère (les circonstances menant à une telle expérience, la composition visuelle réalisée à cette occasion par les personnes lorsqu'elles contemplant une étendue géographique, les sensations qu'elles ressentent après coup, les options paysagistes qu'on peut en dégager) et en avons tiré un projet participatif de politique paysagère (Mercier et autres, 2024).

APPLETON, J. (1975). *The experience of landscape*, Londres, Wiley.

BERQUE, A. (1995). *Les raisons du paysage – De la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan.

BERTHOLD, É., N. GÉLINAS et G. MERCIER. (2019). *Étude sur la valorisation économique des paysages – Revue de littérature*, rapport soumis à Développement Côte-de-Beaupré, 107 pages.

BLACK, K.-J. (2018). « Wide open spaces: Estimating the willingness to pay for adjacent preserved open space », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 71, p. 110-121.

CORBIN, A. (2001). *L'homme dans le paysage*, Paris, Textuel.

DONADIEU, P., et M. PERIGORD. (2007). *Le paysage*, Paris, Armand Colin.

EDENSOR, T. (2009). « Tourism », dans Rob Kitchin et Nigel Thrift (dir.), *International Encyclopedia of Human Geography*, Oxford, Elsevier, p. 301-312.

FRASER, R., et G. SPENCER. (1998). « The Value of an Ocean View: an Example of Hedonic Property Amenity Valuation », *Australian Geographical Studies*, vol. 36, n° 1, p. 94-98.

GÉNÉREUX, J. (1992). *Introduction à l'économie*, Paris, Seuil.

HEINRICH, J., et R. KASHIAN. (2010). « Pricing the Homebuyer's Proximity to Open Land », *The Journal of Applied Business and Economics*, vol. 11, n° 1, p. 80-88.

JAKOB, M. (2008). *Le paysage*, Gollion, Infolio.

LIFRAN, R., et W. OUESLATI. (2007). « Éléments d'économie du paysage », *Économie Rurale*, vol. 297-298, p. 85-98.

LIFRAN, R., T. RAMBONILAZA et V. WESTERBERG. (2011). « L'évaluation économique de la demande de paysage », dans Walid Oueslati (dir.), *Analyses économiques du paysage*, Paris, Éditions Quæ, p. 49-62.

LUGINBÜHL, Y. (2001). *Le paysage, un projet de société*, Paris, Éditions Quæ.

MERCIER, G. (2002). « La norme paysagère. Réflexion théorique et analyse du cas québécois », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, n° 129, p. 357-392.

MERCIER, G. (2016). « Le répertoire sémantique du mot paysage », *Journal of Research and Didactics in Geography*, vol. 2, n° 5, p. 19-32.

MERCIER, G., É. BERTHOLD et J.-B. GIROUX. (2024). *Motifs et moyens de préserver la valeur économique des actifs paysagers*, rapport soumis à Développement Côte-de-Beaupré, 250 pages.

MÉROT, A. (2009). *Du paysage en peinture dans l'Occident moderne*, Paris, Gallimard.

OUESLATI, W. (dir.). (2011). *Analyses économiques du paysage*, Paris, Éditions Quæ.

PANDURO, T. E., et K. L. VEIE. (2013). « Classification and valuation of urban green spaces – A hedonic house price valuation », *Landscape and Urban Planning*, vol. 120, p. 119-128.

PAQUET, S. (2009). *Le paysage façonné : les territoires postindustriels, l'art et l'usage*. Québec, Presses de l'Université Laval.

PRICE, C. (2017). *Landscape Economics*, Cham, Palgrave Macmillan.

PRICE, C. (2018). « Researching the economics of landscape », dans Peter Howard, et autres, *The Routledge Companion to Landscape Studies*, Londres, Routledge, p. 387-401.

ROCA, Z., P. CLAVAL et J. AGNEW (dir.). (2011). *Landscapes, Identities and Development*, Londres, Routledge.

SAUER, Carl O. (1925). « The Morphology of Landscape », *University of California Publications in Geography*, vol. 2, n° 2, p. 19-54.

SANDER, H. A., et S. POLASKY. (2009). « The value of views and open space: estimates from a hedonic pricing model for Ramsey County, Minnesota, USA », *Land Use Policy*, vol. 26, n° 3, p. 837-845.

SCHAMA, S. (1995). *Landscape and Memory*, Toronto, Random House.

SMARDON, R. C. (2016). « Visual Impact Assessment: Where Have We Come from and Where Are We Going? », *Journal of Environmental Protection*, n° 7, p. 1333-1341.

SAMUELSON, P. A., W. D. NORDHAUS et J. McCALLUM. (1988). *Economics*, Toronto, McGraw-Hill.

STAFFORD, J. (1996). *Microéconomie du tourisme*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

VAN DER HEIDE, C. M., et W. HEIJMAN. (2013). *The economic value of landscapes*, Londres, Routledge.

WALLS, M., C. KOUSKY et Z. CHU. (2015). « Is What You See What You Get? The Value of Natural Landscape Views », *Land Economics*, vol. 91, n° 1, p. 1-19.

WILLIAMS, R. (2014). *Architecture de paysage du Canada*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

## Friche sans fric

① WHITE, A. (2016). « Engaging with Vegetable Others / Entrer en relation avec l'Autre végétal », *esse arts + opinions*, (87), p. 14-23.

② HUTTON, J. (2013). « Substance and Structure I: The Material Culture of Landscape Architecture », *Harvard Design Magazine*, 36, 116-123.

③ ANDERSEN, N. M. (2024). « The goodness of nature staged and imagined in urban landscape architecture », *Journal of Landscape Architecture*, 19(3). <https://doi.org/10.1080/18626033.2024.2509433>

④ OLEJNICZAK, M. J., et autres. (2018). « Urban forests form isolated archipelagos », *Journal of Urban Ecology*, 4(1), 1-10. <https://doi.org/10.1093/jue/juy007>

⑤ WANDL, A. (2017). « Comparing the Landscape Fragmentation and Accessibility of Green Spaces in Territories-in-Between across Europe », *Urban Planning*, 2(4). <https://doi.org/10.17645/up.v2i4.1122>

⑥ BAUER, W. (2023). « Reframing Urban Nature-Based Solutions Through Perspectives of Environmental Justice and Privilege », *Urban Planning*, 8(1), p. 334-345. <https://doi.org/10.17645/up.v8i1.6018>

⑦ European Environment Agency. *Net land take in cities and commuting zones in Europe*, [En ligne], n. d. [<https://www.eea.europa.eu/en/analysis/indicators/net-land-take-in-cities>] (Consulté le 10 octobre 2025).

⑧ DE SCHUTTER, G. *La nature en friche. Plaidoyer pour ce qui ne sert « à rien »*, Inter-Environnement Bruxelles, [En ligne], 29 juin 2012. [<https://www.ieb.be/La-nature-en-friche%2C10719>] (Consulté le 27 septembre 2025).

⑨ CLÉMENT, G. (2020). *Manifeste du Tiers paysage*, Éditions du commun.

⑩ GANDY, M. (2022). *Natura Urbana: Ecological Constellations in Urban Space*, MIT Press.

⑪ MAHAUT, L., et autres. (2020). « Weeds: Against the rules? », *Trends in Plant Science*, 25(11), 1107-1116. <https://doi.org/10.1016/j.tplants.2020.05.013>

⑫ SNIR, A., et autres. (2015). « The origin of cultivation and proto-weeds, long before Neolithic farming », *PLoS ONE*, 10(7), e0131422. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0131422>

⑬ PALAFOX-HERNANDEZ, A. F., et autres. (2025). « Biases and epistemic injustice in taxonomy: the case of *arvense* and semiwild plants flattened in domestication literature », *Biology & Philosophy*, 40, Article 22. <https://doi.org/10.1007/s10539-025-09994-0>

⑭ DE SCHUTTER, G. *La nature en friche. Plaidoyer pour ce qui ne sert « à rien »*, Inter-Environnement Bruxelles, [En ligne], 29 juin 2012 [<https://www.ieb.be/La-nature-en-friche%2C10719>] (Consulté le 27 septembre 2025).

⑮ SAMIA SEDIRI, et autres. « La transformation des friches à l'épreuve de l'adaptation des territoires au changement global », *Développement durable et territoires*, 12(3), [En ligne], décembre 2021. <http://journals.openedition.org/developpementdurable/19864> (Consulté le 29 septembre 2025).

⑯ PAQUOT, T. « Ménager le ménagement », *Topophile*, [En ligne], 13 juin 2021. [<https://topophile.net/savoir/menager-le-menagement>] (Consulté le 12 octobre 2025).

⑰ HUNTER, P. (2014). « Brown is the new green: Brownfield sites often harbour a surprisingly large amount of biodiversity », *EMBO Reports*, 15(12), 1238-1242. <https://doi.org/10.15252/embr.201439736>

⑱ HUSSEIN, S. « Planter des arbres pour lutter contre le réchauffement, une "absurdité" ? », *Le Devoir*, [En ligne], 3 octobre 2023. <https://www.ledevoir.com/actualites/environnement/799259/planter-arbres-lutter-contre-rechauffement-absurdite> (Consulté le 10 novembre 2025).

## La frugalité heureuse et créative

① Architecture sans frontières Québec. (s. d.). *Économie circulaire*, consulté en novembre 2025 sur <https://www.asf-quebec.org/nos-programmes/economie-circulaire>.

② RAWORTH, K. (avril 2018). *A healthy economy should be designed to thrive, not grow* [vidéo], TED Conferences, consulté en octobre-novembre 2025 sur [https://www.ted.com/talks/kate\\_raworth\\_a\\_healthy\\_economy\\_should\\_be\\_designed\\_to\\_thrive\\_not\\_grow](https://www.ted.com/talks/kate_raworth_a_healthy_economy_should_be_designed_to_thrive_not_grow).

③ Le projet du pôle récréatif Bellerive (2024-2026) a été conçu par NIPPAYSAGE, en collaboration avec Eureka Environnement (génie civil), Girard-Hébert (génie mécanique de fontaine) et Carbonic (génie électrique), et réalisé par Les Constructions H2D.

④ Climate Positive Design. (s. d.). Pathfinder [outil interactif de calcul du bilan carbone], utilisé en novembre 2025 sur <https://app.climatepositivedesign.com>.

⑤ Ville de Montréal. (2024). *Document technique normalisé – DTNP-5A: Apport de terreau* (édition du 12 août 2024), récupéré sur DTNP-5A: Apport de terreau | Guide d'élaboration d'appel d'offres publics d'exécution de travaux.

⑥ City of Toronto. (2022). *Toronto Green Standard*, consulté en novembre 2025 sur <https://www.toronto.ca/city-government/planning-development/official-plan-guidelines/toronto-green-standard>.

⑦ Surcy. (s. d.). *Surcy – Solutions durables pour l'aménagement urbain*, consulté en novembre 2025 sur <https://www.surcy.ca>.

Anthesis Group. *What exactly is 1 tonne of CO<sub>2</sub>?*, [En ligne], s. d. [<https://www.ansethisgroup.com/insights/what-exactly-is-1-tonne-of-co2>] (Consulté en novembre 2025).

Collectif. (2022). *Commune frugale : la révolution du ménagement*, collection Manifestes, Arles, Actes Sud.

Mouvement pour une frugalité heureuse et créative. *RFHC #4 – Agora 1 : Économie de la frugalité dans l'architecture et le ménagement des territoires*, [En ligne], 2024. [<https://www.youtube.com/watch?v=3wlpPxttL1Y&t=29s>] (Consulté en octobre-novembre 2025).

MADEC, P. (2021). *Mieux avec moins : architecture et frugalité pour la paix*, collection La Fabrique de territoires, Saint-Mandé, éditions Terre Urbaine.

Mouvement pour une frugalité heureuse et créative. (2025). *6<sup>e</sup> rencontres nationales de la frugalité dans l'architecture et le ménagement des territoires : programme complet* (version du 24 septembre 2025), Saint-Ouen. Disponible sur : [www.frugalite.org](http://www.frugalite.org).

Mouvement pour une frugalité heureuse et créative. *Frugalité heureuse et créative*, [En ligne], s. d. [<https://frugalite.org>] (Consulté en octobre-novembre 2025).

Synergie Québec. *Synergie Montréal*, [En ligne], s. d. [<https://synergiequebec.ca/symbioses/synergie-montreal>] (Consulté en octobre-novembre 2025).

## Histoire de sols

ANTHONY, M. A., et S. F. BENDER. (2023). « Enumerating soil biodiversity », *Proc. Natl. Acad. Sci. USA*.

DUROCHER, M., et autres. (2023). *Gestion des sols faiblement contaminés : réflexions pour une approche moderne en accord avec un développement durable*, Forum Géoenvironnement 2023, Association des firmes de génie-conseil du Québec.

HOPWOOD, J., et autres. (2021). *Farming with Soil Life: A Handbook for Supporting Soil Invertebrates and Soil Health on Farms*, The Xerces Society for Invertebrate Conservation.

KAYS, B. L. (2013). « Planting Soils for Landscape Architectural Projects », *Landscape Architecture Technical Information Series*, American Society of Landscape Architects.

SELOSSE, M.-A. (2017). *Jamais seul – Ces microbes qui construisent les plantes, les animaux et les civilisations*, Actes Sud.

YOUNG, D., et C. MORRISON. (2012) *Soil Management Best Practices Guide for Urban Construction*, TRIECA Conference, Mississauga, ON.

# Répertoire des annonceurs

## FOURNISSEURS

98 Agrébec  
06 Bolduc  
70 Bourassa Sport  
Technologie  
76 Carpell Surfaces  
72 Cour à bois  
02 Cyclone  
71 DPA  
100 Equiparc  
73 Équipements récréatifs  
Jambette  
70 Gazon Bastien  
80 Horti-distribution  
79 HUB Surface Systems  
73 Landscape forms  
77 Landscape forms  
72 Les Agences de l'Est P.J.  
78 Les Sols Champlain  
08 Maglin  
78 Morelli mobilier urbain  
03 Savaria  
81 Streetlife  
74 Techsport  
99 Techsport  
87 Vortex

## BUREAUX

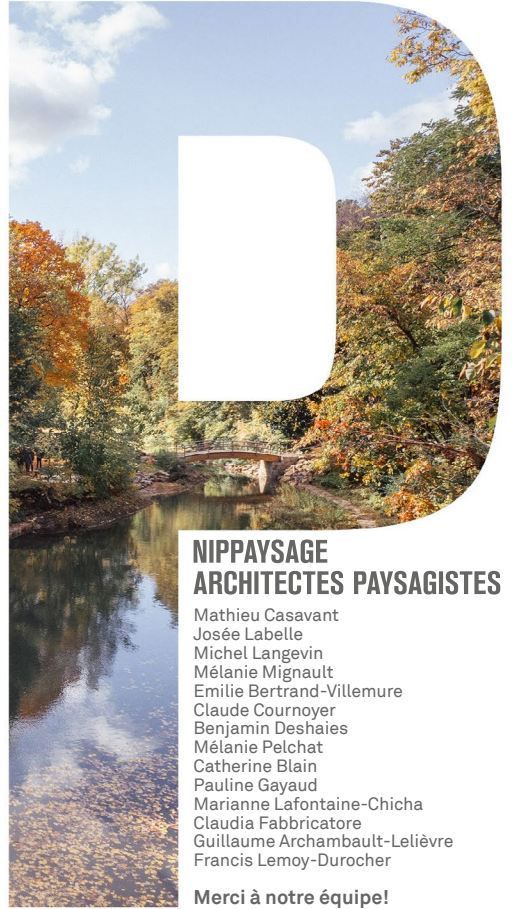
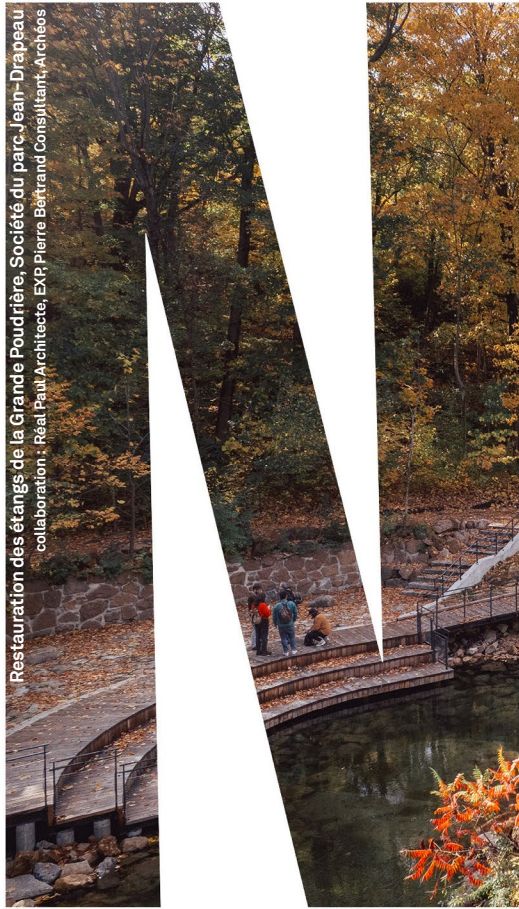
77 AECOM  
82 civiliti  
76 EXT conseil  
69 NIPPAYSAGE  
69 OPTION aménagement  
71 Rousseau-Lefebvre  
80 Stantec

## ORGANISME

80 AAPQ

Restauration des étangs de la Grande Poudrière, Société du parc Jean-Drapeau  
collaboration : Réal Paul, Architecte, EXP, Pierre Bertrand Consultant, Archéos

© Raphaël Thibodeau



**NIPPAYSAGE  
ARCHITECTES PAYSAGISTES**

Mathieu Casavant  
Josée Labelle  
Michel Langevin  
Mélanie Mignault  
Emilie Bertrand-Villemure  
Claude Cournoyer  
Benjamin Deshaies  
Mélanie Pelchat  
Catherine Blain  
Pauline Gayaud  
Marianne Lafontaine-Chicha  
Claudia Fabbicatore  
Guillaume Archambault-Lelièvre  
Francis Lemoy-Durocher

**Merci à notre équipe!**



**OPTION  
aménagement**

**Investir dans le paysage, un regard sur l'avenir**

[www.optionamenagement.com](http://www.optionamenagement.com) | Parc | Design Urbain | Récréotourisme | Patrimoine | Planification Territoriale



**BASTIEN**  
GAZON

## VERS DES MODÈLES ÉCONOMIQUES PLUS DURABLES !

Chez Gazon Bastien, la recherche et le développement continu nous ont conduits à des substrats adaptés aux typologies extensives, semi-intensives et intensives, pour répondre à la demande de solutions moins exigeantes en entretien, un point crucial en contexte de pénurie de main-d'œuvre et plus durables dans le temps. Depuis 2007, notre expérience des toits verts s'est traduite par Basi.x et Bastlite, des substrats composés à plus de 85 % de matières recyclées et issus à 100 % de ressources québécoises. Nous avons également développé une recette 100 % recyclée : un choix assumé, parce que la récupération des déchets et le partage des apprentissages font partie de l'ADN Bastien.

**BOURASSA**  
SPORT • TECHNOLOGIE

**"Donnez vie  
à vos installations sportives"**  
Grande variété d'équipements sportifs

**Spécialistes en revêtement de terrains sportifs**

- *Évaluation professionnelle*
- *Remise à neuf, entretien, réparations*
- *Terrains multi-sports*
- *Devis de revêtement*
- *Produits Laykold et Mapei (acrylique)*

**450-752-9055**  
**info@bourassasport.ca**  
**www.BourassaSport.ca**

RBO 8361-5179-01

HABITATION | AUTOMOBILE | ENTREPRISE



**DES ASSURANCES  
AVANTAGEUSES  
POUR LES  
MEMBRES  
DE L'AAPQ**

Plus de protections, plus de conseils, plus de rabais et plus de service.

Pour vos besoins en assurance, communiquez avec votre courtier dédié aux membres de l'AAPQ.  
**Alexandre Chouinard, 450 250-3321 poste 22247**  
alexandre.chouinard@groupedpa.com



Haleco, Montréal : Gagnant Concours international C40 Reinventing cities

**ROUSSEAU  
LEFEBVRE** ■ Environnements  
performants

# cour à bois

NATURELLEMENT  
BIEN PENSÉ

- Structures de jeux
- Tours d'observation
- Passerelles
- Belvédères

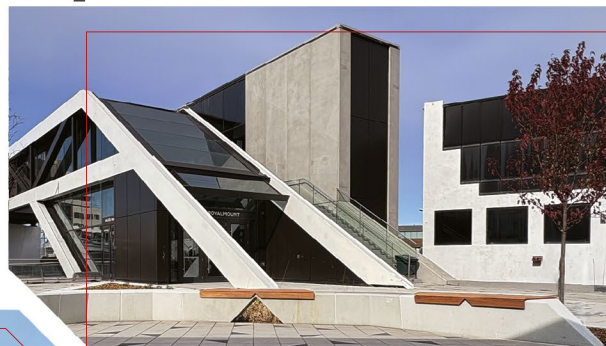
BOIS  
100%  
CANADIEN



## EXPERTISE LOCALE, SAVOIR-FAIRE ÉPROUVÉ.

Création d'éléments urbains durables et sur mesure, pensé pour accompagner la vision des architectes paysagistes et valoriser chaque espace extérieur.

418 841-3506 | [mobilierurbain.ca](http://mobilierurbain.ca)



Les Agences de l'Est P. J.  
mobilier urbain sur mesure

landscapeforms



**Marie Barbin**

[marieb@landscapeforms.com](mailto:marieb@landscapeforms.com)

Agent manufacturier Éclairage Hitech,  
Province du Québec, 1-877-7HITECH

# Asis<sup>MC</sup><sub>TM</sub>

## Une première en Amérique du Nord.

Découvrez notre nouvelle gamme **pensée pour les adolescentes**, conçue pour favoriser l'équité dans l'espace public.

Une gamme distinctive, accessible et résolument innovante, idéale pour des **projets signature qui se démarquent et affirment une réelle vision d'avenir.**



1 877 363-2687  
[www.jambette.com](http://www.jambette.com)

**Jambette**



**MERCI!**



**TECHSPORT**

L'INSPIRATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES



1 866 322-7735  
CARPELL.COM

## SURFACES SYNTHÉTIQUES SPORTIVES

20 ANS  
D'EXPÉRIENCE

50 CERTIFICATIONS  
INTERNATIONALES

1800  
INSTALLATIONS

DESIGN, CONSTRUCTION ET INSTALLATION DE TERRAINS  
SPORTIFS, PISTE D'ATHLÉTISME ET TERRAINS DE JEUX



Certifications FIFA, World Rugby, World Athletics. Classification Court Pace ITF  
Anti-chocs conformes et supérieurs aux normes CSA-Z614-07 et ASTM F-1292-04

R.B.Q. 8278-1501-33



Architecture de paysage  
Urbanisme  
Design

Saguenay | [info@extconseil.com](mailto:info@extconseil.com)



landscapeforms

**Marie Barbin**

Province du Québec & Ottawa et environs

514.638.4466

marieb@landscapeforms.com

DESIGN. CULTURE. CRAFT.



LA PROMENADE DE LA GRAVE DE PERCÉ

PRIX NATIONAL DE DESIGN URBAIN DE L'IRAC (INSTITUT ROYAL D'ARCHITECTURE DU CANADA)

PRIX ARCHITECTURE DE PAYSAGE DE PROJET PUBLIC DES GRANDS PRIX DU DESIGN

PRIX DE DESIGN URBAIN DE L'AAPC (ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU CANADA)

**AECOM**

aecom.ca

archpaysage-designurbain@aecom.com

ARCHITECTURE DE PAYSAGE

DESIGN URBAIN

URBANISME

# Les Sols Champlain



Jardin Botanique de Montréal, courtoisie de Alain Richer, architecte

**450 966-0985**  
Les Sols Champlain  
1111 Cabane ronde, Mascouche QC  
[info@solschamplain.com](mailto:info@solschamplain.com)



[morellimobilierurbain.com](http://morellimobilierurbain.com)



**Morelli**

Quand le mobilier devient repère.  
Simplement intemporel.



## Solutions d'asphalte estampé. Performances à trafic élevé. Esthétique urbaine et moderne.

TrafficPatternsXD® - Éprouvé depuis plus de 20 ans dans les intersections et les voies de transport en commun les plus achalandées du Canada.

- ✓ Potentiel de design illimité
- ✓ Résistant au déneigement
- ✓ Installation rapide - Réouverture à la circulation en quelques heures.

"TrafficPatternsXD s'est révélé très stable dans notre climat et offre une multitude d'applications dans divers secteurs tels que l'aménagement paysager, les transports, les sentiers et les parcs. C'est un produit fantastique qui, à mon avis, devrait être utilisé plus largement."

-Leo Guddemi, Associé Senior, chef d'équipe architecture de paysage, Stantec.



### Planifiez votre 'Lunch & Learn' Gratuit

Présentiel ou virtuel | Crédit Formation Professionnel Continue  
[hubss.com/lunch-learn](https://hubss.com/lunch-learn) | 416-540-9287



TrafficPatternsXD® • DecoMark® • StreetBond® • MMAX® • TrafficPatterns®



Association des  
architectes paysagistes  
du Québec

## Colloque 2026

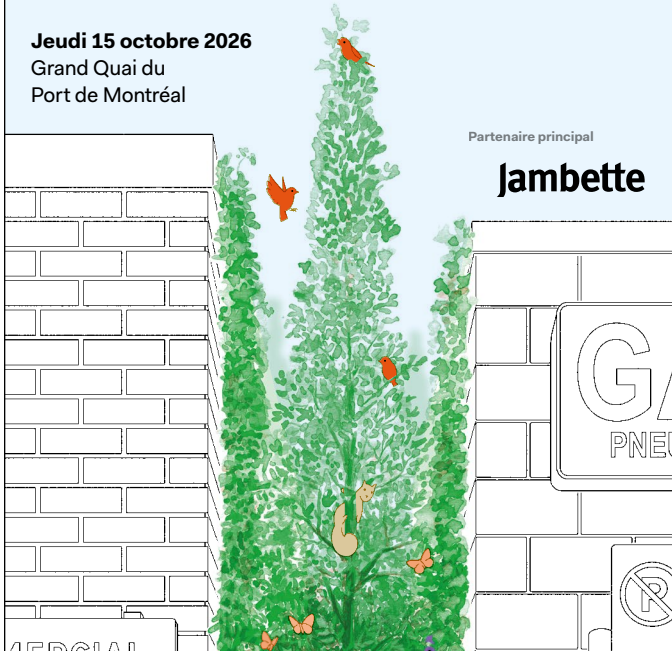
Paysages et perspectives  
économiques : ressources,  
cycles et collaborations

**Jeudi 15 octobre 2026**

Grand Quai du  
Port de Montréal

Partenaire principal

**Jambette**



## Dessiner l'avenir, un paysage à la fois.

Viens façonner des espaces  
durable avec nous.



STANTEC.COM

# HORTI-DISTRIBUTION

On sème le succès!



## Les meilleurs produits pour toutes vos applications

### HORTI-MAX AMÉNAGEMENT

Soudal - Soppec  
Samédia - Permaloc  
Géo-Pro / Géotextiles  
Bordures plastique à pavé  
Tuff  
Clous et ancrage en U  
Tuteurs



### HORTI-MAX CENTRES JARDINS ET ENTRETIEN

Semences  
Engrais minéral et naturel  
Paillis Ecoced • Biocompost  
Produits de Contrôle Supérieurs  
Pure Compost Vivant • BioSun  
CelexT07 • Plantiful



### HYDRO-MAX SOLUTION

Solution bois  
Mat et Fibramulch  
Matelas

**NOUVEAUTÉ**

Compo-mulch Vivant 30 L  
Repair terreautage et sur-semis  
Base 2 po de vie nouveau semis





# Extraordinaire pour les Architectes Paysagistes

Projet: Sentier des Grands Domaines de Sillery, Québec

Produit: Banc Solid Curved

La Collection de Streetlife comprend: Bancs Robustes | Bancs Raffinés | Sets de Pique-nique | Bacs à Arbre | Îlots d'Arbres | Podiums | Grilles d'Arbre & Corsets d'Arbre | Corbeilles & Bornes | Supports de Vélos | Shades & Pillars | Passerelles & Revêtements



Cliffhanger Hug a Tub



Box Bin Wood **NEW**



Banc Bento **NEW**



Cabana Shade **NEW**



Solid Green Terraces **NEW**  
en Cloudy Grey (recyclat)

STREETLIFE

demandes@streetlife.com | www.streetlife.com | t. 438 228 1339 | FSC® License number: C105477





Merci aux partenaires annuels de l'AAPQ!

GRAND PARTENAIRE VISIONNAIRE



PARTENAIRES DISTINCTIFS



Jambette

# Nouvelles de l'Association



## Mot du directeur g n ral

Luc Villandr 

Cher res membres, ami es, partenaires, C'est avec une ambition de pertinence et de partage des savoirs que nous avons adopt  le th me « Paysage et  conomie » pour l'ann e 2026. Le contexte local et international fait en sorte qu'un tel sujet, choisi longtemps   l'avance devant l'instabilit  du moment, est d'autant plus d'actualit  devant les incertitudes d'aujourd'hui.

Cette  dition de la revue *Paysages* se veut  clairante, voire bienveillante, plut t qu'alarmiste ou proph tique. En s'en portant d fenseur-se, cr ateur-riche et transformateur-riche, l'architecte paysagiste permet   tous-tes d'en devenir profiteur-ses. Profiteur-ses comme dans le verbe profiter : profiter des conditions m t o pour aller exercer son activit  pr f r e, profiter de la pr sence de quelqu'un pour visiter un paysage nouveau ou pour le faire d couvrir.

Devenir profiteur-se, c'est aussi tirer profit. C'est savoir que quelque chose a une valeur, un co t, des retomb es. En l'occurrence, c'est reconna tre que les paysages – qu'ils soient ruraux, urbains, naturels ou construits – participent tant   l' quilibre de nos milieux de vie qu'au dynamisme de nos communaut s. Ils influent sur notre sant , notre mobilit , nos loisirs, notre attractivit  territoriale et, ultimement, notre prosp rit  collective. L' conomie du paysage n'est pas qu'une affaire de chiffres : c'est une  conomie du vivant, de la relation, de l'h ritage et de l'avenir.

Par le biais des contributions   cette  dition, nous souhaitons ouvrir un espace de r flexion sur la mani re dont les paysages cr ent de la valeur – visible ou invisible – et soutiennent l'innovation, la r silience et l'adaptation, et sur les raisons pour lesquelles leur pr servation et leur cr ation constituent un investissement pour les g n rations futures. Car si le paysage est parfois per u comme un d cor, il joue un r le pr dominant dans nos choix sociaux, politiques et  conomiques.

Je vous invite donc   parcourir ces pages comme on parcourt un territoire : avec curiosit , respect et ouverture. J'esp re que ces r flexions nourriront vos pratiques, enrichiront vos conversations et renforceront la place essentielle du paysage dans la construction de nos milieux de vie.

Avec la reconnaissance de l'ensemble de l' quipe de l'AAPQ pour votre engagement et votre soutien, je vous souhaite une bonne lecture.

# Conseils et comités AAPQ

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



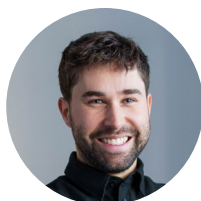
**Présidente**  
Claudia Villeneuve



**1<sup>ère</sup> vice-présidente**  
Catherine Fernet



**2<sup>ème</sup> vice-présidente**  
Nadège Tchuente



**Secrétaire non membre**  
Grégory Taillon



**Trésorier**  
Youssef Elsaai



**Administrateur**  
Sébastien Lebel



**Administratrice**  
Caroline Magar-Bisson



**Administratrice**  
Tracey Hesse  
*Représentante auprès de l'AAPC*



**Administratrice**  
Chantal Ladouceur



**Administratrice non membre**  
Michèle St-Jacques



**Administrateur non membre**  
Christophe Derrien



**Représentante stagiaire**  
Josée Langlois



**Observateur étudiant**  
Enriqué Carlos Séguin Narvaez

## PERMANENCE

### Directeur général

Luc Villandré

### Services aux membres et administration

Réza Karami

### Communications et événements

Aurore Degaigne

## DÉLÉGUÉ-ES

### Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

Claudia Villeneuve

### Prix d'excellence AAPC

Claude Potvin

### Jury du Collège des fellows (AAPC)

Serge Poitras

### Comité exécutif du Collège des fellows (AAPC)

Louis Beaupré, vice-président

### Horticompétences

Danielle St-Jean

### Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeux (IQSAJ)

Catherine Fernet, administratrice

### Québec Vert (FIHOQ)

Virginie Hébert

## COMITÉS

### Comité d'admission à l'AAPQ

Nadège Tchuente *Responsable*

Nicole Charbonneau

Mathieu Drouin

Tracey Hesse

Neil Kobewka

Catherine Léveillée

Marie-B. Pasquier

Alan Vignon

### Comité de révision des règlements généraux

Catherine Fernet *Responsable*

Isabelle Giasson

Yvan Lambert

Claude Potvin

Photos : Aurore Degaigne (AAPQ)  
Photo Michèle St-Jacques : CERIU



# Comités AAPQ

## Comité de réconciliation

Tracey Hesse *Responsable*  
Charlotte Gaudette  
Julie Lakis (OAQ)  
Josée Langlois  
Marie-France Turgeon

## Comité de la relève

Josée Langlois *Responsable*  
Pierre Tulk *Coresponsable*  
Ariane Viens-Désautels *Coresponsable*  
Amy Beyer  
Jean-Sylvain Brochu  
Étienne René-Contant  
Vincent Lacasse

## Comité de révision des examens

Nadège Tchuente *Responsable*  
Nicole Charbonneau  
Isabelle Dyotte  
Clémence Fauteux  
Catherine Fernet  
Jean-Philippe Grou  
Neil Kobewka  
Frédérique Magnan-Lauzon  
Marie-B Pasquier

## Comité de révision du barème des honoraires professionnels

Julie St-Arnault *Responsable*  
Marc Fauteux *Coresponsable*  
Mathieu Drouin  
Youssef El Saai  
Marie-Claude Séguin  
Nadège Tchuente  
Claudia Villeneuve

## Comité de révision du baccalauréat

Claudia Villeneuve *Responsable*  
Louise Blanchet  
Mélanie Glorieux  
Sophie Lacoste  
Marie-Ève Parent  
Bernard St-Denis  
Marie-France Turgeon

## Comité d'amélioration du Programme de stage en architecture de paysage (PSAP)

Nadège Tchuente *Responsable*  
Nicole Charbonneau  
Mathieu Drouin  
Catherine Fernet  
Marie-B Pasquier

## Comité des cours d'école

Josée Labelle *Responsable*  
Jean-François Bertrand  
Wissam Dib  
Éric Fleury  
Marie-Andrée Huard  
Marie-Pierre Labelle  
Marie-B. Pasquier  
Marie-France Turgeon

## Comité des prix Frederick-Todd

Sébastien Lebel *Responsable*  
Marie-Claude Massicotte  
Édith Normandeau

## Comité d'éthique professionnelle

Alain Baillargeon *Responsable*  
Virginie Hébert  
Danielle St-Jean

## Comité du Programme de formation continue obligatoire (PFCO)

Claudia Villeneuve *Responsable*  
Wissam Dib  
Catherine Fernet  
Carole Labrecque  
André Nadeau  
Marie-B. Pasquier  
Adrien Ronceray  
Pierre Tulk

## Comité communication

Grégory Taillon (non membre) *Responsable*  
Caroline Magar-Bisson  
Adrien Ronceray  
Claudia Villeneuve

## Comité d'organisation du colloque et du gala du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'AAPQ

Vincent Asselin  
Vincent Dumais  
Youssef El Saai  
Catherine Fernet  
Mélanie Glorieux  
Tracey Hesse  
Josée Labelle  
Caroline Magar-Bisson  
André Nadeau  
Serge Poitras  
Grégory Taillon  
Ariane Viens-Desautel

Vous souhaitez rejoindre l'un ou l'autre de ces comités ? Transmettez votre demande à [dg@aapq.org](mailto:dg@aapq.org).

## Nouveaux·Iles membres

## Bienvenue !

**MEMBRES AGRÉÉ·ES** Gabriel-Hugues André Ouellet, Philippe Bilodeau, Frédérique Bolté, Laurianne Boulanger, Wanda Darcy, Francis Demers, Beavan Flanagan, Adèle Gagné-Labrecque, Jennifer Gourgues, Chloé Henri, Svetlana Kaioukova, Huiqin Kuang, Fanny Lemaire, David Lonergan, Andréanne Longpré, Jasmine Melançon, Jonathan Michael, Julie Morissette, Thu Trang Nguyen, Aurelien Noubissie Tchokogoue, Laurie Pelletier, Audrey Péloquin, Laurence Pomerleau, Maude Roy, Josiane Roy, Julien Sallé, Débora Silveira Stefanelli, Lucas Trosley **MEMBRES STAGIAIRES** Ingrid Assouad, Catherine Auger, Ryad Chems Eddine Benzerzoura, Michaëlle Brouillette, Julie Coulombe, Julie Dallaire, Jérémie Deschênes, Myriam El Yassini, Claudia-Emma Farley-Dabis, Régine Fortin, Hubert Gaboury-Potvin, Béatrice Girard, Juliette Gravel-Savard, Florian Grenier, Yara Hamzé, Brian Horcicak, Matthieu Lapointe, Justine Larocque, Amy Larocque-Beyer, Julie Lorrain, Lory Moumjian, Sarah Ouellet, Myriam Paradis-Lalancette, Valentina Sanchez Bedoya, Iona Sobral, Valentina Suarez, Matthieu Tremblay, Hillery Wojda **ÉTUDIANT·ES** Mathieu Auclair, Karine Barbin, Sarah Beladjine, Sabrina Benites Soto, Youri Bussièrès-Fournel, Juliette Danvoye, Amélie Desharnais, Catherine Dumoulin, Aurélie Frey, Margot Gonzales-Asencios, Zacharie Guerrero, Julia Hihi, Manu Lachance, Isac Lefebvre, Abigail Michaud, Tristan Rosenthal, Véronique Roy-Boyer, Maëlis Sankou, Natacha Sodano, Ines Thomas

 **VORTEX**



Vortex-Intl.com

# 30 ANS D'INNOVATIONS AQUATIQUES



Dream Tune<sup>Mc</sup> - Super Aqua Club



Abrio-Pointe-Claire



Élévations<sup>Mc</sup> Camping Domaine du Rêve



Glissade - Ville de Mirabel

**Contactez-Nous!**

Roxane Chamberland

Représentante des ventes

+1 514 243 3956 (Cell)

RChamberland@vortex-intl.com

# Activités 2025

## POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PNAAT)

L'alliance ARIANE, qui œuvre à faire reconnaître l'aménagement du territoire et l'urbanisme comme des priorités au Québec et dont fait partie l'AAPQ, a souligné son 10<sup>e</sup> anniversaire le 29 septembre 2025 lors d'un événement tenu à la Maison du développement durable. Si des avancées ont été réalisées, notamment avec l'adoption en 2022 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), le constat de l'alliance demeure clair : il reste encore beaucoup à faire. Certains projets de construction ou d'aménagement portés par le gouvernement lui-même présentent des incohérences avec les principes énoncés dans cette politique, rappelant l'importance de maintenir une vigilance collective et un dialogue soutenu avec les décideurs publics.

Le comité consultatif sur la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) s'est réuni le 21 octobre 2025. À cette occasion, l'équipe du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a présenté le bilan 2024-2025 du plan de mise en œuvre de la PNAAT, ainsi que l'état d'avancement du déploiement des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Les échanges ont permis de constater que les travaux progressent de manière positive, tout en rappelant que plusieurs étapes restent à franchir afin d'assurer une mise en œuvre complète et cohérente des orientations annoncées.



Marie-Laurence Blanchard

### Maillage professionnel L'Express

Le 27 février, le Regroupement des étudiantes et étudiants en architecture de paysage (RéAP) de l'Université de Montréal, avec l'appui financier de l'AAPQ, a tenu une nouvelle édition du maillage professionnel L'Express à la Faculté de l'aménagement de l'UdeM.

Près de 30 firmes d'architecture de paysage étaient présentes, réunissant 39 professionnel·les et 58 étudiant·es. L'événement a suscité de nombreux commentaires positifs quant à son organisation et à son déroulement. La formule d'entrevues informelles, favorisant des échanges en petits groupes, a été particulièrement appréciée par les professionnel·les et les étudiant·es. L'ambiance, à la fois décontractée et conviviale, a contribué à des échanges riches, tout en ravivant, pour plusieurs, des souvenirs de leur passage à la Faculté.

## ÉVÉNEMENTS 2025



Aurore Degaigne (AAPQ)

### Événement de reconnaissance des contributeur·rices de l'AAPQ

Le 1<sup>er</sup> février, à la Faculté de l'aménagement de l'UdeM, l'AAPQ a tenu une première rencontre consacrée à la reconnaissance des personnes engagées au sein de l'Association. Réunissant une trentaine de participant·es, l'événement a offert un moment d'échange, de réseautage et de réflexion collective portant sur les travaux des comités. Des ateliers participatifs ont permis de discuter des objectifs 2025-2026 de quelques comités et de proposer de nouvelles actions. Initialement pensée pour souligner les 60 ans de l'AAPQ, cette rencontre est appelée à devenir un rendez-vous annuel.



Aurore Degaigne (AAPQ)

### Assemblée générale annuelle 2025 et visite de la promenade Samuel-De Champlain

Le 24 avril 2025, l'AAPQ a tenu son AGA à Québec, marquant le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Association et visant à joindre les membres établi·es hors de Montréal. L'événement a permis de présenter le rapport annuel, les travaux des comités, le Programme de formation continue obligatoire (PFCO) et les projets phares de l'année. Quelques heures avant l'AGA, les membres ont participé à une visite guidée de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, un aménagement exemplaire redonnant l'accès au fleuve aux citoyen·nes et intégrant terrains sportifs, espaces culturels et restauration écologique du littoral. L'occasion a été offerte d'échanger avec les personnes ayant participé au projet, soulignant l'importance d'une approche intégrée et inclusive du paysage urbain.



Mélanie Dusseault

## Colloque annuel 2025 – Prospectives et paysages : imaginer et agir !

Le 11 septembre 2025, le Grand Quai du Port de Montréal a réuni près de 300 participant-es pour le colloque annuel de l'AAPQ. Architectes paysagistes, urbanistes, aménagistes, élu-es et professionnel-les ont exploré des visions d'avenir et des actions concrètes pour transformer nos milieux de vie. Au programme : conférences, présentations Pecha Kucha, salon des exposants avec plus de 50 kiosques et nombreuses occasions de réseautage. Ce fut une journée riche en échanges et en inspiration pour imaginer les paysages de demain.

La veille, une cinquantaine de personnes avaient participé à des visites de sites emblématiques de Montréal afin de célébrer en grand les 60 ans de l'Association, guidées par les architectes paysagistes qui ont contribué à leur conception : place des Montréalaises (Lemay, Patricia Lussier; Ville de Montréal, Claudia Villeneuve), square Viger (NIPPAYSAGE, Michel Langevin; Ville de Montréal, Claudia Villeneuve) et place Vauquelin (Lemay, Marie-Ève Parent; Ville de Montréal, Marie-Claude Séguin). Ces visites ont rencontré un tel succès que l'AAPQ prévoit de les reproduire lors des prochaines éditions du colloque.



Mélanie Dusseault

## Gala du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'AAPQ

En soirée, tout de suite après le colloque, près de 150 personnes se sont réunies au Grand Quai du Port de Montréal pour prendre part au Gala du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'AAPQ. Les participant-es ont assisté à la remise des Prix Frederick-Todd et aux hommages rendus aux professionnel-les marquant-es, et ont profité d'un repas trois services suivi d'une soirée dansante. Les conditions étaient réunies pour passer un moment convivial et festif afin de souligner le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Association et l'engagement de sa communauté.

## ACTIONS DE RAYONNEMENT ET DE SENSIBILISATION

### Activités de réseautage avec les jeunes de 5<sup>e</sup> secondaire

Dans le cadre d'une activité de réseautage organisée par l'Association des anciens du Collège Jean-de-Brébeuf le 21 février, Isabelle

Giasson (membre agrée de l'AAPQ) a présenté la profession à une vingtaine d'élèves de 5<sup>e</sup> secondaire. Cette rencontre a permis de faire découvrir la discipline de l'architecture de paysage, ses champs de pratique et ses perspectives professionnelles.

### Présentation de l'AAPQ auprès des étudiant-es en architecture de paysage

En février et en octobre, Luc Villandré a présenté l'AAPQ aux étudiant-es en architecture de paysage de l'Université de Montréal. La rencontre a permis d'aborder le rôle de l'Association, le parcours de la maîtrise en architecture de paysage ainsi que les liens avec l'AAPC. Cet échange a contribué à mieux faire connaître les instances qui encadrent la formation et la pratique professionnelle en architecture de paysage.

### Remise des prix et bourses URBAPA

En mai 2025, l'AAPQ a remis deux prix aux étudiant-es en architecture de paysage : le Prix d'excellence de l'AAPQ, destiné à encourager la relève et à enrichir l'expertise québécoise en architecture de paysage, a été décerné à Marie-Laurence Blanchard, tandis que la Bourse FAPC du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'AAPQ, destinée à un-e étudiant-e de maîtrise pour l'excellence de son dossier, a été attribuée à Claudia-Emma Farley-Dabis. Ces distinctions mettent en lumière le talent et l'engagement des futur-es professionnel-les du milieu.

### Participation de l'AAPQ à une discussion sur le développement durable

Le 11 juin 2025, Michel Rousseau, membre agrée de l'AAPQ, a représenté l'Association lors d'une discussion organisée par Bâtiment durable Québec dans les bureaux d'Alvéole à Montréal. Cette rencontre a réuni des professionnel-les de disciplines variées pour échanger sur l'intégration de la biodiversité et le travail écosystémique dans les projets urbains. L'activité a permis de souligner l'importance de collaborer dès les premières étapes de conception afin de construire de manière durable et inclusive, et de renforcer le dialogue entre le milieu professionnel et les initiatives citoyennes.

## COMITÉS DE L'AAPQ

### Mise sur pied du Comité des cours d'école

Au cours du mois de mars, l'AAPQ a mis sur pied le Comité des cours d'école, qui prend le relais du Lab-École. Sa mission consiste à promouvoir le rôle de l'architecte paysagiste dans les projets d'aménagement scolaire et à soutenir les membres par le partage de connaissances spécialisées. Depuis, le Comité a analysé les pistes d'action issues de la rencontre des contributeur-rices et amorcé un recensement des documents de référence (guides, ouvrages et webinaires), ainsi qu'une analyse de la bibliothèque du Lab-École.

### Soutien externe aux comités de l'AAPQ

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa planification stratégique 2024-2029, l'AAPQ a recruté en mai 2025 une personne externe pour superviser les comités et répondre aux priorités de l'année. Cette collaboration vise notamment à soutenir les travaux du Comité de révision des examens et du Comité de révision du Programme de stage en architecture de paysage (PSAP), tout en contribuant à la promotion de la profession. En novembre, Catherine Léveillé, membre de l'AAPQ, a rejoint l'équipe à temps partiel comme consultante pour poursuivre cet accompagnement auprès des comités.

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAPQ

### Formation sur la reconnaissance territoriale au CA

Le conseil d'administration de l'AAPQ a bénéficié d'une formation sur la reconnaissance territoriale, animée par Carling Sioui. Cette démarche visait à approfondir la compréhension des enjeux liés à la reconnaissance et à la réconciliation, tout en outillant le CA pour l'élaboration d'un énoncé de reconnaissance territoriale propre à l'Association.

Cette formation a permis d'amorcer une réflexion collective sur la place de l'AAPQ dans ces enjeux et sur les gestes concrets à poser afin d'intégrer ces principes de manière cohérente et respectueuse dans ses pratiques.

### Nouvelle présidence à l'AAPQ



En mai, **Claudia Villeneuve** a été élue 27<sup>e</sup> présidente de l'AAPQ, succédant à Catherine Fernet. Membre agréée depuis 2002, elle cumule 28 années d'expérience en architecture de paysage, en secteurs privé et public. Membre du CA depuis 2022, elle souhaite

poursuivre la mission de reconnaissance de la profession et du développement des compétences, notamment via le Programme de formation continue obligatoire (PFCO). Elle apportera sa vision et son expérience dans le cadre de son mandat, inscrit dans la continuité.

### Trois nouvelles personnes au conseil d'administration

L'arrivée d'un nouvel administrateur et de deux nouvelles administratrices en 2025 renforce la diversité des expertises représentées au sein du conseil d'administration, enrichissant les perspectives et les décisions de l'AAPQ.



En juin 2025, l'AAPQ a accueilli **Christophe Derrien**, directeur général des Amis de la montagne, à titre d'administrateur non membre. Gestionnaire chevronné et engagé dans le milieu communautaire et environnemental, Christophe apporte une solide

expérience en leadership collaboratif, transformation organisationnelle et projets à impact social et écologique. Son expertise enrichit le conseil d'administration et soutient les initiatives de l'AAPQ pour la promotion de la profession et la mobilisation de ses membres.



En novembre 2025, l'AAPQ a souhaité la bienvenue à **Michèle St-Jacques**, professeure titulaire à l'ÉTS et directrice du programme de maîtrise en gestion des infrastructures urbaines, à titre d'administratrice non membre. Experte en génie routier, sécurité et

aménagement urbain, elle apporte une perspective interdisciplinaire précieuse pour la planification et la conception des espaces publics. Son arrivée renforce le CA et souligne l'importance de la collaboration entre ingénieur-es, architectes paysagistes et urbanistes pour des projets sécuritaires, durables et esthétiques.



**Chantal Ladouceur**, membre de l'AAPQ, diplômée en architecture de paysage et gestionnaire au Service de développement territorial et récréatif de la MRC des Pays-d'en-Haut, a rejoint elle aussi le conseil d'administration de l'AAPQ en novembre 2025. Forte

de près de 25 ans d'expérience dans les domaines du patrimoine, de l'aménagement rural, des parcs et du plein air, elle met en avant le rôle des architectes paysagistes dans le développement des territoires ruraux. Son expertise et son engagement auprès des équipes

pluridisciplinaires et de la relève enrichissent la voix de l'AAPQ au sein des instances municipales et professionnelles.

---

### ATELIER PARTICIPATIF AUTOUR DU BOISÉ JEAN-MILOT

En mars, l'AAPQ a facilité un lien entre la table de concertation Mercier-Ouest Quartier en santé (MOQS) et la Faculté de l'aménagement de l'UdeM pour un atelier participatif avec les citoyen-nes. L'activité a été présentée par les étudiant-es au baccalauréat en architecture de paysage. Cet atelier a permis de mettre en pratique l'approche participative et de renforcer les interactions entre étudiant-es, citoyen-nes et acteur-rices locaux-les.

---

### LANCEMENT OFFICIEL DU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE (PFCO)

Le PFCO de l'AAPQ a été officiellement lancé en juin 2025 avec la mise en ligne du règlement et un webinaire pratique pour guider les membres dans la déclaration de leur formation. Bien que son application ne soit obligatoire qu'à partir de janvier 2026, les membres pouvaient saisir les activités suivies tout au long de l'année 2025, qui seront prises en compte pour le cycle 2026-2027. Le webinaire a présenté les types d'activités admissibles, la procédure d'inscription et une démonstration de l'outil de saisie, avec la possibilité de le visionner en différé. Cette initiative vise à faciliter la transition et à préparer les membres au nouveau cadre de formation continue.

---

### TOURNÉE DES STUDIOS

Dans le cadre de la Conférence sur l'architecture à Montréal organisée par l'IRAC (Institut royal d'architecture du Canada), l'AAPQ a accueilli les visiteurs à la MAUD (Maison de l'architecture, de l'urbanisme et du design) le 2 juin 2025. L'Association était présente aux côtés d'Architecture Sans Frontières Québec (ASFQ), de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPQ) et de l'Association des professionnels en design intérieur du Québec (APDIQ). Cette participation a permis d'échanger avec le public et de faire découvrir la profession d'architecte paysagiste dans un cadre collaboratif et convivial.

---

### WEBINAIRE SUR LA TAXATION DES COTISATIONS

En novembre 2025, l'AAPQ a présenté un webinaire pour expliquer la taxation des cotisations, décision adoptée par le conseil d'administration afin de se conformer à la législation fiscale et de continuer à offrir des services et avantages aux membres. À partir de 2026, toutes les cotisations (membres agréé-es, stagiaires, retraité-es et ami-es du paysage) incluent les taxes, garantissant aux membres conformité et possibilités accrues de services et bénéfiques.

Photos Claudia Villeneuve, Christophe Derrien et Chantal Ladouceur : Aurore Degaigne (AAPQ)  
Photo Michèle St-Jacques : CERIU

# Lauréat·es

## ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC (AAPQ)

### PRIX FREDERICK-TODD, CATÉGORIE MEMBRES DE L'AAPQ

#### SUZANNE ROCHON : MAGNIFIER LE PAYSAGE, RÉVÉLER L'ESPRIT DES LIEUX

Suzanne Rochon a consacré plus de 30 ans à l'architecture de paysage, marquant Montréal par des interventions alliant rigueur, créativité et sensibilité. Formée en horticulture et en architecture de paysage, elle a débuté auprès de Fred Oehmichen, avec qui elle a acquis une solide expertise des végétaux et une approche écologique.

Pédagogue passionnée, elle a enseigné à l'ITA de Saint-Hyacinthe et au CFP Seigneurie, inspirant de nombreux·ses étudiant·es par son regard novateur. Sur le terrain, elle s'est d'abord illustrée avec le parc des Rapides, avant de rejoindre Cardinal Hardy pour des projets majeurs au parc du Mont-Royal, puis le Service des parcs de la Ville de Montréal. Pendant près de 15 ans, elle y a piloté des chantiers emblématiques : restauration du Lac-aux-Castors, entrée Peel, aires de jeux, intégration d'œuvres d'art public.

Ses pair·es soulignent sa maîtrise technique, son exigence et sa capacité à préserver l'esprit des lieux tout en rassemblant les expertises. Architecte paysagiste de talent et mentore inspirante, Suzanne Rochon laisse une empreinte durable sur la profession et sur les paysages de Montréal.



Aurore Degaigne (AAPQ)

#### SUZANNE HAMEL : UNE FORCE TRANQUILLE AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE

Depuis plus de 40 ans, Suzanne Hamel contribue à l'essor de l'architecture de paysage au Québec par son professionnalisme, son écoute et son sens de la collaboration. Diplômée de l'Université de Montréal en 1984, elle débute en pratique privée et cofonde, en 1997, OPTION aménagement à Québec, une firme reconnue pour son approche créative et humaine.

En 2002, elle rejoint la Ville de Québec comme architecte paysagiste, où son leadership l'amène à superviser les projets d'aménagement des arrondissements de Beauport et Charlesbourg, puis, dès 2019, à diriger une équipe d'architectes paysagistes et de techniciens en design urbain. Elle contribue à des projets phares tels que l'Écoquartier d'Estimaerville et le pont Drouin, en plus de participer à la création d'outils de référence majeurs : le *Guide de conception pour les bassins de rétention*, le *Guide pratique d'accessibilité universelle* et le *Guide des infrastructures vertes*.

Ses collègues saluent son style de gestion participatif, sa rigueur discrète et sa capacité à inspirer confiance. À l'aube de sa retraite, Suzanne laisse l'image d'une « force tranquille » dont l'influence se reflète dans les équipes soudées, les projets exemplaires et l'évolution de la profession.



Mélanie Dusseau

### PRIX FREDERICK-TODD, CATÉGORIE PERSONNALITÉ PUBLIQUE

#### DINU BUMBARU : UNE VOIX ESSENTIELLE POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS ET MONDIAL

Depuis plus de 40 ans, Dinu Bumbaru est l'une des voix les plus influentes de la protection du patrimoine au Québec. À Héritage Montréal, il a multiplié mémoires, consultations et mobilisations citoyennes pour défendre les paysages, l'architecture et l'identité de la métropole.

Formé à l'Université de Montréal, il a contribué dès 1987 à la création d'un programme unique en conservation de l'environnement bâti, avant de participer à de grands projets comme le plan de conservation du Mont-Royal, la revitalisation du Vieux-Port ou la réflexion sur l'avenir du parc Jean-Drapeau et de la rue Sainte-Catherine.

Son action rayonne bien au-delà du Québec. Secrétaire général mondial d'ICOMOS (2002–2008) et président du comité canadien, il a pris part à des missions internationales après des guerres ou catastrophes en Croatie, au Japon, en Iran et en Haïti. Son expertise en gestion des urgences pour le patrimoine a marqué la planification montréalaise après le verglas de 1998.

Auteur, professeur associé et cofondateur de l'IPAM, il défend une vision ouverte et démocratique de l'urbanisme. Décoré à maintes reprises, notamment de l'Ordre du Canada, il est honoré cette année par l'AAPQ pour une carrière consacrée à protéger et transmettre le patrimoine comme bien commun vivant.



Mélanie Dusseau

### PRIX DE L'EXCELLENCE ÉTUDIANTE

Le Prix de l'excellence étudiante est remis annuellement à un projet afin de souligner sa qualité remarquable, pour encourager la relève et enrichir l'expertise québécoise en architecture de paysage. En 2025, le Prix de l'excellence étudiante a été accordé à **Marie-Laurence Blanchard**.

### CERTIFICAT D'HONNEUR

Le certificat d'honneur a été remis à **Catherine Fernet**, présidente de l'AAPQ de 2021 à 2025, pour son engagement exceptionnel et son dévouement remarquable envers l'Association.

Au cours de son mandat, Catherine a joué un rôle clé dans plusieurs initiatives structurantes : elle a assuré une voix forte et dynamique lors des consultations entourant la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), a dirigé le développement de la planification stratégique 2024-2029 et a contribué activement à la mise sur pied du Programme de formation continue obligatoire (PFCO).

En 2023-2024, elle a également assumé la direction générale de l'Association par intérim, cumulant les rôles de présidente et de directrice générale. Son engagement constant, sa vision et son sens du collectif ont profondément marqué l'AAPQ et renforcé sa mission au service de la profession.



Mélanie Dusseau

## ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU CANADA (AAPC)

### FELLOWS

**Nicole Valois**, intronisée fellow de l'AAPC dans la catégorie Enseignement universitaire, est architecte paysagiste diplômée de l'Université de Montréal et de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette. Professeure titulaire à l'École d'urbanisme et de paysage de l'UdeM, elle enseigne et coordonne la maîtrise en architecture de paysage. Son expertise porte sur le patrimoine paysager et le dessin comme mode de création et de connaissance, et ses nombreuses publications enrichissent la discipline. En 2024, elle a reçu le Prix de l'enseignement de l'Association des architectes paysagistes du Canada.



Rémy Laporte

**Yannick Roberge**, intronisé fellow de l'AAPC dans la catégorie Exécution des travaux en architecture de paysage, est associé chez CCxA. Diplômé en anthropologie et en architecture de paysage de l'Université de Montréal, il se distingue par ses projets publics marquants et sa capacité à créer des récits paysagers poétiques et innovants, comme les « Boules roses » dans le Village gai de Montréal, la fontaine aux chiens de Berczy Park à Toronto ou encore l'Anneau de la Place Ville-Marie à Montréal, projets dans lesquels il a joué un rôle déterminant.



Benoît Rousseau

### PRIX D'EXCELLENCE POUR L'ENSEMBLE DES RÉALISATIONS

**Vincent Asselin**, architecte paysagiste depuis plus de 40 ans et membre de l'AAPQ, a reçu le Prix d'excellence de l'AAPC pour l'ensemble de ses réalisations. Membre fondateur de plusieurs firmes internationales et ancien président des associations provinciale (AAPQ) et nationale (AAPC), il a largement contribué au rayonnement de la profession au Canada et à l'international, notamment en Chine. Il est aussi reconnu pour son engagement universitaire à l'Université de Montréal, où il enseigne depuis plus de 25 ans.



Dominic Boulterce (WAA)

### PRIX NATIONAUX

#### PRIX D'EXCELLENCE DU JURY

Prix d'excellence du jury  
Pointe Kiweki  
**Janet Rosenberg & Studio (JRS)**



Jeff McNeill Photography

#### PAYSAGES PUBLICS À MOYENNE ÉCHELLE

Lauréat dans la catégorie Paysages publics à moyenne échelle

Pointe Kiweki  
**Janet Rosenberg & Studio (JRS)**

Lauréat dans la catégorie Paysages publics à moyenne échelle

Parc des Gorilles  
**civiliti**



Adrien Williams

Lauréat dans la catégorie Paysages publics à moyenne échelle

Réaménagement du square Viger (Îlots I et II)  
**NIPPAYSAGE**



Raphaël Thibodeau

Lauréat dans la catégorie Paysages publics à moyenne échelle

Naskapi community boardwalk  
**CCxA**



CCxA

#### PAYSAGES PUBLICS À PETITE ÉCHELLE

Lauréat dans la catégorie Paysages publics à petite échelle

Place de l'Hôtel-de-Ville de Québec  
**Stantec + Lemay + Ville de Québec**



Stantec, Lemay, Ville de Québec

Lauréat dans la catégorie Paysages publics à petite échelle

Parc fluvial du Musée maritime du Québec  
**Pratte Paysage**

Lauréat dans la catégorie Paysages publics à petite échelle

Love Park  
**CCxA**



CCxA

## GRANDS PRIX DU DESIGN 2025 – AGENCE PID

Lauréat du Prix de l'année pour la discipline Paysage & Territoires  
Grand Lauréat dans la catégorie Architecture de paysage en milieu rural  
Grand Lauréat dans la catégorie Paysage + bois  
Certification Or dans la catégorie Architecture de paysage sur le domaine public  
Certification Or dans la catégorie Paysage + Intégration de l'art

### Naskapi community boardwalk **CCxA**

Prix du public dans la discipline Paysage & Territoires  
Lauréat Or dans la catégorie Architecture de paysage / Architecture de paysage sur le domaine public  
Lauréat Or dans la catégorie Projets d'aménagement municipaux

### Parc des Gorilles **civiliti**

Certification Or dans la catégorie Architecture de paysage / Architecture de paysage sur le domaine public  
Certification Argent dans la catégorie Design urbain / Projets d'aménagement municipaux



Adrien Williams

### Seuil Remembrance **civiliti + Vlan**

Grand Lauréat dans la catégorie Intégration de l'éclairage dans l'aménagement paysager  
Grand Lauréat dans la catégorie Intégration de l'art dans l'aménagement paysager

### Projet de l'école secondaire Aux Mille-Voix **Version Paysage**

Lauréat Or dans la catégorie Aménagement paysager, sous-catégorie Aménagement de façade  
Lauréat Or dans la catégorie Prix spéciaux, sous-catégorie Paysage + Éclairage  
Lauréat Argent dans la catégorie Aménagement paysager, sous-catégorie Aménagement de prestige  
Lauréat Argent dans la catégorie Architecture de paysage, sous-catégorie Architecture de paysage – maison privée

### La Vie en vert **Art et Jardins**

Grand Lauréat dans la catégorie Paysage & Territoires, sous-catégorie Paysage + Innovation

Grand Lauréat dans la catégorie Paysage & Territoires, sous-catégorie Aménagement de cour

Lauréat Or dans la catégorie Paysage & Territoires, sous-catégorie Paysage + Innovation

Lauréat Or dans la catégorie Aménagement paysager, sous-catégorie Aménagement de cour

### Le Jardin des sens **Art et Jardins**

Certification Or dans la catégorie Architecture de paysage sur le domaine public  
Certification Or dans la catégorie Design urbain / projets d'aménagement municipaux

### Réaménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres **OPTION aménagement + Ville de Québec**

Grands Lauréats dans la catégorie Autres catégories en architecture / Hors-catégorie en architecture  
Certification Or dans la catégorie Prix spéciaux / Architecture + Paysage

### La Tour qui danse | Rivière-au-Renard **BGLA en collaboration avec OPTION aménagement**

Grand Lauréat dans la catégorie Architecture de paysage – projet culturel & institutionnel  
Certification Or dans la catégorie Architecture de paysage – projet culturel & institutionnel

### Maison Robert-Bélanger (Montréal) **WAA+**

Certification Or dans la catégorie Architecture de paysage sur le domaine public

### Parc de la Traversée (Montréal) **WAA+**



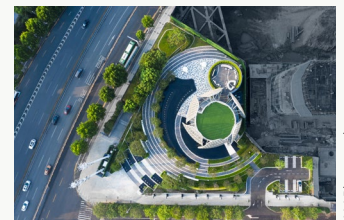
Maurici Garzon, Miletot photographie

Grand Lauréat dans la catégorie Design urbain / Projet d'aménagement municipaux  
Certification Or dans la catégorie Design urbain / Projet d'aménagement municipaux

### Phase II du Jardin des Arts / Promenade riveraine (Saint-Jérôme) **WAA+**

Certification Or dans la catégorie Architecture de paysage / Projet commercial & de bureau

### Wuhan Financial Street Sales Centre (Wuhan, Chine) **WAA+**

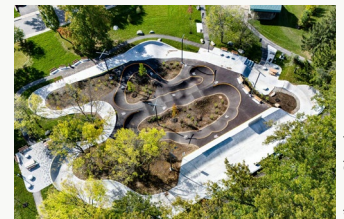


AM Photography

Certification Or dans la catégorie Design urbain / Plan de design urbain  
**IBTec SEDENAK Masterplan (Johor, Malaisie)**  
**WAA+**

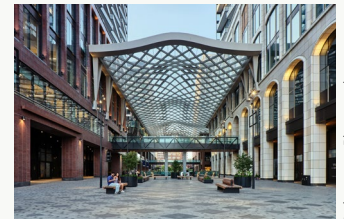
Certification Argent dans la catégorie Architecture de paysage / Architecture de paysage sur le domaine public  
Certification Or dans la catégorie Prix spéciaux / Paysage + Intégration de l'art

### Réseau de planchodromes de la Ville de Laval **KAP + Ville de Laval**



Vincent Girard

Grand Lauréat dans la catégorie Design Urbain / Plan de design urbain  
**The Well**  
**CCxA**



Industryous Photography

Grand Lauréat dans la catégorie Prix spéciaux – Paysage + Eau  
Certification Or dans la catégorie Architecture de paysage – Toit-terrasse

### Le Manoir **Stuart Webster Design**

Grand Lauréat dans la catégorie Communication & Design de marque  
Livre du parc Héritage de Bedford  
**Lemay**

## CONCOURS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE DE LA FUTURE PLACE PUBLIQUE DE PIERREFONDS-ROXBORO

Concours – Aménagement d'une place publique à Pierrefonds-Roxboro, Montréal

**WAA+**

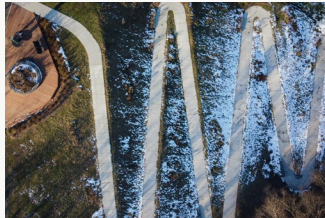


WAA

## MÉRITES D'ARCHITECTURE DE LA VILLE DE QUÉBEC

Lauréat dans la catégorie Architecture du paysage et design urbain

Parc Chauveau (Phase 1)  
**BC2 + Ville de Québec**



William Blais

Finaliste

Réaménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres  
**OPTION aménagement + Ville de Québec**

## PRIX DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC ET DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Prix Inspiration dans la catégorie Municipalité & Organisme

La Tour qui danse |  
Rivière-au-Renard  
**BGLA en collaboration avec  
OPTION aménagement**



La Boîte FLEXIBLE

## CONCOURS JULES-SAVOIE DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

Lauréat du Prix Or

Promenade des bains |  
Saint-Irénée  
**Municipalité de Saint-Irénée  
en collaboration avec  
OPTION aménagement**



Étienne Binette  
(OPTION aménagement)

## INTERNATIONAL ARCHITECTURE AWARDS

Lauréat dans la catégorie Bâtiments à usage mixte

The Well  
**CCxA**

Mention honorable, catégorie Planification urbaine / Architecture de paysage  
Seuil Remembrance

**civiliti + Vlan**

## CTBUH AWARDS

Prix d'excellence dans la catégorie Habitat urbain

The Well  
**CCxA**

## TORONTO URBAN DESIGN AWARDS

Prix du mérite dans la catégorie Grands espaces et/ou conception de quartiers

The Well  
**CCxA**

Prix d'excellence dans la catégorie Immeubles privés dans leur contexte, Immeubles de grande hauteur

Maple house at Canary Warf  
**CCxA**



Industryous Photography

Prix d'excellence dans la catégorie Grands espaces et/ou conception de quartiers

Leslie Lookout Park  
**CCxA**



CreateTO

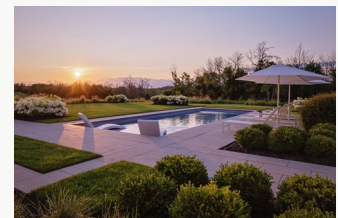
## CONCOURS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE L'ASSOCIATION DES PAYSAGISTES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC (APPQ)

1<sup>er</sup> prix dans la catégorie Le végétal à son meilleur

La Vie en vert  
**Art & Jardins**

Mention spéciale dans la catégorie Le tour de la maison – moins de 250 k\$

La Comtois  
**Prestige paysage**



Joëlle Poirier

3<sup>e</sup> prix dans la catégorie Aménagement de prestige 250 k\$ et plus

Signé 9  
**Prestige paysage**



Joëlle Poirier

## AIA CANADA SOCIETY – 2025 AIA CANADA DESIGN AWARD

Citation dans la catégorie Design urbain

The Well  
**CCxA**

---

## FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

### RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DÉVOILÉE LORS DE L'EXPOSITION DES FINISSANTS 2025

Prix Institut de Design Montréal Caroline-Fink  
**Gabrielle Cloutier**

Prix de la direction de l'École pour le baccalauréat  
**Marie-Laurence Blanchard**

Prix de la direction de l'École pour la maîtrise  
**Myriam El Yassini**

Prix d'excellence en connaissances techniques Cyclone  
**Marie-Laurence Blanchard**

Prix d'excellence de l'Association des architectes paysagistes du Québec  
**Marie-Laurence Blanchard**

Prix d'excellence BC2 – Jean-Marc Latreille  
**Marie-Laurence Blanchard, Florence Castonguay, Béatrice Girard**

Prix coup de cœur RÉAP  
**Shaun-Gabriel Dorléans, Maïla Lefebvre, Divine Lutete-Khonde, Mariam Shuman**

Bourse Lemay (en architecture de paysage)  
**Manu Lachance**

Bourse d'excellence Provencher\_Roy en architecture de paysage  
**Diego Nicolas Rodrigue Batres**

FAPC – La Bourse d'études du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'AAPQ  
**Claudia-Emma Farley-Dabis**

Bourse d'admission CCxA en architecture de paysage  
**Camille Antonuk**

Bourse Maglin-FAPC (APA)  
**Didier Girard**

---

## AZ AWARDS

Choix du public en architecture de paysage

Love Park  
**CCxA**

Prix du mérite dans la catégorie  
Projets de design urbain réalisés

The Well  
**CCxA**

---

## ARCHITIZER A+ AWARDS

Prix du public dans la catégorie  
Paysage durable

Parc Héritage de Bedford  
**Lemay**



Stéphane Groleau

---

## PRIX MŌNUMA

Lauréat dans la catégorie  
Résidentiel – Tour complet

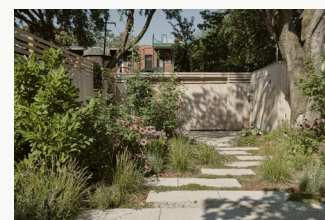
Jardin Jackson  
**Friche Atelier**



Maxime Brouillet

Lauréat dans la catégorie  
Résidentiel – Cour arrière

Jardin Othmane  
**Friche Atelier**



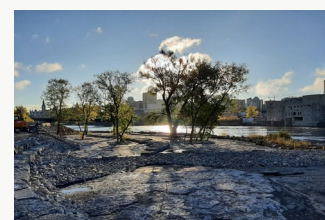
Maxime Brouillet

---

## PRIX D'EXCELLENCE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PHYTOTÉCHNOLOGIE (SQP)

Prix d'excellence Bande riveraine

Parc inondable Tésasini  
**CSW Architectes paysagistes**



Christian Matteau

---

## CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE DU BUREAU DU DESIGN DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Lauréat du concours de la  
Bibliothèque Caroline-Dawson  
et parc Le Prévost pour  
l'architecture de paysage

**NIPPAYSAGE**



NIPPAYSAGE

---

## FUTURE HOUSE AWARDS

Lauréat dans la catégorie  
Bâtiments à usage mixte

Kennedy Green  
**CCxA**



The Mirage Studio, courtisane de Henriquez Partners Architect

Pour encore plus de projets lauréats, voir [aapq.org](http://aapq.org).

# Répertoire des bureaux

## **AECOM Consultants Inc. – Montréal**

85, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal QC H2X 3P4  
Serge Poitras  
514 287-8500  
aecom.com

## **AECOM Consultants Inc. – Québec**

1280, rue du Blizzard, bur. 200  
Québec QC G2K 0J1  
Josée Moreau  
514 287-8500  
aecom.com

## **Agence RELIEFDESIGN**

5795, av. de Gaspé, bur. 114  
Montréal QC H2S 2X3  
Stéphanie Loisel  
514 500-3605  
reliefdesign.ca

## **ARPaysage**

4530, rue Saint-Dominique  
Montréal QC H2T 1T5  
Adrien Ronceray  
514 222-1196  
arpaysage.ca

## **Artelia**

7101, av. du Parc, bur. 100  
Montréal QC H3N 1X9  
Donald Girard  
514 451-3055  
arteliagroup.ca

## **Apur**

360, rue Saint-François-Xavier, bur. 201  
Montréal QC H2Y 2S8  
514 725-2770  
info@apur.ca

## **Art & Jardins Conception**

174, de l'Église Sud  
St-Marcel-de-Richelieu QC J0H 1T0  
Marie-Andrée Fortier  
450 794-2118  
artetjardins.com

## **Atelier Parcelle**

4060, boul. Saint-Laurent, bur. 412  
Montréal QC H2W 1Y9  
Camille Plourde-Lescelleur  
514 887-7655  
atelierparcelle.com

## **Atelier Paysage Design Urbain Inc.**

8955, rue Parent  
Lasalle QC H8R 3Y7  
Mark Talarico  
514 691-7771

## **Atelier vita loci inc.**

30, montée du Bois-Franc  
Lac-Beauport QC G3B 1Y5  
Edith Normandeau  
418 803-6592  
vitaloci.com

## **BC2 Groupe Conseil**

85, rue Saint-Paul Ouest, bur. 300  
Montréal QC H2Y 3V4  
Isabelle Séguin  
514 507-3600, p. 1329  
groupebc2.ca

## **BMA Architecture de paysage**

971, boul. du Curé-Labelle, bur. 210  
Blainville QC J7C 2L8  
Josée Denis  
514 990-2930  
bmapaysage.com

## **Catherine Fernet, architecture de paysage et design urbain**

3095, chemin d'Ayer's Cliff  
Magog QC J1X 3W2  
Catherine Fernet  
819 640-2267

## **CCxA**

4200, boul. Saint-Laurent  
Montréal QC H2W 2R2  
Sophie Beaudoin  
514 849-8262  
ccxa.ca

## **civiliti**

5778, rue Saint-André  
Montréal QC H2S 2K1  
Peter Soland  
514 402-9353, p. 101  
civiliti.com

## **Claire Filteau, architecte paysagiste**

1325, route de Haldimand  
Gaspé QC G4X 2J9  
Claire Filteau  
418 368-2575

## **COEX Architecture de paysage**

222, rue Beaubien Est  
Montréal QC H2S 1R4  
Karine Durocher  
514 571-9364  
coex.com

## **Conception Paysage Inc.**

2575, av. Bourgogne  
Chambly QC J3L 2A9  
Nancy Sanders  
514 990-4573  
conceptionpaysage.com

## **Courchesne architecte paysagiste**

270, rue du Régent  
Deux-Montagnes QC J7R 3V3  
Karine Courchesne  
450 472-9162

## **Création NaturEden**

1213, rue Shefford  
Bromont QC J2L 1C5  
Marie-Ève Lussier  
450 539-4114  
natureden.ca

## **Daoust Lestage Inc.**

3575, boul. Saint-Laurent, bur. 710  
Montréal QC H2X 2T7  
Caroline Beaulieu  
514 982-0877  
daoustlestage.com

## **Denis Massie, architecte paysagiste Inc.**

350, boul. Riel  
Gatineau QC J8Z 1B2  
Denis Massie  
819 770-5132  
denismassie.com

## **Duodesign**

530, boul. de l'Atrium, bur. 201F  
Québec QC G1H 7H1  
Claude Lachance  
418 688-7787  
duodesign.ca

## **DYOTTE+DÉOM PAYSAGE**

1695, boul. Laval, bur. 408  
Laval QC H7S 2M2  
Isabelle Dyotte  
438 491-8652  
ddpaysage.com

## **EXP – Gatineau**

920, boul. Saint-Joseph, bur. 105  
Gatineau QC J8Z 1S9  
Marie-Philippe McInnes  
819 778-1770  
exp.com

## **EXP – Granby**

30, rue Dufferin  
Granby QC J2G 4W6  
André Turcot  
450 978-3322  
exp.com

## **EXP – Laval**

4500, rue Louis-B.-Mayer  
Laval QC H7P 6E4  
Justine Boudreault  
450 682-8013  
exp.com

## **EXP – Montréal**

1001, boul. de Maisonneuve O., bur. 800  
Montréal QC H3A 3C8  
Donald Bonsant  
514 931-1080  
exp.com

## **EXP – Sherbrooke**

70, rue Wellington Sud, bur. 500  
Sherbrooke QC J1H 5C7  
Donald Bonsant  
819 562-3871  
exp.com

## **EXT Conseil**

995, rue Melançon  
Saguenay QC G7H 1N8  
Elena Angelucci  
418 490-0167  
extconseil.com

**Fahey et associés**

360, rue Saint-Jacques, bur. 2000  
Montréal QC H2Y 1P5  
Sophie Cardinal-St-Onge  
514 939-9399  
fahey.ca

**FAUTEUX ET ASSOCIÉS**

5795, av. de Gaspé  
Montréal QC H2S 2X3  
Marc Fauteux  
514 842-5553  
fauteux.ca

**FOLIAISON**

5199, rue Sherbrooke, bur. 4780  
Montréal QC H1T 3X2  
Marie-B. Pasquier  
514 692-6309

**Fortier Design**

2774, rue du Trotteur  
Saint-Lazare QC J7T 3M2  
Marie-Ève Fortier  
514 825-2695  
fortierdesign.com

**GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE  
& DESIGN INC. (GMAD)**

555, boul. René-Lévesque O., bur. 1700  
Montréal QC H2Z 1B1  
Ljee Faniola Dufresne  
514 904-2878  
gmad.ca

**Groupe Synergis**

5582, boul. des Hêtres  
Shawinigan QC G9N 4W1  
Luc Guillemette  
819 536-0513  
synergis.ca

**HETA**

4496, rue Sainte-Catherine Ouest  
Westmount QC H3Z 1R7  
Nicole Long  
514 989-2391  
heta.ca

**Hurbain**

4589 Nord, autoroute 440 Ouest, bur. 206  
Laval QC H7P 0J7  
Guillaume Henry  
450 987-0056  
hurbain.ca

**KAP Paysage (Karyne Architecte  
Paysagiste (KAP) Inc.)**

4080, boul. Le Corbusier, bur. 104  
Laval QC H7L 5R2  
Julie Filion  
514 875-2103  
kapqc.com

**Les Paysages VerduRoy Inc.**

880, rue Ostiguy  
Granby QC J2H 0N7  
Samuel Roy  
450 777-0926  
verduroy.com

**Méta + Forme paysages Inc.**

CP 93024, CSP des Galeries Saint-Hyacinthe  
Saint-Hyacinthe QC J2S 8Y5  
Caroline Aubé  
514 384-1114  
metaforme.qc.ca

**Mousse Architecture de paysage**

6062, rue de Normanville  
Montréal QC H2S 2B4  
Charlotte Gaudette  
514 274-2897  
mousse.ca

**NIPPAYSAGE**

6889, boul. Saint-Laurent, bur. 3  
Montréal QC H2S 3C9  
Mélanie Mignault  
514 272-6626  
nippaysage.ca

**Opaysage Architectes paysagistes**

885, rue Saint-François-Xavier  
Terrebonne QC J6W 1H1  
Jean-Michel Bédard  
450 471-0084  
opaysage.ca

**OPTION aménagement**

225, rue Saint-Vallier Est  
Québec QC G1K 3P2  
Simon Magnan  
418 640-0519  
optionamenagement.com

**Projet Paysage Inc.**

24, av. du Mont-Royal Ouest, bur. 801  
Montréal QC H2T 2S2  
Serge Gallant  
514 849-7700  
projetpaysage.com

**Provencher\_Roy**

276, rue Saint-Jacques, bur. 700  
Montréal QC H2Y 1N3  
Estelle Di costanzo  
514 844-3938, p. 2482  
provencherroy.ca

**Rousseau Lefebvre**

2030, boul. Pie-IX, bur. 403  
Montréal QC H1V 2C8  
Daniel Lefebvre  
514 523-9559  
rousseau-lefebvre.com

**Rousseau Lefebvre**

100, rue Tourangeau Est  
Laval QC H7G 1L1  
Daniel Lefebvre  
450 663-2145  
rousseau-lefebvre.com

**Stantec Experts-conseils Itée**

555, boul. René-Lévesque Ouest, bur. 200  
Montréal QC H2Z 1B1  
Suzanne Bouchard  
418 930-2302  
stantec.com

**Stantec Experts-conseils Itée**

1260, boul. Lebourgneuf, bur. 250  
Québec QC G2K 2G2  
Nicolas Duchaine  
418 473-2793  
stantec.com

**Stuart Webster Design**

5794, place Turcot, bur. 200  
Montréal QC H4C 1W3  
Annie Robinson  
514 876-0178  
swdla.com

**TÉTRA TECH QI INC.**

1950, boul. Wilfrid-Hamel, bur. 150  
Québec QC G1N 3Z2  
Nathalie Coulombe  
418 871-8151  
tetrattech.com

**Trame Architecture + Paysage**

80, rue Mgr-Tessier Est, bur. 202  
Rouyn-Noranda QC J9X 3B9  
Jean-François Bélanger  
819 762-2328  
trame.qc.ca

**TAP Trépanier  
Architecture de paysage**

4993, rue Ambroise-Lafortune  
Boisbriand QC J7H 0A4  
Robert Trépanier  
450 621-1555  
paysagetap.com

**Vlan Paysages**

24, av. du Mont-Royal Ouest, bur. 901.1  
Montréal QC H2T 2S2  
Julie St-Arnault  
514 399-9889  
vlanpaysages.ca

**WAA Montréal Inc.**

55, av. du Mont-Royal Ouest, bur. 805  
Montréal QC H2T 2S6  
Ziad Haddad  
514 939-2106  
waa-ap.com



# Agrébec

**Agrégats  
spécialisés**



**Revêtements  
sportifs**

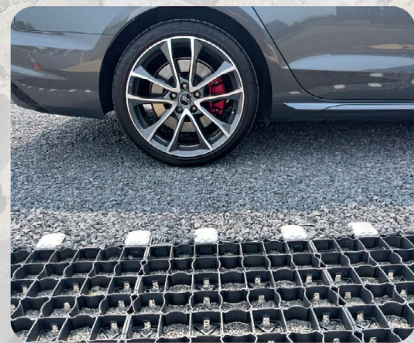
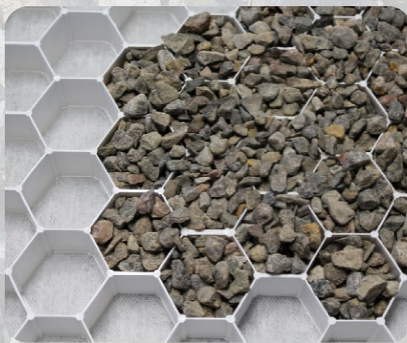


**Graviers  
pour  
toiture**



**Distributeur canadien officiel des produits Nidaplast**

 **nidaplast**



[www.agrebec.ca](http://www.agrebec.ca)



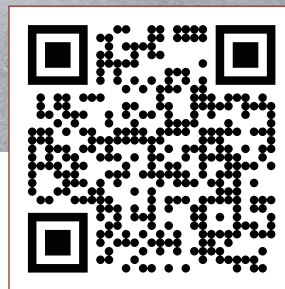
**MERCI!**



Créer une **expérience...**

## Collection MTL

Inspirée par l'énergie unique de Montréal, la collection **MTL** incarne un mode de vie dynamique et rassembleur.



**Equiparc**  DEPUIS 1982

1 800 363-9264 | [www.equiparc.com](http://www.equiparc.com)